

Patrimoine canadien

Rapport ministériel sur le rendement 2005-2006



Pour la période se
terminant le
31 mars 2006

L'honorable Beverley J. Oda, C.P., députée
Ministre du Patrimoine canadien et
de la Condition féminine

Canada 

Table des matières

SECTION I : Généralités

Messages des ministres.....	3
Déclaration de la direction	11
Mission et raison d’être	12
Mandat, rôle et responsabilités	12
Le portefeuille du Patrimoine canadien.....	14
Le rôle des régions.....	15
Changements à l’appareil gouvernemental.....	18
Résumé des ressources humaines et financières.....	18
Contexte	19
Moyens d’action.....	19
Conjoncture actuelle	19
Résultats des priorités du Patrimoine canadien.....	22

SECTION II : ANALYSE DU RENDEMENT SELON LES RÉSULTATS STRATÉGIQUES

Introduction	31
Méthodologie de la mesure du rendement.....	31
Architecture des activités de programme.....	32
Résultat stratégique 1	37
Activité de programme 1.....	38
Activité de programme 2	46

Activité de programme 3	63
Activité de programme 4	67
Résultat stratégique 2	77
Activité de programme 5	78
Activité de programme 6	82
Activité de programme 7	88
Autres initiatives clés.....	100
Services ministériels.....	104
Tableau récapitulatif : Résultats de toutes les initiatives clés.....	110
Conclusion : Leçons retenues et bénéfiques pour les Canadiens et Canadiennes.....	136

SECTION III : RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Renseignements sur l’organisation et structure de responsabilisation.....	141
Tableaux financiers	143
Tableau 1 Comparaison des dépenses prévues par rapport aux dépenses réelles (équivalents temps plein compris)..	143
Tableau 2 Ressources par activité de programme	144
Tableau 3 Crédits votés et législatifs	146
Tableau 4 Services reçus à titre gracieux.....	147
Tableau 5 Prêts, placements et avances (non budgétaires)	147
Tableau 6 Sources des revenus disponibles et non disponibles..	148
Tableau 7 Besoins en ressources par secteur	149
Tableau 8A1 Frais d’utilisation – Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens (BCPAC).....	150
Tableau 8A2 Frais d’utilisation – Accès à l’information et protection des renseignements personnels (AIPRP).....	151

Tableau 8B1	Frais d'utilisation – BCPAC, Politique sur les normes de service pour les frais externes.....	153
Tableau 8B2	Frais d'utilisation – AIPRP, Politique sur les normes de service pour les frais externes.....	154
Tableau 8B3	Frais d'utilisation – Réseau canadien d'information sur le patrimoine (RCIP), Politique sur les normes de service pour les frais externes.....	155
Tableau 8B4	Frais d'utilisation – Institut canadien de conservation (ICC), Politique sur les normes de service pour les frais externes.....	156
Tableau 9	Renseignements sur les programmes de paiements de transfert.....	160
Tableau 10	Subventions conditionnelles (fondations).....	161
Tableau 11	États financiers.....	162
Tableau 12	Réponses aux comités parlementaires, vérifications et évaluations.....	182
Tableau 13	La Stratégie de développement durable.....	188

SECTION IV : AUTRES RENSEIGNEMENTS

Lois appliquées, en tout ou en partie, par le portefeuille du Patrimoine canadien.....	197
Les points de service du Ministère au Canada.....	199
Sources d'information supplémentaire.....	200

GÉNÉRALITÉS

.....

1

.....



Messages des ministres

Ministre du Patrimoine canadien
et de la Condition féminine



Minister of Canadian Heritage
and Status of Women

Ottawa, Canada, K1A 0M5

Le ministère du Patrimoine canadien a pour mission d'offrir aux Canadiens et Canadiennes l'occasion de vivre des expériences culturelles variées au sein d'une société où tous les citoyens et citoyennes peuvent prendre part à la vie de leur pays. Le *Rapport ministériel sur le rendement du Patrimoine canadien* pour l'exercice 2005-2006 brosse un portrait des réalisations du Ministère en matière d'arts, de culture, de sport, de célébrations nationales et de participation citoyenne, en vue de remplir sa mission.



Au cours du dernier exercice, des efforts ont été déployés afin d'accroître la capacité des secteurs de la radiodiffusion, du film, de la vidéo, des nouveaux médias et de l'enregistrement sonore à s'adapter aux nouvelles technologies. Parallèlement, le Ministère s'est assuré que les créateurs, les diffuseurs et les organismes culturels et patrimoniaux soient en mesure d'offrir à la population canadienne des oeuvres et une programmation culturelle et artistique de qualité. Ainsi, le secteur culturel contribue quelque 39 milliards de dollars à l'économie et donne de l'emploi à plus de 600 000 personnes.

Enfin, je travaille en collaboration avec mes collègues, le ministre des Olympiques de Vancouver-Whistler, le ministre des Sports et la ministre de la Francophonie et des Langues officielles, afin de m'assurer que les politiques et les programmes du ministère du Patrimoine canadien répondent aux besoins des Canadiens et Canadiennes, et ce, de la meilleure façon et aux meilleurs coûts possibles. Le Ministère pourra ainsi contribuer à l'édification d'un Canada fort et uni.

Beverley J. Oda

Message du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre des Sports

Le sport et l'activité physique contribuent à la santé des Canadiens et Canadiennes et renforcent nos communautés. Par l'entremise de Sport Canada, le ministère du Patrimoine canadien a poursuivi ses efforts afin d'accroître les occasions offertes aux Canadiens et Canadiennes de participer au sport et d'y exceller.

Au cours du dernier exercice, la Politique sur la participation des Autochtones au sport et la Politique en matière de sport pour les personnes handicapées ont été élaborées en vue d'éliminer les obstacles à la participation sportive.

En outre, le ministère du Patrimoine canadien a encouragé les athlètes de haut niveau dans leur quête d'excellence. Il a ainsi contribué au succès des Canadiens et Canadiennes aux Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2006 à Turin ainsi qu'aux Jeux du Commonwealth de 2006 à Melbourne. Le Ministère a aussi encouragé l'essor de notre relève en appuyant la tenue des Jeux d'été du Canada de 2005 à Regina.

À titre de président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre des Sports, je suis fier de travailler avec mes collègues, nos partenaires fédéraux, les provinces et les territoires ainsi que les organisations sportives et le secteur privé afin de promouvoir le sport au Canada.

Michael D. Chong

**Message du ministre du Commerce international et ministre de la porte d'entrée du
Pacifique et des Olympiques de Vancouver–Whistler**

L'accueil des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 est un projet d'envergure qui requiert une planification et une coordination à long terme au sein de l'appareil gouvernemental et avec nos partenaires. Le travail de préparation est bien entamé. Les Jeux olympiques et paralympiques de 2006, qui se sont déroulés à Turin, nous ont permis de bénéficier de l'expérience des hôtes et des organisateurs des Jeux. De plus, les athlètes canadiens y ont vécu une expérience enrichissante sur les plans personnel et sportif.

Le gouvernement du Canada est un partenaire important de cette manifestation sans égale. En août, il a versé une somme supplémentaire de 55 millions de dollars à l'organisation des Jeux, ce qui porte son investissement total à plus de 550 millions de dollars. De cette somme, 290 millions de dollars seront consacrés à l'amélioration et à la construction d'installations sportives ainsi qu'à la gestion des sites qui serviront aux athlètes canadiens avant, pendant et après les Jeux.

À titre de ministre du Commerce international et ministre de la porte d'entrée du Pacifique et des Olympiques de Vancouver–Whistler, je vous offre un aperçu du travail accompli au cours du dernier exercice en vue de présenter les Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010.

David Emerson

Message de la ministre de la Coopération internationale et ministre de la Francophonie et des Langues officielles

Durant l'exercice 2005-2006, le ministère du Patrimoine canadien a poursuivi ses efforts afin de promouvoir le français et l'anglais au sein de la société canadienne et de favoriser l'épanouissement des communautés francophones et anglophones qui vivent en situation minoritaire. Le Ministère a notamment conclu des ententes avec l'ensemble des provinces et des territoires en matière d'enseignement dans la langue de la minorité et d'enseignement de la langue seconde.

En outre, le Secrétariat des langues officielles a été intégré au ministère du Patrimoine canadien à la fin de l'exercice. Le gouvernement du Canada est ainsi mieux en mesure de coordonner les efforts de quelque 200 institutions fédérales afin que la dualité linguistique fasse partie des processus de prise de décision et d'élaboration de politiques et de programmes.

À titre de ministre de la Coopération internationale et ministre de la Francophonie et des Langues officielles, je vous présente ce rapport qui décrit les faits saillants du dernier exercice. Je remercie tous ceux et celles qui ont travaillé à la promotion de nos langues officielles et de la francophonie canadienne.

Josée Verner

Déclaration de la direction

Je sou mets, aux fins de dépôt au Parlement, le ***Rapport sur le rendement (RMR) de 2005-2006*** du **ministère du Patrimoine canadien**.

Le présent document a été préparé conformément aux principes de présentation des rapports énoncés dans le *Guide de préparation de la Partie III du Budget des dépenses 2006-2007 : Rapports sur les plans et les priorités et Rapports ministériels sur le rendement* :

- Il est conforme aux exigences précises de déclaration figurant dans les lignes directrices du SCT;
- Il repose sur l'architecture des activités de programme approuvée du ministère figurant dans la Structure de gestion des ressources et des résultats;
- Il présente une information cohérente, complète, équilibrée et fiable;
- Il fournit une base pour la reddition de compte à l'égard des résultats obtenus avec les ressources et les autorisations qui lui sont confiées;
- Il rend compte de la situation financière en fonction des chiffres des dépenses prévues approuvées provenant du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada dans le RPP.

Judith A. LaRocque
Sous-ministre
Ministère du Patrimoine canadien

Date

Mission et raison d'être

Le ministère du Patrimoine canadien a pour mission de faire du Canada un lieu créateur où règne plus de cohésion et où tous les Canadiens et Canadiennes peuvent participer pleinement à la vie culturelle et communautaire de leur pays. En avril 2005, les activités et initiatives du Ministère avaient contribué aux deux résultats stratégiques mesurables suivants :

- Les Canadiens et Canadiennes réalisent des expériences culturelles variées et les partagent entre eux et avec le monde.
- Les Canadiens et Canadiennes vivent dans une société ouverte à tous, fondée sur la compréhension interculturelle et la participation des citoyens.

Ces résultats stratégiques aident à orienter les politiques, les programmes et les services destinés à la population canadienne.

Mandat, rôle et responsabilités

Patrimoine canadien est le ministère fédéral responsable des arts, de la culture, des sports et de la participation des citoyens.

Le Ministère et son mandat législatif sont établis en vertu de la *Loi sur le ministère du Patrimoine canadien*. D'autres lois sont également appliquées par le Ministère.

L'honorable Beverley J. Oda, ministre du Patrimoine canadien et de la Condition féminine, est aidée d'autres ministres aux responsabilités connexes :

- L'honorable Michael Chong, président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre des Sports.
- L'honorable David Emerson, ministre du Commerce international et ministre de la porte d'entrée du Pacifique et des Olympiques de Vancouver-Whistler.
- L'honorable Josée Verner, ministre de la Coopération internationale et ministre de la Francophonie et des Langues officielles.

La *Loi sur le ministère du Patrimoine canadien* énonce le rôle et les responsabilités du Ministère « en matière d'identité, de valeurs, de développement culturel et de patrimoine canadiens ». De manière explicite, ces responsabilités comprennent :

- La promotion d'une meilleure compréhension des droits de la personne, des libertés fondamentales et des valeurs qui s'y rattachent.
- Le multiculturalisme.
- Les arts, y compris les aspects culturels du statut de l'artiste.
- Les industries et le patrimoine culturels, y compris les arts d'interprétation et les arts plastiques et audio-visuels, l'édition et l'enregistrement sonore, le film, la vidéo et les lettres.
- L'encouragement, la promotion et le développement du sport.
- La progression vers l'égalité de statut et d'usage du français et de l'anglais et la promotion et le développement des minorités francophones et anglophones du Canada.
- Le cérémonial d'État et les symboles canadiens.
- La radiodiffusion, sauf ce qui concerne la gestion du spectre et les aspects techniques de la radiodiffusion.
- La formulation de politiques relatives à la culture, y compris les investissements étrangers et le droit d'auteur.
- La conservation, l'exportation et l'importation de biens culturels.
- Les bibliothèques, les archives et les musées nationaux.

Le Ministre offre des services à partir de 22 points de service situés à l'administration centrale et dans les bureaux régionaux.

Un site Web complet facilite également les communications avec les Canadiens et Canadiennes : www.patrimoinecanadien.gc.ca.

Par ailleurs, cinq agents de développement du commerce culturel travaillent à l'étranger, dans des régions stratégiques, avec pour mission de stimuler le commerce culturel international.

Le portefeuille du Patrimoine canadien

Le portefeuille du Patrimoine canadien, qui comprend le Ministère et 18 autres organisations, joue un rôle central dans l'appui aux activités culturelles et communautaires au Canada. Les organismes et sociétés d'État appartenant à ce portefeuille sont parmi les institutions canadiennes clés qui appuient l'expression culturelle et artistique : elles créent, encouragent, réglementent et diffusent des choix canadiens offerts aux Canadiens et Canadiennes et préservent et protègent la culture et l'histoire commune du Canada.

Les organisations suivantes font partie du portefeuille du Patrimoine canadien :

- Le ministère du Patrimoine canadien, y compris l'Institut canadien de conservation et le Réseau canadien d'information sur le patrimoine.
- Neuf sociétés d'État : le Centre national des Arts, le Conseil des Arts du Canada, la Fondation canadienne des relations raciales, le Musée des beaux-arts du Canada (qui comprend le Musée de la photographie contemporaine), le Musée canadien de la nature, le Musée canadien des civilisations (qui comprend le Musée de la guerre), le Musée des sciences et de la technologie du Canada (qui comprend le Musée de l'agriculture et le Musée de l'aviation), la Société Radio-Canada et Téléfilm Canada.
- Cinq organismes : Bibliothèque et Archives Canada, la Commission des champs de bataille nationaux, Condition féminine Canada, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (organisme de réglementation indépendant) et l'Office national du film.
- En plus des organisations liées à son mandat culturel, le portefeuille comprend la Commission de la fonction publique et la Commission des relations de travail dans la fonction publique, lesquelles rendent compte au Parlement par l'intermédiaire du ministre du Patrimoine canadien. Conformément à la *Loi sur la modernisation de la fonction publique*, on a par ailleurs créé, le 31 décembre 2005, le Tribunal de la dotation de la fonction publique, dont la fonction est de régler les conflits en matière de dotation en vertu de la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique*. En vertu de sa responsabilité propre devant le Parlement, cette organisation rédigera un *Rapport sur les plans et les priorités* et un *Rapport ministériel sur le rendement* pour l'exercice 2006-2007.

- Une dernière organisation appartenant au portefeuille est la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels, qui est un organisme distinct fonctionnant comme un tribunal administratif. Le Ministère lui fournit des services de secrétariat.

Le Ministère et chacune des organisations du portefeuille produisent un rapport distinct sur le rendement. Les sociétés d'État produisent des rapports annuels. Le ministre du Patrimoine canadien est chargé de veiller à ce que les grandes orientations des organismes et des sociétés d'État qui relèvent du Ministère appuient les buts et objectifs du gouvernement fédéral. Il est également responsable devant le Parlement des ressources attribuées à chacune des organisations du portefeuille.

Le rôle des régions

Patrimoine canadien a des bureaux dans cinq régions : l'Atlantique, le Québec, l'Ontario, les Prairies et le Nord, et l'Ouest. Les 21 bureaux ne s'occupent pas seulement des programmes de subventions et de contributions. Leurs 394 employés (qui représentent environ 17 % du personnel du Ministère) assument des responsabilités diverses de gestion et d'exécution de programme, de rayonnement et de communications, d'analyse stratégique et de conseils et de développement de partenariats avec d'autres organisations publiques et privées ayant des intérêts communs.

En 2005-2006, les régions ont exécuté neuf programmes du ministère du Patrimoine canadien et ont rendu compte des résultats. Ces programmes ont permis de coordonner des initiatives dites « horizontales » et d'élaborer et mettre en œuvre des stratégies et des partenariats pour améliorer la prestation des services.

Les subventions et contributions octroyées en 2005-2006 ont représenté près de 80 % de toutes les dépenses du Ministère, soit environ 1 015 millions de dollars d'un budget total de 1 227 millions de dollars (voir les tableaux financiers 2 et 3 de la section III). Au cours de l'exercice, 52 % des dossiers ont été traités dans les régions et 48 % à l'administration centrale. Les régions ont joué un rôle particulièrement important dans le cas de certains programmes (voir le tableau ci-dessous).

Secteur	Programmes de subventions et contributions et éléments de programme exécutés principalement dans les régions	Pourcentage des dossiers de subventions et contributions traités dans les régions
Langues officielles	Développement des communautés de langues officielles. Mise en valeur des langues officielles.	75 %
Patrimoine	Consolidation des arts et du patrimoine canadiens. Programme d'aide aux musées.	89 %
Multiculturalisme et droits de la personne	Multiculturalisme.	85 %
Affaires autochtones	Femmes autochtones. Centres urbains polyvalents pour jeunes autochtones.	57 %
Arts	Espaces culturels Canada. Présentation des arts Canada. Renforcement des capacités.	84 %
Événements majeurs et célébrations	Le Canada en fête!	99,8 %

Les régions ont participé à la conception des politiques et des programmes et produit des analyses conjoncturelles régionales. Elles ont circonscrit et géré les enjeux locaux intéressant le Ministère et préparé les notes ou séances d'information appropriées. Elles ont appuyé des recherches ayant une importance locale ou nationale.

Dans le cadre de l'exécution des programmes et de la gestion des dossiers prioritaires, les bureaux en région ont géré des partenariats avec d'autres ministères fédéraux, d'autres ordres de gouvernement et diverses institutions publiques. Ils ont veillé à ce que le Ministère comprenne les politiques et les programmes d'autres ordres de gouvernement de manière à faciliter l'exécution et l'élaboration des programmes et des politiques du Patrimoine canadien. Ils ont participé à la définition des nouveaux enjeux fédéraux, provinciaux et territoriaux.

Les directeurs exécutifs régionaux représentent le ministère du Patrimoine canadien au sein des 13 conseils fédéraux régionaux du pays. Ces conseils sont composés de hauts fonctionnaires des ministères et organismes fédéraux présents dans chaque province et territoire. De plus, les gestionnaires et le personnel des bureaux régionaux participent aux travaux de sous-comité de ces conseils, lesquels sont chargés de différentes questions en matière de gestion et de politiques. Les conseils servent de forum pour l'échange d'information et sont un moyen utile pour gérer des questions stratégiques horizontales propres à chaque région, pour susciter des initiatives de collaboration entre ministères, pour intégrer et améliorer l'exécution des services, et pour dialoguer avec les organismes centraux et leur faire connaître les vues des régions sur les initiatives fédérales et la collaboration avec d'autres ordres de gouvernement.

Le tableau suivant illustre l'importance des bureaux en région en matière de ressources humaines et financières.

Ressources humaines et financières dans les régions du Patrimoine canadien, 2005-2006

Régions	Ressources de fonctionnement et de gestion (en dollars)	Nombre d'ETP*
Région de l'Atlantique : Le bureau régional et 3 bureaux de district	3 600 866 \$	68
Région du Québec : Le bureau régional et 1 bureau de district	3 853 503 \$	86
Région de l'Ontario : Le bureau régional et 4 bureaux de district	3 873 522 \$	83
Région des Prairies et du Nord : Le bureau régional et 3 bureaux de district	3 599 607 \$	73
Région de l'Ouest : Le bureau régional et 5 bureaux de district	3 959 621 \$	84
TOTAL pour les régions	18 887 119 \$	394

* ETP : équivalents temps plein

Changements à l'appareil gouvernemental

En février 2006, les changements apportés à l'appareil gouvernemental ont eu les effets suivants sur le ministère du Patrimoine canadien et son portefeuille :

- La Commission de la capitale nationale est passée du portefeuille du Patrimoine canadien à celui de Transports, Infrastructure et Collectivités.
- Le Secrétariat aux langues officielles est passé du Bureau du Conseil privé à Patrimoine canadien.

Résumé des ressources humaines et financières

Dépenses du Ministère, 2005-2006		
Ressources financières (en millions de dollars)		
Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
1 410,3	1 291,9	1 279,1

Ressources humaines (en ETP)		
Prévues	Réelles	Écart
2 120	2 206	86

Note : Pour plus de détails sur ces chiffres, voir le tableau financier 1 de la section III, Renseignements supplémentaires.

Contexte

Moyens d'action

Le ministère du Patrimoine canadien appuie des objectifs culturels et sociaux pour le bénéfice des générations de Canadiens et Canadiennes actuelles et à venir au moyen de divers programmes, services et initiatives. Le Ministère s'efforce de favoriser la compréhension mutuelle et la créativité dans notre vie nationale, mais ses programmes et services ont également des retombées économiques, culturelles et sociales immédiates pour tous. Il contribue aujourd'hui et maintenant à la qualité de vie des Canadiens et Canadiennes et favorise la compétitivité de notre économie sur le marché global.

Le Ministère s'efforce d'aligner son mandat sur les priorités du gouvernement du Canada, dans l'immédiat et dans un proche avenir, et il a commencé à réviser ses activités et engagements actuels pour mieux les harmoniser, en augmenter le rendement et rendre compte des résultats obtenus. Ce faisant, il répond également à l'intérêt croissant des Canadiens et Canadiennes pour la reddition de compte. Ces efforts sont particulièrement importants pour une organisation comme Patrimoine canadien, qui est chargé d'un large portefeuille. Les initiatives du Ministère sont financées principalement par le moyen de subventions et de contributions versées à des organisations à but lucratif et sans but lucratif et par l'entremise d'organismes tiers chargés de l'exécution des programmes dans diverses communautés à travers le pays.

Les principales activités du Ministère consistent essentiellement à financer des organisations externes et des particuliers au moyen de subventions, de contributions et autres paiements de transfert. Pour leur part, ces organisations et particuliers doivent respecter les modalités des ententes de subventions et de contributions.

Pour employer efficacement ses ressources et renforcer les effets de ses activités, le Ministère favorise la collaboration dans les relations fédérales-provinciales-territoriales et travaille avec d'autres ordres de gouvernement, des entreprises et des partenaires communautaires pour réaliser ses objectifs. Il entretient également des relations étroites avec d'autres ministères fédéraux dont Industrie Canada, Affaires étrangères Canada et Commerce international Canada et Ressources humaines et Développement social Canada, pour mettre en œuvre des priorités et des objectifs communs.

Conjoncture actuelle

De grandes tendances dans l'environnement mondial contribuent à transformer profondément la société canadienne. L'intensification des flux migratoires et des échanges commerciaux, l'augmentation rapide de la diversité démographique, et les changements constants dans les technologies de l'information et des communications ont une influence sur la façon dont les Canadiens et Canadiennes s'expriment et participent à la vie de leur communauté, en plus de

changer le paysage économique. Patrimoine canadien analyse continuellement les effets de ces tendances par rapport à son mandat, ses politiques et ses programmes et s'efforce d'apporter les changements éventuellement nécessaires.

Au cours des décennies à venir, si ces tendances se maintiennent, le Canada deviendra très différent de ce qu'il a été. La diversité de la population canadienne a augmenté considérablement en raison de sa mobilité et de son urbanisation croissantes. Selon les données du Recensement du Canada de 2001, 47 % des Canadiens et Canadiennes se disaient d'une origine ethnique autre que canadienne, britannique ou française et 13 % étaient membres d'une minorité visible¹. On prévoit que les minorités visibles représenteront une personne sur cinq au Canada en 2017² (elles sont déjà en majorité dans nos grandes villes). Près des trois quarts des immigrants au Canada (73 %) dans les années 1990 résidaient dans seulement trois régions métropolitaines de recensement : Toronto, Vancouver et Montréal³. La population autochtone du Canada connaît une forte augmentation (elle représente actuellement 3,8 % de la population canadienne), soit le double du rythme de croissance de la population générale, et 49 % des Autochtones vivent dans des zones urbaines, principalement dans les villes des Prairies⁴.

Les nouveaux Canadiens et Canadiennes contribuent à la diversité linguistique, culturelle et religieuse croissante de la société canadienne. Conjugué au vieillissement de la population, à l'urbanisation et à l'exode rural, cela change les divers environnements où se manifestent l'identité et la participation culturelle et citoyenne. Cette diversité offre un potentiel extraordinaire sur le plan de la compétitivité économique, de la richesse culturelle et de l'image internationale du Canada, mais elle est aussi source de difficultés en raison des risques de polarisation et de fragmentation entre les communautés et en leur sein, notamment dans les centres urbains.

Les tendances observées dans le domaine des nouvelles technologies sont très importantes pour le Ministère, puisqu'elles ont des effets culturels importants. Il semble se creuser un fossé intergénérationnel de plus en plus large pour ce qui est de la façon dont la culture est consommée au Canada⁵. Des spécialistes du marketing estiment que la chute des parts de marché des médias traditionnels tels que la télévision et la radio, est principalement due au fait que les nouvelles générations ont appris à consommer des produits culturels par le moyen

¹ Ravi Pendakur, Jaime Hedges et Emily King, *Canada : Un profil démographique 2001*, Patrimoine canadien, 2003.

² Alain Bélanger et Eric Caron-Malenfant, « Diversité ethnoculturelle au Canada : perspectives pour 2017 », *Tendances sociales canadiennes*, n° 79, Statistique Canada, décembre 2005.

³ Statistique Canada, Recensement de 2001, *Portrait ethnoculturel du Canada*, 23 avril 2003.

⁴ Statistique Canada, Recensement de 2001, *Peuples autochtones du Canada : un profil démographique*, 21 janvier 2003.

⁵ Ken Goldstein, *Television Past, Present, and (very different) future*, Communications Management Inc., exposé présenté en janvier 2006.

de nouvelles technologies, dont en particulier les plates-formes numériques sur Internet⁶. Ce fossé numérique risque de se creuser à mesure que la population vieillira, car il y a de bonnes chances que le groupe des plus âgés consacrera une part grandissante de son temps de loisir et de son argent à des activités liées au tourisme culturel, au patrimoine et aux arts, lesquels pourraient ainsi connaître une augmentation vertigineuse.

Les nouvelles technologies créent et façonnent de nouveaux marchés pour les consommateurs et entraînent des retombées économiques positives. Mais elles soulèvent également des questions : comment veiller à ce que les diverses formes d'expression culturelle restent accessibles à tous les auditoires canadiens? Ces technologies peuvent accroître le nombre de produits culturels et multiplier les moyens d'y accéder. Cependant, les modes de diffusion des produits culturels sont en train d'évoluer, ce qui peut influencer sur le type de produits culturels offerts et, en fin de compte, avoir un effet important sur le paysage culturel dans son ensemble. Les nouvelles technologies ont transformé les modes de production, de diffusion et de consommation de la culture et rendu plus floues les frontières entre ces trois types d'activités, lesquelles sont par ailleurs de plus en plus internationalisées. Le rythme du changement s'accélère et le Ministère et ses partenaires doivent adapter leurs mécanismes de soutien en conséquence. Les lois relatives au droit d'auteur, aux entreprises de distribution de radiodiffusion, à la propriété étrangère et à d'autres questions ayant trait au secteur culturel sont en cours de réexamen, puisqu'il faut veiller à ce que les droits des créateurs soient respectés tout en garantissant l'accessibilité de leurs œuvres aux Canadiens et Canadiennes. Par ailleurs, étant donné le caractère global de l'économie, Patrimoine canadien et ses partenaires doivent tenir compte des normes et standards internationaux.

La valeur du contenu culturel canadien est de plus en plus reconnue internationalement, et cela malgré une baisse de nos exportations de produits et services culturels. Les exportations de produits culturels canadiens ont diminué en 2004 et 2005 après sept années consécutives de croissance : elles sont passées en 2005 à 2,4 milliards de dollars, soit une légère baisse de 25 millions ou 1 % par rapport à l'année précédente⁷. En 2003 (dernières données disponibles), les exportations de services culturels se sont élevées à 2,2 milliards de dollars, soit une baisse de 7 % (163 millions de dollars) par rapport à 2002⁸. Les causes de ces baisses sont, entre autres, l'évolution des taux de change, l'état de l'économie américaine, la peur du SRAS et un marché plus concurrentiel dans le domaine des lieux de tournage cinématographique.

Malgré la baisse des exportations culturelles, le contenu culturel canadien gagne en popularité sur la scène internationale. Par exemple, les films canadiens sont de plus en plus recherchés et obtiennent plus de prix que jamais dans le cadre de festivals étrangers. Le film *C.R.A.Z.Y.*, de Jean-Marc Vallée, a obtenu 11 prix Génie et 15 prix Jutras au Canada ainsi que huit prix à des festivals internationaux. Quatorze films canadiens ont été visionnés au

⁶ Max Valiquette, *Young Canadians Now*, 15 juin 2005; Jeremy Rifkin, *The Age of Access : How the Shift from Ownership to Access Is Transforming Capitalism*, Tarcher, New York, 2000.

⁷ Statistique Canada, « Commerce international des services de la culture, 2005 », *Le Quotidien*, 12 juin 2006.

⁸ Statistique Canada, « Commerce international des services de la culture, 2003 », *Le Quotidien*, 28 mars 2006.

dernier festival du film de Berlin (Berlinale 2006), dont *Snow Cake*, *Memory of Days* et *Kamataki*.

Résultats des priorités du Patrimoine canadien

Pour s'assurer que les Canadiens et Canadiennes réalisent des expériences culturelles variées et les partagent entre eux et avec le monde, et que les Canadiens et Canadiennes vivent dans une société ouverte à tous, fondée sur la compréhension interculturelle et la participation des citoyens, le ministère du Patrimoine canadien a entrepris d'adapter certains de ses principaux leviers stratégiques au contexte de la mondialisation.

Une politique de la radiodiffusion et de l'audiovisuel pour l'avenir

La réévaluation de la politique de la radiodiffusion et de l'audiovisuel en fonction des nouvelles technologies et des nouveaux auditoires a été une priorité importante au cours de l'année écoulée. Après le dépôt de la deuxième réponse du gouvernement au rapport intitulé *Notre souveraineté culturelle : Le deuxième siècle de la radiodiffusion*, le 4 avril 2005, le Ministère s'est largement concerté avec le secteur privé au sujet des principales mesures à adopter dans le court terme. À la suite de l'adoption, en mars 2005, des modifications de la *Loi sur Téléfilm Canada* en matière de gouvernance, on a approuvé, en juin 2005, une autre année de fonds additionnels pour le Fonds canadien de télévision puis, en novembre 2005, le Cabinet a approuvé un plan de réforme de la structure de gouvernance du Fonds. On n'a pas transformé officiellement le rôle ou la structure du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), mais cette question a servi de toile de fond pour l'examen entrepris par le Ministère, de concert avec Industrie Canada, des décisions rendues par cet organisme de réglementation au sujet du contenu offensant, de la radio ethnique, de la radio par satellite et, plus récemment, de la téléphonie par Internet.

Le Ministère a examiné les mémoires et exposés présentés par les parties intéressées au cours de la dernière année au Groupe d'étude sur le cadre réglementaire des télécommunications dans le but de produire, de concert avec Industrie Canada, une réponse au rapport du Groupe, lequel a été rendu public en mars 2006. Pour pouvoir proposer des solutions, on a demandé au CRTC, en vertu de l'article 15 de la *Loi sur la radiodiffusion*, de produire un rapport factuel sur l'environnement numérique dans lequel opère le secteur de la radiodiffusion. Toute cette activité fait suite à des appels à une révision plus approfondie de la politique de la radiodiffusion.

Faciliter la transition à l'économie numérique

L'une des principales priorités du Patrimoine canadien est d'aider les créateurs et les industries culturelles du Canada à se préparer à la transition à l'économie numérique. La collaboration entre le Ministère et Industrie Canada, qui dure depuis plusieurs années, concernant la façon dont le gouvernement dans son ensemble devrait aborder la modernisation du droit d'auteur a donné lieu au dépôt d'un projet de loi portant sur les enjeux à court terme relatifs au droit d'auteur, notamment la ratification des traités de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), la responsabilité des fournisseurs de services Internet et l'usage éducatif d'Internet et des documents photographiques. Le projet de loi C-60 (*Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur*) a été déposé le 20 juin 2005, mais il est mort au Feuilleton lorsque le Parlement a été dissous à la fin de l'année. Patrimoine canadien a entamé des discussions avec Industrie Canada en vue de la présentation d'une nouvelle loi et les deux ministères en profitent pour réévaluer les enjeux. Entre-temps, le Ministère continue de consulter les parties intéressées et les spécialistes au sujet de ces enjeux et d'autres questions à plus long terme en matière de droit d'auteur.

En juin 2005, le Ministère a formé une équipe interne, le Groupe de travail sur les nouvelles technologies, qu'il a chargé d'évaluer, au cours des deux prochaines années, les répercussions des technologies numériques sur le secteur culturel en particulier et d'élaborer une perspective horizontale pour l'établissement de nouvelles orientations, l'élaboration des politiques, la conception des programmes et la recherche.

Créer le Canada ensemble

Au-delà de l'adaptation de l'infrastructure stratégique du pays à la nouvelle réalité numérique, le ministère du Patrimoine canadien investit également dans la création de contenu canadien. Ce faisant, il soutient la croissance et la maturation d'un milieu propice à la création de contenu canadien dans une vaste gamme d'expériences et de produits culturels de grande qualité, accessibles à tous les Canadiens et Canadiennes. C'est ainsi qu'une série de programmes de soutien aux arts et à la culture visent à appuyer le milieu des arts et les industries culturelles. En 2005-2006, ces programmes ont permis de consolider les établissements voués aux arts et au patrimoine, de faciliter l'intégration des arts dans les communautés et de stimuler l'adoption de politiques sur les arts dans les communautés du Canada. Ils ont également permis d'offrir des possibilités de formation à des artistes de tous horizons et d'aider de petites et moyennes entreprises culturelles à maintenir et à accroître leur compétitivité dans un milieu technologique en pleine évolution.

Revitaliser le patrimoine du Canada

La préservation et la revitalisation du patrimoine du Canada est un aspect central du mandat du Ministère. L'année écoulée a été l'occasion de prendre un certain nombre de mesures dans des domaines où la responsabilité fédérale est fondamentale ainsi que dans le secteur de l'élaboration des politiques. En 2005-2006, le Ministère a collaboré avec le Secrétariat du Conseil du Trésor pour régler des problèmes d'infrastructure pressants pour les organismes

du portefeuille. Le Conseil du Trésor a fourni des fonds pour régler certains des problèmes les plus urgents, à savoir la restauration du bâtiment du Musée commémoratif Victoria (Musée canadien de la nature), les dépenses de fonctionnement du nouveau hangar au Musée canadien de l'aviation et le rayonnage pour l'entrepôt provisoire de Bibliothèque et Archives Canada à Gatineau.

Un document de consultation sur une politique des musées a été préparé et mis à la disposition des parties intéressées. Une table ronde a eu lieu en juin 2005 où l'on a discuté des changements possibles. À leur réunion de septembre 2005, les ministres provinciaux et territoriaux responsables de la culture et du patrimoine ont entériné l'idée qu'il fallait aller de l'avant à cet égard. Le Ministère a continué de prendre les mesures appropriées pour donner suite aux recommandations formulées en 2003 par la vérificatrice générale.

La Convention internationale de l'UNESCO pour la protection de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques

Pour équilibrer les effets de la mondialisation, le ministère du Patrimoine canadien a pris des mesures sur les plans national et international pour garantir que les Canadiens et Canadiennes continuent à vivre dans une société ouverte à tous, fondée sur la compréhension interculturelle et la participation des citoyens (c'est l'un des résultats stratégiques que nous visons). Sur la scène internationale, les récents efforts du Ministère pour proposer une version provisoire de la Convention de l'UNESCO sur la diversité culturelle ont produit des résultats importants en 2005-2006. En mai 2005, le Ministère a collaboré avec Affaires étrangères Canada et Commerce international Canada et avec le ministère de la Justice pour préparer la position du Canada sur la Convention, en prévision de la 3^e séance de négociation des spécialistes intergouvernementaux de l'UNESCO, qui a eu lieu en juin 2005. La position du Canada a influé sur l'issue de la réunion et le Canada a été invité à jouer un rôle de premier plan dans la résolution d'un certain nombre de questions litigieuses.

En septembre 2005, au cours de la réunion du Conseil exécutif de l'UNESCO, le Canada a proposé une résolution modifiée pour garantir que la Convention serait présentée à l'Assemblée générale pour être adoptée en octobre 2005. La proposition du Canada a été appuyée par 53 des 55 États membres. Le Ministère a consulté régulièrement les représentants provinciaux et territoriaux entre avril 2005 et la date de l'Assemblée générale et, en septembre, il a organisé une réunion des ministres fédéral, provinciaux et territoriaux à Banff. Des tables rondes et d'autres formes de consultation avec la société civile ont été organisées régulièrement pour veiller à ce que « tout le Canada » participe aux négociations relatives à la Convention.

Des réunions de suivi avec tous les partenaires ont eu lieu depuis l'Assemblée générale dans le but d'élaborer une stratégie visant à encourager la ratification de la Convention par le plus grand nombre possible d'États membres. C'est pourquoi des missions bilatérales ont été envoyées dans des pays clés et que des efforts ont été déployés à cet égard dans le cadre de tribunes multilatérales comme l'Organisation des États américains et le Réseau international sur la politique culturelle (RIPC). Le Canada continue de présider le Groupe de travail sur la

diversité culturelle et la mondialisation du RIPC, lequel a joué un rôle central dans la préparation du projet de Convention. Il faut savoir que le Canada est le premier pays à avoir ratifié la Convention, le 23 novembre 2005. Trente États membres de l'UNESCO doivent le faire pour que la Convention entre en vigueur.

Les Jeux de 2010 : préparatifs de l'Olympiade canadienne

Les Jeux olympiques et paralympiques de Turin qui ont eu lieu en février et mars 2006 ont été l'occasion de voir où en était le travail de coordination des activités fédérales par le Ministère en prévision des Jeux de Vancouver-Whistler dans quatre ans. Ces activités ont porté, au cours de l'année écoulée, sur l'élaboration de la Stratégie canadienne d'exploitation des occasions pour 2010, afin de tirer parti des avantages associés à l'accueil des Jeux, et cela dans toutes les régions du pays.

Les Jeux de Turin ont également fourni une plate-forme mondiale importante pour mettre en valeur à la fois Vancouver-Whistler et le Canada et susciter l'intérêt à un certain nombre d'égards, dont le développement économique et la participation des citoyens. Des discussions sont en cours au sujet de la participation du gouvernement fédéral à une Olympiade culturelle qui précéderait les Jeux de 2010. Entre-temps, le Secrétariat des Jeux de 2010 à Patrimoine canadien a élaboré un cadre de responsabilisation qui permettra de réglementer l'utilisation des fonds engagés par le gouvernement fédéral pour les Jeux et de veiller à ce que les résultats escomptés soient obtenus.

Développement du sport

En 2005-2006, le Ministère a organisé de fructueuses missions, comme celles des Jeux du Commonwealth à Melbourne en 2006. Au cours de la même période, Sport Canada a complété la révision de la politique fédérale sur l'accueil de manifestations sportives internationales et fait progresser le travail relatif au futur financement des Jeux du Canada. Le Ministère a également considérablement renforcé son rôle dans le système sportif canadien et jeté les bases des succès futurs des athlètes, des entraîneurs et des équipes canadiennes. La confirmation de nouvelles ressources, l'élaboration et la mise en œuvre, actuellement en cours, du Cadre de financement et de responsabilité en matière de sport, la création du Comité d'examen du sport canadien, de même que la décision de trouver de nouveaux investisseurs pour le sport de haut niveau, ont transformé la méthode de financement de l'excellence sportive au Canada et, ce faisant, augmenté les chances du Canada d'obtenir les résultats souhaités aux Jeux de Vancouver de 2010 et aux jeux qui suivront. Les partenariats créés entre les organismes de financement nationaux permettront à Sport Canada d'être de plus en plus en mesure de garantir que toutes les ressources disponibles seront employées de la façon la plus efficace possible.

Le Ministère a collaboré avec les parties intéressées, les spécialistes du sport pour les personnes ayant un handicap et les gouvernements provinciaux et territoriaux pour mettre la dernière main à la nouvelle Politique sur le sport pour les personnes ayant un handicap. Cette politique vise à faciliter la participation pleine et entière des personnes ayant un handicap au sport et à contribuer à leur plus grande inclusion sociale grâce à ces activités. Elle

circonscrira des objectifs pour chacun des quatre piliers de la Politique canadienne du sport, à savoir : une participation accrue, une excellence accrue, des ressources accrues et une interaction accrue.

Langues et cultures autochtones

Le Groupe de travail sur les langues et les cultures autochtones a présenté son rapport à la ministre du Patrimoine canadien en juin 2005 et le Ministère examine son approche des questions relatives aux langues et aux cultures autochtones. Les Rassemblements nationaux sur le savoir autochtone, organisés par le Ministère en mai et juin 2005, ont été une occasion de discuter les problèmes actuels et les défis futurs. En octobre 2005, le Conseil du Trésor du Canada a approuvé la consolidation du Programme des Autochtones du Patrimoine canadien.

Renforcement de la dualité linguistique du Canada et des services dans la langue de la minorité

Pour ce qui concerne le renforcement de la dualité linguistique du Canada et des services dans la langue de la minorité, beaucoup de mesures ont été prises dont la plupart auront un effet structurant et multiplicateur pour plusieurs années à venir. À l'échelle fédérale, le Plan d'action du Ministère pour la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* a été élaboré. De nouvelles lignes directrices applicables aux plans d'action de 33 ministères fédéraux ont également été rédigées dans le but d'améliorer la planification et l'évaluation des programmes fédéraux soutenant les services aux Canadiens et Canadiennes qui sont membres de communautés linguistiques en situation minoritaire.

Le Ministère et le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) ont renouvelé le Protocole d'entente multilatéral sur l'enseignement dans la langue de la minorité et l'apprentissage de la langue seconde pour les exercices 2005-2006 à 2008-2009. Pour ce qui est de la promotion des avantages de l'apprentissage du français langue seconde, 22 projets ont été financés dans le cadre du programme Mise en valeur de la dualité linguistique / Appréciation et rapprochement.

Des ententes de collaboration pluriannuelles entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont été conclues pour fournir des services dans la langue de la minorité et accroître la capacité des provinces et territoires à offrir des services aux communautés en situation minoritaire dans des secteurs prioritaires tels que la santé, les services aux familles, l'économie, etc. Le Ministère a conclu de nouvelles ententes de collaboration avec les communautés francophones et anglophones en situation minoritaire, où sont explicités les valeurs et les principes de la collaboration avec le Ministère, de même que les résultats communs souhaités qui profiteront aux minorités linguistiques.

Les données du Recensement du Canada de 2001 révèlent un certain progrès : le pourcentage des Canadiens et Canadiennes âgés de 15 à 19 ans qui se déclarent bilingues est passé de 16,4 % en 1971 à 24 % en 2001. En 2006, 74 % des Canadiens et Canadiennes appartenant à des communautés linguistiques en situation minoritaire ont exprimé leur satisfaction à

l'égard des services reçus dans leur langue, comparativement à 71,3 % en 2002. Des études récentes indiquent également que le pourcentage des Canadiens appartenant à des communautés linguistiques en situation majoritaire qui estiment que la dualité linguistique est importante pour l'identité canadienne est passé de 55,6 % en 2002 à 59,2 % en 2006. Et pas moins de 63,3 % pensent que la dualité linguistique est une source d'enrichissement culturel⁹. Rappelons que le nombre de consultations du site *Web Vers une organisation bilingue* a plus que triplé de 2004 à 2005.

Le Plan d'action canadien contre le racisme

La Politique canadienne du multiculturalisme a été l'objet de débats publics au cours de l'année écoulée. Le Ministère continue d'évaluer les objectifs de la politique à la lumière des enjeux actuels concernant la citoyenneté et est d'avis que la politique a contribué aux succès du Canada en matière de cohésion sociale ainsi qu'à sa réputation internationale sur le plan de la diversité.

Au cours de l'année écoulée, Patrimoine canadien a entrepris la mise en œuvre du plan *Un Canada pour tous : Plan d'action canadien contre le racisme*. Plusieurs projets ont été élaborés, dont une initiative en faveur de l'inclusion dans les institutions et la collecte de données nationales normalisées sur les crimes motivés par la haine. Le Conseil du Trésor a approuvé un cadre d'évaluation portant sur neuf initiatives connexes dans quatre ministères. Patrimoine canadien est en train d'élaborer un seul et même mécanisme de reddition de compte pour les neuf initiatives, de concert avec ses partenaires, dont le ministère de la Justice et Citoyenneté et Immigration Canada.

Liens avec les résultats du gouvernement du Canada

Les résultats stratégiques du Patrimoine canadien sont les suivants :

- Les Canadiens et Canadiennes réalisent des expériences culturelles variées et les partagent entre eux et avec le monde.
- Les Canadiens et Canadiennes vivent dans une société ouverte à tous, fondée sur la compréhension interculturelle et la participation des citoyens.

Les résultats du gouvernement du Canada auxquels Patrimoine canadien a contribué en 2005 sont les suivants :

- Une économie axée sur l'innovation et le savoir;
- Une société ouverte à tous qui favorise la dualité linguistique et la diversité;
- Une culture et un patrimoine canadiens dynamiques;

⁹ Statistique Canada, enquête effectuée par Decima Research pour le compte du ministère du Patrimoine Canadien, *Attitudes et perceptions de la population canadienne à l'égard des langues officielles du Canada*, 2006.

- Une économie mondiale prospère qui profite aux Canadiens et Canadiennes et au monde.

Le résumé de nos réalisations prioritaires éclaire bien plusieurs des différents aspects de la contribution du Ministère aux résultats du gouvernement du Canada. La section qui suit, qui est une analyse du rendement, illustre encore davantage comment les programmes et activités du Patrimoine canadien ont contribué à la réalisation des objectifs d'ensemble du gouvernement du Canada.

.....

**ANALYSE DU RENDEMENT SELON
LES RÉSULTATS STRATÉGIQUES**

.....

2



Introduction

Cette section porte sur les résultats obtenus en fonction des résultats stratégiques et des principaux engagements du Ministère. Tous les engagements pris dans le *Rapport sur les plans et les priorités* de l'exercice 2005-2006 font l'objet d'un compte rendu dans le tableau récapitulatif. Le Ministère a déterminé ce qui constitue un programme ou un service clé en fonction des lignes directrices du Secrétariat du Conseil du Trésor¹⁰. Les initiatives clés dont il est question ici ont été retenues en fonction des critères suivants : i) leur envergure (programme ou service absorbant une grande partie des ressources financières ou de l'attention), ii) leur visibilité (la population peut s'intéresser plus particulièrement à un programme ou un service), iii) l'importance interne de leurs résultats, iv) leur nouveauté (un nouveau programme ou service a été introduit), v) leur élimination (un programme ou un service n'est plus offert).

Méthodologie de la mesure du rendement

Patrimoine canadien a commencé à mettre en œuvre son Architecture des activités de programme (AAP) en 2004-2005. En 2005-2006, à la demande du Secrétariat du Conseil du Trésor, le Ministère a actualisé son AAP et mis en œuvre la politique sur la Structure de gestion des ressources et des résultats (SGRR). Cette intégration de l'information sur le rendement a pour but d'instaurer un processus décisionnel fiable et systématique dans l'ensemble de l'organisation.

Les programmes ont élaboré des cadres de gestion et de responsabilisation axés sur les résultats (CGRR) et des cadres de vérification axés sur les risques (CVR) en fonction de « modèles logiques » assortis de résultats à court, moyen et long terme et d'indicateurs de rendement. Par la suite, des données sont recueillies et analysées, et les résultats de l'analyse fournissent de l'information utile pour la gestion des programmes.

En 2005-2006, le Ministère s'est servi de plusieurs instruments de gestion pour déterminer s'il avait obtenu les résultats escomptés : évaluations et vérifications de programme, études, sondages d'opinion, enquêtes, rapports d'étape, collecte de données et analyse, analyse des

¹⁰ Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, *Guide pour la préparation de la partie III du budget des dépenses 2005-2006 : Rapports sur les plans et priorités et Rapports ministériels sur le rendement*, 2 juin 2006.

programmes et des politiques et élaboration de systèmes de gestion de l'information. Il s'agit d'un travail en cours. On a commencé à élaborer des indicateurs de rendement qui contribueront à améliorer les programmes et les politiques.

Architecture des activités de programme

L'Architecture des activités de programme (AAP) du ministère du Patrimoine canadien, en vigueur depuis avril 2005 et actualisée en juin 2005, comporte deux résultats stratégiques et sept activités de programme.

Architecture des activités de programme du Patrimoine canadien

RÉSULTATS STRATÉGIQUES ACTIVITÉS DE PROGRAMME SOUS-ACTIVITÉS DE PROGRAMME SOUS-SOUS-ACTIVITÉS DE PROGRAMME

**LES CANADIENS
ET CANADIENNES
RÉALISENT DES
EXPÉRIENCES
CULTURELLES
VARIÉES ET
LES PARTAGENT
ENTRE EUX ET
AVEC LE MONDE**

1- CRÉATION DE CONTENU CANADIEN ET EXCELLENCE DES PERFORMANCES	1.1- Arts et industries culturelles	1.1.1 Fonds canadien de télévision; 1.1.2 Fonds de la musique du Canada : création de contenu; 1.1.3 Édition : création de contenu; 1.1.4 Fonds du Canada pour les magazines : création de contenu; 1.1.5 Nouveaux médias / médias interactifs : création de contenu
2- VIABILITÉ DE L'EXPRESSION CULTURELLE ET DE LA PARTICIPATION DANS LE DOMAINE CULTUREL	1.2- Sport	1.2.1 Soutien au sport; 1.2.2 Accueil de manifestations sportives; 1.2.3 Aide aux athlètes
	2.1- Arts et industries culturelles	2.1.1 Soutien au secteur des arts; 2.1.2 Secteur du film et de la vidéo : renforcement des capacités; 2.1.3 Fonds de la musique du Canada : renforcement des capacités; 2.1.4 Édition : développement de l'industrie; 2.1.5 Fonds du Canada pour les magazines : développement de l'industrie; 2.1.6 Nouveaux médias / médias interactifs : développement du secteur; 2.1.7 Examen des investissements dans le secteur culturel
3- PRÉSERVATION DU PATRIMOINE CANADIEN	2.2- Patrimoine	2.2.1 Soutien des établissements et organismes voués au patrimoine; 2.2.2 Réseau canadien d'information sur le patrimoine (RCIP)
	2.3- Jeux d'hiver de 2010	
4- ACCÈS ET PARTICIPATION À LA VIE CULTURELLE DU CANADA	2.4- International	2.4.1 Routes commerciales; 2.4.2 TV5; 2.4.3 Francophonie internationale; 2.4.4 Normalisation internationale; 2.4.5 Renforcement des capacités et coopération
	3.1- Patrimoine	3.1.1 Préservation des longs métrages et accès; 3.1.2 Préservation de la musique canadienne et accès; 3.1.3 Institut canadien de conservation (ICC)
4- ACCÈS ET PARTICIPATION À LA VIE CULTURELLE DU CANADA	3.2- Cultures autochtones vivantes	3.2.1 Langues et cultures autochtones; 3.2.2 Radiodiffusion autochtone
	4.1- Arts et industries culturelles	4.1.1 Les arts dans les communautés; 4.1.2 Édition : projet de la chaîne d'approvisionnement; 4.1.3 Aide à la distribution des publications; 4.1.4 Fonds de la musique du Canada : initiatives collectives
	4.2- Patrimoine	4.2.1 Patrimoine culturel canadien en ligne; 4.2.2 Expositions et collections; 4.2.3 Biens culturels mobiliers

Architecture modifiée le 15 juin 2005

Architecture des activités de programme du Patrimoine canadien

RÉSULTATS STRATÉGIQUES ACTIVITÉS DE PROGRAMME SOUS-ACTIVITÉS DE PROGRAMME SOUS-SOUS-ACTIVITÉS DE PROGRAMME

**LES CANADIENS ET
CANADIENNES
VIVENT DANS UNE
SOCIÉTÉ OUVERTE
À TOUS, FONDÉE
SUR LA
COMPRÉHENSION
INTERCULTURELLE
ET LA
PARTICIPATION DES
CITOYENS**

5- PROMOTION DE LA COMPRÉHENSION
INTERCULTURELLE

5.1- Langues officielles

5.2- Multiculturalisme

5.1.1 Promotion de la dualité linguistique;
5.1.2 Apprentissage de la langue seconde

6- DÉVELOPPEMENT DES
COMMUNAUTÉS ET RENFORCEMENT
DES CAPACITÉS

6.1- Partenaires
autochtones

6.1.1 Organismes autochtones

6.2- Langues officielles

6.2.1 Vie communautaire; 6.2.2 Enseignement dans la langue de la minorité

7- PARTICIPATION À LA VIE
COMMUNAUTAIRE ET À LA VIE CIVIQUE

7.1- Multiculturalisme

7.1.1 Jeunes autochtones; 7.2.2 Femmes autochtones;
7.2.3 Centres d'amitié autochtones

7.2- Communautés
autochtones

7.3.1 Partenariats communautaires;
7.3.2 Droits de la personne et contestations judiciaires;
7.3.3 Information et recherche sur le Canada

7.3- Participation
des citoyens

7.4.1 Soutien au sport; 7.4.2 Accueil de manifestations sportives

7.4- Sport

7.5.1 Échanges Canada; 7.5.2 Kalimavik; 7.5.3 Jeunesse Canada au travail;
7.5.4 Écoles canadiennes

7.5- Jeunesse

7.6.1 Célébration, commémorations et apprentissage;
7.6.2 Cérémonial et protocole

7.6- Célébration

7.7.1 Expositions internationales

7.7- International

7.8- Jeux d'hiver
de 2010

Architecture des activités de programme du Patrimoine canadien

RÉSULTATS STRATÉGIQUES

ACTIVITÉS DE PROGRAMME

SOUS-ACTIVITÉS DE PROGRAMME

Définir une formule
d'allocation pour les
résultats stratégiques

**SERVICES
MINISTÉRIELS**

Services juridiques

Services informatiques

Services financiers et administratifs

Services de gestion des ressources humaines
et du milieu de travail

Communications

Services de vérification et d'évaluation

Gestion ministérielle et régionale

Résultat stratégique 1

Résultat stratégique 1 : Les Canadiens et Canadiennes réalisent des expériences culturelles variées et les partagent entre eux et avec le monde.

Le ministère du Patrimoine canadien veille à ce que les Canadiens et Canadiennes puissent exprimer leur créativité, faire connaître leurs talents et partager leurs histoires et leurs expériences par l'entremise des arts, des établissements voués au patrimoine, des industries culturelles et des activités sportives. Pour obtenir ce résultat, le Ministère applique des politiques et exécute des programmes qui favorisent l'instauration d'un environnement permettant de consolider et de partager, au Canada et à l'étranger, les valeurs du Canada et la diversité de ses voix.

Les efforts du Ministère pour obtenir ce résultat stratégique passent par les quatre premières activités de programme de son Architecture d'activités de programme. Le tableau ci-dessous indique les ressources prévues pour chacune des activités qui, ensemble, constituent le résultat stratégique.

Le résultat stratégique 1 est obtenu grâce à quatre activités de programme :

- **Activité de programme 1** – Création de contenu canadien et excellence des performances
- **Activité de programme 2** – Viabilité de l'expression culturelle et de la participation dans le domaine culturel
- **Activité de programme 3** – Préservation du patrimoine canadien
- **Activité de programme 4** – Accès et participation à la vie culturelle du Canada

Ressources humaines et financières réservées au résultat stratégique 1, 2005-2006		
Activités de programme	Dépenses réelles (en millions de dollars)	ETP réels
1. Création de contenu canadien et excellence des performances	330,5	309
2. Viabilité de l'expression culturelle et de la participation dans le domaine culturel	169,3	550
3. Préservation du patrimoine canadien	52,3	252
4. Accès et participation à la vie culturelle du Canada	156,8	304
Total	708,9	1 415
Note : Les ressources financières sont exprimées en millions de dollars et les ressources humaines, en équivalents temps plein (ETP).		

Activité de programme 1

Création de contenu canadien et excellence des performances

L'expression de la culture commence par la création d'œuvres et la performance. L'excellence est le but des artistes professionnels et des athlètes de haut niveau, mais elle suppose une structure d'appui suffisante, à l'échelle nationale et internationale, à tous les niveaux du développement culturel et sportif. Le ministère du Patrimoine canadien veut permettre aux créateurs de produire et aux athlètes de réussir en soutenant la structure et les industries culturelles nécessaires à des œuvres et des performances de grande qualité.

Le Ministère s'attend à deux résultats dans le cadre de cette première activité de programme : la création d'un contenu canadien traduisant la diversité de la société canadienne et sa production pour les marchés national et international; l'excellence des Canadiens et Canadiennes dans la culture et dans le sport, à l'échelle nationale et internationale.

Une politique de l'audiovisuel pour le XXI^e siècle : une vision de l'avenir pour la radiodiffusion

La réponse du gouvernement au rapport du Comité permanent du patrimoine canadien intitulé *Notre souveraineté culturelle : Le deuxième siècle de la radiodiffusion* a été déposée le 4 avril 2005. On y énonce plusieurs mesures précises que le gouvernement entend adopter et les résultats escomptés de la mise en œuvre de ces mesures. Cette nouvelle approche avait pour but de consolider la capacité du secteur de la radiodiffusion à s'adapter aux nouvelles technologies, d'améliorer la gouvernance du système public de radiodiffusion canadien et de permettre aux Canadiens et Canadiennes d'avoir accès à des émissions de télévision distinctement canadiennes et de grande qualité.

Le secteur de la radiodiffusion est à une croisée des chemins caractérisée par une grande fluidité, des défis et du changement. La mondialisation, l'évolution sociodémographique, le contexte économique et une transformation technologique sans précédent sont en train de façonner le paysage canadien de la radiodiffusion. La convergence donne lieu à un secteur plus intégré, où les entreprises fournissent à la fois des services de radiodiffusion et des services de télécommunications, ce qui pose problème au modèle actuel de réglementation.

Résultats

Dans l'ensemble, les résultats ont été obtenus. La réponse du gouvernement, *Renforcer notre souveraineté culturelle - Fixer les priorités du système canadien de radiodiffusion*, était un plan d'action pour l'avenir de la radiodiffusion canadienne au service des Canadiens et Canadiennes. Elle portait sur trois aspects principaux : le contenu canadien, la consolidation

de la gouvernance et de la reddition de compte et un regard sur l'avenir du système de radiodiffusion. Les objectifs étaient les suivants : i) améliorer la gouvernance et l'administration du Fonds canadien de télévision (FCT); ii) verser 60 millions de dollars supplémentaires à la Société Radio-Canada pour appuyer la création d'émissions; iii) commencer à centraliser la certification du contenu canadien au Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens.

Le Fonds canadien de télévision (FCT) est un partenariat entre le secteur privé et le secteur public (exécution par un tiers) régi par la société du Fonds canadien de télévision. Son rôle est d'appuyer la création et la diffusion, à des heures de grande écoute, d'émissions canadiennes de grande qualité, dont l'intérêt culturel est manifeste, et qui sont produites dans les deux langues officielles par les secteurs de production de la majorité et de la minorité de langue officielle. Depuis 1996, le programme du FCT a permis de produire 20 895 heures de productions télévisées canadiennes. La valeur totale de ces productions pour cette période s'est élevée à 6,54 milliards de dollars, soit plus de trois fois le montant consacré au programme (environ 1,95 milliard de dollars).

Depuis 2000-2001, le FCT s'est associé à des partenaires (le CRTC, Statistique Canada, Téléfilm Canada et Patrimoine canadien) pour améliorer la mesure de l'auditoire des émissions de télévision canadiennes. Les nouveaux indicateurs de rendement seraient fondés non pas sur la quantité d'émissions produites, mais plutôt sur la capacité des émissions à rejoindre leurs auditoires. Le principal objectif du Fonds est d'élargir les publics des émissions en langue anglaise, notamment des séries dramatiques. Du côté du marché francophone, il s'agit de conserver le volume et la part de marché des émissions canadiennes et de veiller à une production suffisante d'émissions en langue française partout au pays. Les nouveaux renseignements recueillis à l'égard du rendement permettront de fournir au secteur plus de données qu'auparavant. Ainsi, le FCT continuera de surveiller le niveau de productions de haute définition qu'il appuie chaque année. Il déterminera également les cibles à atteindre quant à son appui aux productions de haute définition de 2007-2008 à 2010-2011.

En novembre 2005, la vérificatrice générale du Canada a déposé son rapport à la Chambre des communes. La vérification du FCT faisait partie du rapport (voir le chapitre 5 « Le soutien accordé aux industries culturelles »). La vérificatrice a conclu que le Fonds avait instauré un cadre de contrôle suffisant. Ses principales recommandations étaient que le Ministère devait simplifier la structure de gestion du programme du FCT et préciser les objectifs du programme, et que le conseil d'administration de la société du FTC devait appliquer rigoureusement ses directives et procédures sur les conflits d'intérêts, la confidentialité et l'indépendance. Le Ministère et les organismes concernés par cette vérification ont accepté les recommandations et ont pris des mesures pour améliorer la situation.

Sites Web

http://www.pch.gc.ca/progs/ac-ca/progs/fct-ctf/index_f.cfm

<http://www.fondscanadiendetele.ca>

http://www.pch.gc.ca/pc-ch/pubs/ri-bi_f.cfm

[http://www.oag-bvg.gc.ca/domino/rapports.nsf/html/20051105cf.html/\\$file/20051105cf.pdf](http://www.oag-bvg.gc.ca/domino/rapports.nsf/html/20051105cf.html/$file/20051105cf.pdf)

http://www.pch.gc.ca/progs/ac-ca/progs/bcpac-cavco/index_f.cfm

Une politique de l'audiovisuel pour le XXI^e siècle : le film, la vidéo et l'enregistrement sonore : nouveaux défis, nouvelles opportunités

Les résultats escomptés étaient de moderniser la politique de l'audiovisuel au Canada pour accroître le contenu canadien, d'améliorer la capacité du secteur cinématographique à s'adapter aux nouvelles technologies et à la nouvelle réalité et d'élargir l'accès des Canadiens et Canadiennes à une expression culturelle diversifiée. Le projet consistait, entre autres, à achever l'examen de la politique de coproduction et à mener une évaluation sommative de la Politique canadienne du long métrage et une évaluation du Programme du crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne.

Résultats

Ce projet a été réalisé en partie seulement, car certains des objectifs ont été modifiés. L'examen de la politique de coproduction a été reporté à l'an prochain. La Politique canadienne du long métrage (PCLM), annoncée en 2000, était censée être évaluée en 2006. En 2005, le Ministère a commandé une évaluation indépendante de la PCLM intitulée *Évaluation sommative de la Politique canadienne du long métrage* et un sondage d'opinion sur les attitudes et comportements des Canadiens et Canadiennes à l'égard des films canadiens.

Le gouvernement investit 100 millions de dollars par an dans la PCLM. L'évaluation de la politique s'est appuyée sur des données obtenues auprès de l'Association des propriétaires de cinéma du Canada (APCC) et de Téléfilm Canada et sur d'autres sources. Elle a permis de conclure que la politique reste valable et que l'on a remporté du succès, mais qu'il y a lieu de prendre des mesures importantes pour améliorer la situation. On a, dans une large mesure, réalisé les objectifs de la politique et atteint les cibles prévues. On a effectivement conquis, en cinq ans, 5 % des recettes-guichet et atteint un budget de production moyen de 5 millions de dollars. La moyenne des budgets de mise en marché s'est élevée à 385 000 \$, mais on n'a pas réussi à atteindre les 500 000 \$ prévus au départ.

En complément de l'évaluation, le Ministère a commandé un sondage d'opinion, *Sondage d'opinion sur l'industrie canadienne de la musique et du cinéma*, pour évaluer les attitudes et comportements des Canadiens et Canadiennes à l'égard des films canadiens. Ce sondage a permis notamment de constater que, en majorité, les Canadiens et Canadiennes regardent aujourd'hui des films surtout chez eux, soit sur les chaînes conventionnelles, les chaînes spécialisées et les chaînes payantes, soit en louant ou en achetant des DVD. Le

téléchargement de films sur Internet reste une activité marginale, mais en hausse. Plus de 80 % des répondants estiment qu'il est important que les films canadiens soient disponibles, au Canada, dans les salles de cinéma et à la télévision.

L'évaluation du Programme du crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne a été reportée à 2006-2007.

Sites Web

http://www.pch.gc.ca/pc-ch/sujets-subjects/arts-culture/film-video/script-policy_f.cfm

http://www.pch.gc.ca/progs/em-cr/eval/2005/2005_09/index_f.cfm

http://www.pch.gc.ca/pc-ch/sujets-subjects/arts-culture/film-video/pubs/07-2005/index_f.cfm

Faciliter la transition à l'économie numérique : la réforme du droit d'auteur et le contenu culturel sur Internet

Le gouvernement continue de faciliter la transition du secteur culturel à l'économie numérique au profit des communautés canadiennes. Une forte présence canadienne sur Internet reste une priorité importante, compte tenu de l'augmentation continue de l'utilisation de ce médium au Canada et dans le monde entier. L'évolution des technologies est telle que les mécanismes d'appui doivent s'adapter.

Par l'entremise du Fonds des nouveaux médias du Canada (FNMC), administré par Téléfilm Canada, on a accordé du financement à des entreprises des nouveaux médias pour la création, la production et la mise en marché et la distribution de nouveaux produits culturels numériques interactifs, de même que pour diverses initiatives visant à faciliter le développement du secteur des nouveaux médias. En 2005-2006, on a dépensé 14 millions de dollars dans le cadre de ce programme. Les résultats prévus étaient les suivants : i) production de contenu électronique canadien d'avant-garde pour les réseaux numériques; ii) création et production de contenu culturel canadien numérique et interactif de qualité et mise en marché de ce contenu sur Internet et d'autres plates-formes; iii) pertinence de la *Loi sur le droit d'auteur* dans un contexte d'évolution rapide.

Résultats

Dans l'ensemble, les résultats prévus ont été obtenus. Le Fonds des nouveaux médias du Canada (FNMC) a permis d'appuyer 91 projets de création et de distribution en ligne et hors ligne de nouveaux médias interactifs. Comme certains d'entre eux se déroulent sur une période de deux ans, les projets n'étaient pas tous terminés en 2005-2006.

On est en train de procéder à une évaluation sommative du FNMC. Il s'agit d'en évaluer la pertinence, le succès, les répercussions et la rentabilité, de circonscrire les solutions de rechange éventuelles et d'envisager des changements dans le mode d'appui à la production de contenu culturel interactif numérique commercial afin de rendre cet appui suffisamment souple pour s'adapter à l'évolution constante et croissante de la technologie et de l'industrie

de l'audiovisuel. L'évaluation sommative du FNMC est censée être achevée à l'automne 2006.

Pour tenir compte de certains des problèmes associés à la mesure du rendement dans l'espace numérique, on a entrepris une étude pilote afin d'élaborer des instruments et des mesures de rendement qui permettront de mieux évaluer la circulation vers les sites Web créés par les bénéficiaires du FNMC.

La réforme actuelle du droit d'auteur est nécessaire pour faire face à de nouveaux défis tels que : i) les pressions internationales (p. ex. : traités de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle); ii) l'évolution technologique (p. ex. : nouveaux systèmes de distribution des produits culturels); iii) un marché en changement (p. ex. : création de nouveaux modèles commerciaux); iv) de récentes décisions judiciaires (p. ex. : Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SOCAN) c. Association canadienne des fournisseurs Internet (ACFI) et Société canadienne de perception de la copie privée c. *Canadian Storage Media Alliance* et autres).

Compte tenu de l'évolution technologique, la réforme du droit d'auteur est demeurée une priorité du Ministère en 2005. Le projet de loi C-60 a été déposé le 20 juin 2005, mais il est mort au Feuilleton avec l'annonce des élections fédérales en novembre 2005.

Sites Web

http://www.telefilm.gc.ca/03/311.asp?fond_id=3

Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SOCAN) c. Association canadienne des fournisseurs Internet (ACFI)

http://www.pch.gc.ca/progs/ac-ca/progs/pda-cpb/neuf-new/recent_f.cfm

Société canadienne de perception de la copie privée c. *Canadian Storage Media Alliance* et autres

http://www.pch.gc.ca/progs/ac-ca/progs/pda-cpb/neuf-new/private_f.cfm

Le développement du sport : renforcer le leadership sportif

L'objectif du développement du sport du point de vue du renforcement du leadership sportif est d'augmenter le nombre d'entraîneurs et de leaders sportifs qualifiés au Canada et d'accélérer la mise en œuvre du programme Éducation et formation axées sur les compétences (ÉFAC) pour les entraîneurs, dans les deux langues officielles. Le Ministère collabore avec ses partenaires du système sportif, notamment les provinces et territoires, pour : i) favoriser la formation des entraîneurs et des leaders sportifs en élaborant des normes de compétence supérieures; ii) améliorer les conditions de travail des entraîneurs rémunérés en mettant en place une nouvelle structure de gouvernance qui facilitera la prestation de la formation aux entraîneurs au Canada; iii) appuyer les bénévoles.

Le résultat prévu était la mise en place d'une nouvelle structure de gouvernance pour les entraîneurs. À court terme, on s'était engagé, en 2005-2006, à ce que les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux du Sport signent l'entente sur le nouveau mandat de gouvernance pour les entraîneurs et à ce qu'une nouvelle organisation chargée de dispenser le programme de formation aux entraîneurs soit créée. La certification des entraîneurs serait fondée sur le modèle d'Éducation et formation axées sur les compétences. Le projet visait également à améliorer les conditions de travail des entraîneurs qualifiés.

Résultats

Sport Canada verse environ 4 millions de dollars à l'Association canadienne des entraîneurs (ACE), qui a élaboré le Programme national de certification des entraîneurs (PNCE). L'organisation Entraîneurs du Canada reçoit environ 400 000 \$ et le Ministère investit 9,3 millions de dollars dans le salaire des entraîneurs.

Les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux du Sport ont signé l'entente sur le nouveau mandat de gouvernance pour les entraîneurs.

Les trois indicateurs de rendement employés étaient les suivants : i) le nombre d'entraîneurs certifiés; ii) le nombre d'organismes nationaux de sport ayant mis en place le programme Éducation et formation axées sur les compétences ou qui sont en train de le faire; iii) le pourcentage d'entraîneurs certifiés aux plus hauts niveaux qui sont employés par des organismes nationaux de sport. Certaines données ont été recueillies, mais l'analyse vient tout juste de commencer. C'est la première année que Sport Canada recueille ce genre de données. On a révisé entièrement le modèle logique et les indicateurs de rendement dans le cadre du renouvellement du programme, qui a été approuvé le 1^{er} juin 2006. On élaborera une stratégie plus complète de mesure du rendement ultérieurement.

La transition du Programme national de certification des entraîneurs à un système axé sur les compétences prendra plusieurs années.

Sites Web

http://www.pch.gc.ca/progs/sc/prog/index_f.cfm

<http://www.coach.ca/fra/index.cfm>

Fournir un appui stratégique au sport de haut niveau : les programmes et la promotion du développement de sports solides sur le plan technique

Le nouveau gouvernement du Canada est déterminé à créer un environnement sportif propice au perfectionnement et à la réussite des athlètes. Le Ministère a instauré la Stratégie d'excellence sportive de Sport Canada qui offre un appui ciblé aux programmes de sport de haut niveau, par l'entremise du Comité provisoire d'examen du sport canadien, et a élaboré un modèle générique de développement à long terme de l'athlète. En mars 2005, on a annoncé un investissement de 55 millions de dollars sur cinq ans pour l'initiative *À nous le*

podium en 2010. Cette dernière propose une vision et une stratégie afin de faire du Canada le grand vainqueur des Jeux olympiques d'hiver de 2010 pour le nombre de médailles et l'un des trois premiers pays aux Jeux paralympiques d'hiver de 2010. L'initiative offre un financement additionnel et des programmes de haut niveau aux athlètes, aux entraîneurs et au personnel de soutien canadiens pour maximiser le nombre d'athlètes susceptibles de décrocher une médaille en 2010. Lorsqu'elle sera entièrement concrétisée, cette collaboration offrira aux Fédérations nationales de sport d'hiver du Canada et à leurs partenaires de sport un plan global leur permettant de bénéficier du soutien financier et du soutien aux infrastructures pour réaliser pleinement leur potentiel.

Résultats

Le Comité provisoire d'examen du sport canadien a présenté des recommandations au Ministère et à d'autres partenaires nationaux de financement afin que les contributions soient affectées aux sports qui offrent le plus de possibilités de connaître un succès. Le Ministère a versé 2 866 392 \$ aux centres canadiens du sport et 20 107 403 \$ aux organismes nationaux de sport.

Les Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2006 à Turin (Italie) ont constitué le premier grand indicateur de l'efficacité de l'initiative *À nous le podium en 2010* sur la voie du succès aux Jeux de 2010. Associée à d'autres initiatives de financement et à des efforts importants de la communauté sportive, *À nous le podium en 2010* a contribué au succès du Canada aux Jeux d'hiver de 2006, où il est arrivé troisième au classement des pays pour le nombre de médailles et où les athlètes canadiens ont réalisé leur meilleure performance durant des Jeux olympiques d'hiver ; ils ont raflé 24 médailles dont sept d'or, dix d'argent et sept de bronze. Aux Jeux paralympiques, le Canada s'est classé au sixième rang, en gagnant cinq médailles d'or, dont au moins une médaille d'or dans chacun des quatre sports du programme paralympique d'hiver. Le Canada a été le seul pays à réaliser cette performance.

Résultats (des équipes ou des athlètes du Canada) aux Jeux olympiques, Jeux paralympiques et Championnats du monde

Rang aux Jeux olympiques	Jeux olympiques d'hiver de 2002	Jeux olympiques d'hiver de 2006
Parmi les 3 premiers	17	24
Entre le 4 ^e et le 8 ^e	29	33
Entre le 9 ^e et le 16 ^e	35	47

Rang aux Jeux paralympiques	Jeux paralympiques d'hiver de 2002	Jeux paralympiques d'hiver de 2006
Parmi les 3 premiers	15	13
Entre le 4 ^e et le 8 ^e	17	8
Entre le 9 ^e et le 16 ^e	6	3

Rang aux Championnats du monde	Championnats du monde de 2004 (Été et hiver)	Championnats du monde de 2005 (Été et hiver)
Parmi les 3 premiers	26	49
Entre le 4 ^e et le 8 ^e	26	69
Entre le 9 ^e et le 16 ^e	39	124

Site Web

http://www.pch.gc.ca/progs/sc/prog/index_f.cfm

Dans les régions

Pour en savoir plus sur les expériences régionales relatives à l'activité de programme 1, voir le *Rapport ministériel sur le rendement, 2005-2006* sur le site Web du Ministère :

http://www.pch.gc.ca/pc-ch/pubs/mindep_f.cfm

- *BlueSponge Inc. et Locomotion Films* : « *Made in Montréal* » : *New Media Online* (région du Québec) : <http://www.madeinmtl.com>
- Musée McCord : « Clés pour l'histoire » (région du Québec) : <http://www.musee-mccord.qc.ca/fr/clefs>
- « Territoires Ouverts / *Open Territories* », Société des arts technologiques (SAT) (région du Québec) : <http://tot.sat.qc.ca>
- *Marblemedia* : « *This is Daniel Cook* » (région de l'Ontario) : <http://www.thisisdanielcook.com>
- *Budget Monks Productions Inc.* : « *Broken Saints* » / *New Media* (région de l'Ouest) : <http://bs.brokensaints.com/dvd/>

Activité de programme 2

Viabilité de l'expression culturelle et de la participation dans le domaine culturel

La vie culturelle dépend de l'existence d'un réseau complexe d'établissements, d'organismes sans but lucratif, d'entreprises à but lucratif, de bénévoles, de professionnels et de publics. Ce réseau est à la fois résilient (il dépend énormément du dévouement, de l'expérience et du talent de ses membres) et fragile (certains éléments cruciaux de la chaîne sont sensibles au mouvement des investissements, aux déficiences du marché, à la concurrence étrangère, à l'évolution technologique, aux contraintes de la main d'œuvre et aux règles et ententes du commerce international). Comme partie intégrante du réseau, Patrimoine canadien appuie le travail de nombreux organismes, industries culturelles, entrepreneurs et manifestations artistiques et sportives qui composent ce riche écosystème. Il les aide à accroître leur capacité d'attirer des investissements, à obtenir une protection suffisante du droit d'auteur, à présenter leurs œuvres au public canadien, à explorer des possibilités sur la scène internationale et à tirer parti de la collaboration organisationnelle.

Le résultat escompté de cette activité de programme est l'existence d'un secteur culturel et d'un secteur sportif dynamiques où l'expression culturelle et la participation peuvent s'épanouir et conserver leur valeur au Canada et à l'étranger.

L'appui au secteur des arts : le Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadiens et le Programme national de formation dans le secteur des arts

Cette initiative recouvre deux sous-initiatives : le Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadiens et le Programme national de formation dans le secteur des arts.

Le Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadiens

L'objectif du Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadiens (PCAPC) est de consolider l'efficacité organisationnelle et de contribuer à la viabilité financière des organismes voués aux arts et au patrimoine. Les organismes solides et bien gérés sont mieux en mesure d'offrir aux Canadiens et Canadiennes des expériences de grande qualité en matière artistique et patrimoniale. Le PCAPC comporte six volets : Projets de stabilisation, Développement des compétences, Incitatifs aux fonds de dotation, Aide restreinte versée à des organismes voués aux arts menacés de disparaître, Projets de réseautage et Capitales culturelles du Canada. Les plans dressés pour 2005-2006 comprenaient le renouvellement des modalités du programme et une vérification des bénéficiaires.

Le résultat prévu pour 2005-2006 était l'autonomie accrue des organismes voués aux arts et au patrimoine, mesurée par le nombre de ceux dont les pratiques de gestion et de planification financière se sont améliorées.

Résultats

Le volet Développement des compétences du PCAPC a obtenu le résultat prévu. En 2005-2006, 174 organismes voués aux arts et au patrimoine ayant reçu un financement total de 6,1 millions de dollars ont renforcé leurs compétences en matière de gestion et ont amélioré leurs capacités à atteindre leurs objectifs à long terme. Les résultats d'une enquête menée par Patrimoine canadien, au printemps 2006, auprès des bénéficiaires du volet Développement des compétence indiquent que 95 % des répondants ayant reçu une aide financière entre 2002-2003 et 2004-2005 ont le sentiment que le financement obtenu a contribué à améliorer leur capacité de gestion. En outre, les répondants croient que le financement reçu a des incidences positives continues à long terme en ce qui a trait à l'autonomie financière, le développement d'auditoires et la mise en marché.

Dans le cadre du volet Incitatifs aux fonds de dotation, le gouvernement fédéral et le secteur privé ont, de concert, investi 95,5 millions de dollars dans les fonds de dotation des organismes canadiens voués aux arts depuis le lancement du PCAPC, en 2001. Les fonds de dotation représentent un capital à conserver indéfiniment et le revenu tiré de ce capital constitue une nouvelle source de revenu fixe à long terme pour les organismes voués aux arts. Les organismes sont alors en mesure d'utiliser ces nouveaux fonds pour financer leurs activités quotidiennes. Chaque année, les bénéficiaires de subventions accordées dans le cadre du volet Incitatifs aux fonds de dotation confirment que l'initiative de contrepartie du gouvernement fédéral est le principal catalyseur de leurs campagnes de financement auprès du secteur privé.

En 2005-2006, le programme a accordé des subventions de contrepartie à 61 fonds de dotation d'organismes sans but lucratif voués aux arts, par rapport à 36 organismes l'année précédente. Les dons aux fonds de dotation ont aussi augmenté. En 2005-2006, le programme a attribué 14,8 millions de dollars en contrepartie des 19,8 millions de dollars donnés par le secteur privé aux organismes voués aux arts, soit une augmentation de 6,2 millions de dollars par rapport à la contribution du secteur privé pour l'année précédente.

Site Web

http://www.pch.gc.ca/progs/pcapc-cahsp/02_f.cfm

Le Programme national de formation dans le secteur des arts

L'objectif du Programme national de formation dans le secteur des arts (PNFSA) est d'appuyer les établissements canadiens indépendants, sans but lucratif, constitués en société, qui se spécialisent dans la formation des Canadiens et des Canadiennes qui envisagent une carrière artistique professionnelle nationale ou internationale. Ce programme offre, sur une

base annuelle ou pluriannuelle, un soutien aux activités opérationnelles courantes d'un établissement qui dispense un programme de formation professionnelle. Il s'agit, en fin de compte, de permettre aux Canadiens et Canadiennes de jouir des réalisations artistiques de grande qualité produites par des artistes formés au Canada.

Le résultat prévu pour 2005-2006 était le perfectionnement de Canadiens et Canadiennes ayant des antécédents divers pour leur permettre de faire une carrière artistique et de jouer un rôle culturel de premier plan. Les indicateurs de rendement étaient les suivants : i) le pourcentage d'étudiants et de membres du personnel de différents horizons régionaux et culturels qui ont été aidés par le programme; ii) le pourcentage de diplômés d'organismes bénéficiaires qui travaillent professionnellement dans leurs domaines.

Résultats

Le PNFSA a obtenu le résultat escompté. En 2004-2005, le financement attribué avait permis de former 3 478 diplômés. Les données complètes portant sur l'exercice 2005-2006 ne sont pas encore disponibles. En 2005-2006, le PNFSA a versé plus de 17 millions de dollars de contributions pour financer les activités opérationnelles courantes de 39 établissements canadiens offrant une formation professionnelle dans le secteur des arts. Les établissements ayant reçu une aide financière ont déclaré que, en moyenne, 80 % de leurs diplômés travaillaient professionnellement dans leur domaine ou poursuivaient une formation plus poussée.

Dix-neuf des 39 établissements soutenus (48,7 %) offraient de la formation dans les domaines des arts autochtones et des formes d'art non européennes. Cela représente une augmentation sensible depuis 2001-2002, puisque, à ce moment-là, deux des 18 établissements soutenus (11 %) offraient de la formation dans le domaine des arts autochtones et qu'aucun n'en offrait dans les formes d'art non européennes. On enregistre aujourd'hui un plus grand nombre d'établissements dont la majorité des employés et des étudiants sont autochtones ou d'origines culturelles diverses, mais il faut également savoir que des établissements « classiques » comme le *Birmingham Conservatory for Classical Theatre Training* (Festival Shakespeare de Stratford) déclarent que plus de 20 % des candidats auditionnés appartenaient à des minorités visibles et que 38 % des diplômés de 2005 étaient des membres de minorités visibles.

Les établissements ne fournissent pas toujours des statistiques exactes sur la diversité culturelle et ils rendent compte de leurs résultats de façons différentes. Il est donc difficile de déterminer précisément les pourcentages d'étudiants et d'employés provenant de divers horizons culturels.

Site Web

http://www.pch.gc.ca/progs/pnfsa-natcp/index_f.cfm

L'appui stratégique aux industries culturelles : le film et la vidéo

Les industries culturelles canadiennes doivent relever des défis complexes pour garantir leur stabilité financière et organisationnelle : pénétration du marché et distribution limitées; nécessité de s'adapter aux nouvelles technologies; possibilités limitées de perfectionnement professionnel et organisationnel; relève et formation. Les programmes du Patrimoine canadien leur fournissent un appui stratégique pour les aider à développer leur capacité et à consolider leur viabilité.

Les résultats prévus pour l'initiative en matière de film et de vidéo étaient les suivants : i) tôt dans leur carrière, les producteurs, réalisateurs et autres créateurs acquièrent une expérience de la cinématographie; ii) les Canadiens et Canadiennes de talent d'origines régionales, linguistiques et culturelles diverses ont accès à une formation de haut niveau; iii) une forme stable de financement d'entreprise pour les producteurs canadiens permet d'accroître la production de contenu canadien; iv) le Canada est mis en valeur comme lieu de tournage de choix de productions cinématographiques et magnétoscopiques.

Résultats

Deux objectifs ont été réalisés et deux autres l'ont été partiellement.

Le Fonds canadien du film et de la vidéo indépendants (FCFVI)

Cet organisme national sans but lucratif du secteur privé appuie la production de films, de vidéos et de produits multimédias éducatifs et informatifs. Le Fonds offre une aide financière aux producteurs canadiens indépendants de tout le pays pour la création et la production de films, de vidéos et d'œuvres multimédias. Les résultats prévus pour 2005-2006 n'ont été que partiellement obtenus, parce qu'un des objectifs de cette année-là était le renouvellement des modalités du Fonds, qui ont été prolongées jusqu'au 5 octobre 2006. Selon l'évaluation sommative de la Politique canadienne du long métrage effectuée en 2005-2006, le Fonds avait un bon rendement.

Le Programme national de formation dans le secteur du film et de la vidéo (PNFSFV)

Le PNFSFV accorde un financement à quatre établissements situés dans différentes parties du pays. Ce sont l'Institut national de l'image et du son (INIS), à Montréal, le Centre canadien du film (CCF), à Toronto, l'Institut national des arts de l'écran (INAE), à Winnipeg, et le Réseau d'ateliers cinématographiques canadiens, à Ottawa. Le programme a obtenu les résultats escomptés pour 2005-2006.

Le Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens (BCPAC)

Le BCPAC administre le crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne (CIPC) pour la production de contenu canadien, qui est la source principale de financement de l'État à l'appui de la production cinématographique et

magnétoscopique. Les résultats prévus pour 2005-2006 n'ont été que partiellement obtenus parce que l'évaluation du CIPC a été reportée à 2006-2007. L'évaluation examinera l'efficacité du crédit d'impôt pour appuyer l'industrie canadienne du film et de la vidéo.

Le BCPAC administre également le crédit d'impôt pour services de production cinématographique ou magnétoscopique (CISP), conçu pour encourager l'emploi de Canadiens et Canadiennes par une entreprise canadienne ou étrangère taxable, établie en permanence au Canada et dont les principales activités sont de produire des films ou des vidéos ou d'offrir des services de production. Le niveau de tournage de films étrangers a été stabilisé.

Sites Web

Programme national de formation dans le secteur du film et de la vidéo

http://www.pch.gc.ca/progs/pnfsfv-ntpfvs/index_f.cfm

Fonds canadien du film et de la vidéo indépendants

<http://www.cifvf.ca>

Programme national de formation dans le secteur du film et de la vidéo

http://www.telefilm.gc.ca/upload/fonds_prog/ntsprincipes2005-2006.pdf

Industries culturelles canadiennes – Profil des petites et moyennes entreprises

http://www.pch.gc.ca/progs/ac-ca/pubs/profile/index_f.cfm

Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens

http://www.pch.gc.ca/progs/ac-ca/progs/bcpac-cavco/index_f.cfm

L'appui stratégique aux industries culturelles : la musique et l'enregistrement sonore

Trois des volets du Fonds de la musique du Canada contribuent à la réalisation de cette activité : le Volet entrepreneurs de la musique (anciennement le Programme des entrepreneurs de la musique – PEM), le Volet aide aux associations sectorielles et le Volet aide aux créateurs.

Les résultats attendus de cette initiative étaient les suivants :

- Les associations canadiennes d'enregistrement sonore et les entrepreneurs de la musique font preuve de croissance, de viabilité et d'adaptabilité face aux nouvelles tendances;
- Les activités visant à renforcer les capacités sont très populaires et bien reçues par les compositeurs, les paroliers et les auteurs-compositeurs canadiens.

Résultats

Le premier résultat attendu a été atteint. Il a été légèrement modifié pour devenir : les entrepreneurs canadiens de la musique font preuve de croissance et de viabilité.

Bien que les six dernières années aient été difficiles pour l'ensemble de l'industrie de l'enregistrement sonore, dont les ventes sur le marché ont diminué de 31,5 % depuis 1999, passant de 1,3 milliard de dollars cette année-là à 886 millions de dollars en 2005, les entreprises participant au PEM ont dans l'ensemble réalisé de bonnes affaires. Les plus récents états financiers des bénéficiaires du PEM, reçus en octobre 2005, montrent une augmentation générale des bénéfices allant de -0,5 % la première année du programme à 3,2 % pour la plus récente année. Les recettes totales des bénéficiaires pour cette même période ont aussi augmenté, passant de 28,2 à 33,7 millions de dollars.

Les bénéficiaires du PEM sont devenus beaucoup plus compétitifs à l'échelle mondiale : leurs ventes à l'étranger d'albums d'artistes canadiens ont augmenté de 45,5 % en deux ans, passant de 429 000 albums la première année du programme à 624 000 pour la plus récente année. En dépit de l'importante diminution qu'a connue le reste de l'industrie canadienne, les ventes canadiennes des bénéficiaires du PEM ont également augmenté, les ventes d'albums d'artistes canadiens étant passé de 1,3 million pour la première année du programme à 1,6 million en 2005.

En 2005-2006, le PEM a été restructuré pour devenir le Volet entrepreneurs de la musique. Il a pour objectif de permettre aux entrepreneurs canadiens de la musique bien établis d'enrichir l'expérience musicale canadienne à long terme en offrant une gamme diversifiée de choix canadiens attrayants, de devenir de plus en plus compétitifs à l'échelle nationale et internationale et de réussir dans un environnement économique de mondialisation et de numérisation. Pendant le premier cycle de financement, on a reçu 25 demandes et 19 entreprises ont obtenu une enveloppe de financement totalisant 6,5 millions de dollars en 2005-2006 et 8,5 millions en 2006-2007.

À la suite de leur évaluation, les résultats attendus et les mesures du rendement ont été modifiés dans l'Architecture des activités de programme afin de refléter les mesures du rendement figurant dans le Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats et dans le Cadre de vérification axé sur les risques.

Les résultats attendus sont maintenant les suivants : i) les associations canadiennes d'enregistrement sonore développent la capacité de répondre aux besoins des artistes et des entreprises; ii) les artistes et les créateurs canadiens développent leur talent.

Les mesures du rendement sont maintenant les suivantes : i) la satisfaction des artistes et des entrepreneurs face aux efforts des associations de l'industrie; ii) la satisfaction des participants à l'égard d'un échantillon d'activités et de projets appuyés par le Fonds de la musique du Canada.

Ces objectifs seront évalués en 2006-2007 par les moyens suivants : i) un sondage auprès des membres d'associations soutenues par le Volet aide aux associations sectorielles; ii) un sondage auprès de bénéficiaires du Volet aide aux créateurs, afin de mesurer la satisfaction générale à l'égard des deux volets.

Site Web

http://www.pch.gc.ca/progs/ac-ca/progs/fmusic-cmusf/music_fund_f.cfm

L'appui stratégique aux industries culturelles : l'édition de livres

Le Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition (PADIÉ) permet au Ministère d'obtenir des résultats au moyen des activités de programme suivantes : i) Initiatives collectives dont les stages en édition, le perfectionnement professionnel, la planification d'entreprise et la recherche sur l'industrie; ii) Projet de la chaîne d'approvisionnement qui facilite l'adoption de technologies et de pratiques associées à la gestion de la chaîne d'approvisionnement pour aider l'industrie à devenir plus efficace, viable et résiliente. Le résultat prévu pour cette initiative était que les maisons d'édition puissent livrer une concurrence efficace sur les marchés national et international.

Résultats

Les résultats prévus ont été obtenus. Les maisons d'édition de propriété canadienne ayant reçu une aide financière du PADIÉ en 2005-2006 ont enregistré des ventes nettes de 405 millions de dollars pour les ouvrages qu'elles avaient publiées (une augmentation de 7 % par rapport à 2004-2005), dont 384 millions provenaient de la vente d'ouvrages d'auteurs canadiens (une augmentation de 5 % par rapport à 2004-2005).

Les maisons d'édition de propriété canadienne appuyées par le PADIÉ en 2005-2006 ont enregistré des ventes à l'exportation de 88 millions de dollars et des ventes de droits de 15 millions de dollars (sur les marchés international et national). Les chiffres les plus récents sur les recettes et la part du marché des maisons d'édition de propriété canadienne dans leur ensemble sont tirés de l'Enquête auprès des éditeurs et diffuseurs exclusifs de livres, effectuée par Statistique Canada en 2004. On y constate que ceux-ci ont enregistré des recettes de 1,1 milliard de dollars et obtenu 41 % du marché national du livre. Les festivals, les expositions et les salons du livre appuyés par le PADIÉ en 2005-2006 ont reçu la visite d'environ 650 000 Canadiens et Canadiennes.

En 2005-2006, le PADIÉ a réservé son appui aux stages en édition aux seules petites entreprises culturelles qui avaient le plus besoin de ressources humaines. Le programme a appuyé, en 2005-2006, 27 stages dans des maisons d'édition et associations de l'industrie dans sept provinces différentes. Une étude sur l'impact du financement des stages, effectuée en 2005-2006, a révélé que 75 % des stagiaires ayant participé au programme ont trouvé du travail dans l'industrie de l'édition et que 95 % des stagiaires et des éditeurs estimaient que l'expérience avait eu des retombées très favorables. Le résultat prévu pour les activités du PADIÉ à l'appui de l'industrie de l'édition du livre était réaliste et adapté. Le PADIÉ continue de réaliser cet objectif grâce à une série complète de mesures d'appui.

Le Fonds de réserve pour pertes sur prêts (FRPP) a fait l'objet d'une évaluation sommative en 2005. Créé en 1998, le Fonds a pour but d'aider les industries culturelles canadiennes à faire face au problème de l'insuffisance de ressources financières. L'évaluation a révélé que le projet pilote du Programme de prêts aux éditeurs de livres (PPEL) a donné des résultats mitigés. Les éditeurs participants ont bénéficié du financement du PPEL, mais la portée du programme et le niveau de crédit produit n'ont pas permis de répondre aux attentes, de sorte que l'effet de levier financier auprès du secteur privé a été moindre que prévu. La Direction de la politique et des programmes de l'édition du livre n'a pas demandé le renouvellement des modalités du Fonds de réserve pour pertes sur prêts, qui a pris fin en 2006.

Sites Web

Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition
http://www.pch.gc.ca/progs/ac-ca/progs/padie-bpidp/index_f.cfm

Vérification du PADIÉ, 2003
http://www.pch.gc.ca/progs/em-cr/verif/2003/2003_05/index_f.cfm

L'appui stratégique aux industries culturelles : l'édition de périodiques

En 2000, le ministère du Patrimoine canadien a introduit le Fonds du Canada pour les magazines (FCM) pour protéger la diversité des voix canadiennes sur un marché en pleine évolution. La création du Fonds faisait suite aux graves problèmes suscités par un marché intérieur de plus en plus concurrentiel.

Le résultat prévu pour le FCM est que les éditeurs de magazines canadiens soient en mesure de livrer une concurrence efficace aux magazines étrangers distribués sur le marché canadien. Ce faisant, le Fonds garantit la pérennité de l'expression et de la participation culturelles au Canada. Les magazines canadiens permettent également aux créateurs canadiens de partager la diversité de leurs expériences culturelles entre eux et avec le monde.

Résultats

Le résultat prévu a été obtenu. Le FCM est composé de quatre volets, mais seulement deux d'entre eux correspondent à l'appui stratégique aux industries culturelles : Aide à l'expansion

des petites maisons d'édition de magazines et Aide au développement de l'industrie. L'Aide à l'expansion des petites maisons d'édition de magazines appuie l'expansion des périodiques ayant une faible ou moyenne diffusion en soutenant des projets qui visent à accroître la diffusion, les recettes de publicité, l'efficacité opérationnelle et le développement professionnel. L'Aide au développement de l'industrie appuie des projets gérés par les associations professionnelles qui profitent à l'ensemble de l'industrie canadienne des périodiques, mais seulement dans des domaines tels que la mise en marché, la promotion, la distribution et le perfectionnement professionnel.

Le FCM a accordé de l'aide à 310 magazines et à 31 projets en 2005-2006. Le volet Aide à l'expansion des petites maisons d'édition de magazines a appuyé 66 magazines et le volet Aide au développement de l'industrie, 31 projets. Il s'agit d'une augmentation par rapport à 2004-2005 où l'on avait accordé de l'aide à 299 magazines et à 17 projets visant le développement de l'industrie.

Selon l'indicateur de rendement « nombre de magazines/projets appuyés », le Fonds du Canada pour les magazines a obtenu de bons résultats dans l'ensemble, notamment le volet Aide au développement de l'industrie qui a enregistré une augmentation de 45 % du nombre de projets approuvés.

L'évaluation sommative du Fonds du Canada pour les magazines (juin 2006) a révélé ce qui suit : i) le Fonds s'harmonise bien avec les priorités du gouvernement fédéral et les objectifs du Ministère; ii) la menace de perte de recettes publicitaires en raison de la concurrence accrue des éditeurs étrangers, principale raison à l'origine du FCM, ne s'est pas encore concrétisée, mais les magazines canadiens sont depuis longtemps désavantagés sur le plan de la concurrence, face aux publications étrangères, notamment pour les ventes en kiosque; iii) le FCM a contribué à faciliter l'accès des Canadiens et Canadiennes aux magazines canadiens et à offrir aux lecteurs une plus grande diversité de magazines (certains éléments donnent également à penser que le Fonds a permis d'améliorer la qualité des magazines et de consolider l'infrastructure de l'industrie); iv) le volet Aide au contenu rédactionnel n'a eu qu'un effet modéré sur l'augmentation du contenu rédactionnel canadien et il est peut-être plus utile aux périodiques à diffusion moyenne et aux périodiques spécialisés grand public; v) les documents du programme doivent mieux traduire les changements apportés au FCM en 2003, et on pourrait améliorer la gestion et la mesure du rendement du programme. La direction, dans sa réponse au rapport, a accepté les cinq recommandations formulées par les évaluateurs et a entrepris la mise en œuvre de mesures appropriées; toutes seront complétées en 2007-2008.

Sites Web

Fonds du Canada pour les magazines (FCM)

http://www.pch.gc.ca/progs/ac-ca/progs/fcm-cmf/index_f.cfm

Politique de l'édition de magazines

http://www.pch.gc.ca/progs/ac-ca/pol/magazines/index_f.cfm

Évaluation sommative du Fonds du Canada pour les magazines

http://www.pch.gc.ca/progs/em-cr/eval/2006/2006_01/index_f.cfm

L'appui stratégique aux industries culturelles : les nouveaux médias

Le Fonds d'expansion du secteur des nouveaux médias de Culture canadienne en ligne (CCL) et le volet Sensibilisation au secteur du Fonds des nouveaux médias du Canada, administré par Téléfilm Canada, ont appuyé des activités de perfectionnement telles que des ateliers, des stages, des conférences et d'autres formes de réseautage. Les projets soutenus par le Fonds des réseaux de recherche sur les nouveaux médias ont permis d'accroître la capacité de recherche et l'adoption d'innovations dans les secteurs des nouveaux médias et de la culture et de repousser les limites du savoir et des techniques actuels. Le résultat prévu est de créer un milieu favorable au secteur canadien des nouveaux médias.

Résultats

Le résultat prévu a été obtenu. On a accordé de l'aide à 86 projets d'appui au secteur des nouveaux médias dans le cadre des volets suivants de la Stratégie de contenu canadien en ligne : Fonds d'expansion du secteur des nouveaux médias - 11 projets; Fonds des réseaux de recherche sur les nouveaux médias - 6 projets; volet Sensibilisation au secteur du Fonds des nouveaux médias du Canada - 69 projets.

Voici deux exemples de projets appuyés par le Fonds d'expansion du secteur des nouveaux médias : i) le prix annuel des nouveaux médias canadiens qui reconnaît les réalisations de particuliers et d'entreprises dans le secteur des nouveaux médias au Canada, et qui a permis à plus de 600 intéressés de créer des liens et de célébrer la créativité et la croissance; ii) le programme sur la diversité, l'innovation et la formation du *Banff New Media Institute*, qui a organisé des ateliers pour promouvoir un secteur canadien des nouveaux médias novateur, inclusif sur le plan culturel, qualifié et durable.

Les fonds attribués dans le cadre du Fonds des réseaux de recherche sur les nouveaux médias ont permis de créer des réseaux de recherche thématique regroupant plus de 40 organisations et institutions canadiennes. Le logiciel *Mobile Experience Engine* et les assistants numériques personnels sont des exemples d'instruments novateurs qui facilitent la création de contenu spécialement destiné à des dispositifs mobiles comme les téléphones cellulaires. Une analyse approfondie des résultats antérieurs du programme de financement de la recherche-développement de Culture canadienne en ligne et les appels de propositions

indiquent que les projets appuyés ont donné lieu à des résultats répondant aux attentes du programme. Cependant, les petites et moyennes entreprises (PME) n'ont pas participé à titre d'hôtes ou de partenaires de recherche, en grande partie à cause de la complexité de la structure de gestion et de participation. C'est pourquoi CCL a créé l'Initiative de R-D en nouveaux médias destinée à faciliter la participation des PME à des projets de recherche grâce à des mécanismes de collaboration plus simples et en mettant l'accent sur des projets de recherche ciblés. CCL a également modifié son cycle de financement pour les projets de recherche. Ces projets reçoivent désormais du financement pendant une période de deux ans au lieu d'un, ce qui permet aux chercheurs de mieux réaliser leurs projets.

Site Web

http://www.pch.gc.ca/progs/pcce-ccop/index_f.cfm

Le Réseau canadien d'information sur le patrimoine (RCIP)

Le RCIP est un centre national d'excellence et d'expertise dont les objectifs sont de promouvoir une présence importante et visible du patrimoine canadien dans le monde de l'information réseautée et de veiller à ce que les Canadiens, les Canadiennes et les étrangers puissent facilement consulter et utiliser le contenu muséal. Le résultat escompté du RCIP est de permettre aux spécialistes canadiens du patrimoine d'acquérir des compétences essentielles à la création, la présentation, la gestion et la préservation d'éléments numérisés du patrimoine à des fins éducatives, pour tous les Canadiens et Canadiennes.

Le Musée virtuel du Canada, géré par le RCIP, permet au public d'avoir accès à une vaste et riche gamme d'expositions en ligne et à d'autres ressources d'apprentissage.

Comme l'indique le *Rapport sur les plans et les priorités de 2005-2006*, le résultat prévu pour l'année était l'élaboration et la mise en œuvre des premières étapes d'une stratégie visant à redéfinir les portails du RCIP pour en faire des espaces virtuels plus accueillants.

Résultats

Le RCIP a dépassé le résultat prévu. Il a entrepris la recherche et la planification nécessaires pour élaborer une stratégie visant à accroître l'utilisation d'Artefacts Canada. Pour appuyer le réaménagement d'Artefacts Canada, le RCIP a accueilli en ligne les points de vue de spécialistes du patrimoine sur des questions de normes et de pratiques exemplaires. Le nombre de musées canadiens membres du réseau a augmenté de 9 % pour atteindre 1 165 musées membres. Une enquête a révélé que 85 % des membres sont très satisfaits des services du RCIP. Son portail est de plus en plus utilisé : on y a enregistré 2,5 millions de visiteurs, soit une augmentation de 58 %. Certains cours en ligne ont connu une augmentation substantielle de l'achalandage (plus de 40 %). Au total, on a ajouté à Artefacts Canada, 55 000 nouvelles images numériques (une augmentation de 15 %), images que l'on trouve également sur le site du Musée virtuel du Canada.

Le RCIP fournit toutes sortes de produits et services : cours en ligne, échanges en ligne entre des spécialistes, information sur les événements spécialisés et possibilités de carrière, instruments de recherche et de référence, inventaire national des objets de musée, publications sur la propriété intellectuelle, bibliographies et dictionnaires de données. Le RCIP (Artefacts Canada) a également représenté les musées dans le cadre de projets internationaux associés à l'information sur le patrimoine et il a continué d'élaborer des normes pour la documentation muséologique. Grâce à ses activités de réseautage, le RCIP fait la promotion de la richesse du patrimoine du Canada et facilite l'intégration des expériences locales au profit de tous les Canadiens et Canadiennes.

En collaboration avec quatre associations provinciales de musées, le RCIP a élaboré une stratégie pour combler le manque de ressources, d'instruments technologiques et de normes pour la gestion des collections dans les musées des collectivités. Trente-neuf petits musées partout au Canada ont ainsi pu mettre en œuvre des systèmes de gestion des collections et fournir à Artefacts Canada des documents détaillés et des images concernant 640 objets.

Site Web

<http://www.rcip.gc.ca>

L'appui stratégique aux organismes voués au patrimoine

L'objectif de ce volet du Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadiens (PCAPC) est d'améliorer et de consolider la capacité organisationnelle, administrative et financière des organismes sans but lucratif voués au patrimoine en augmentant leur viabilité à long terme et en leur permettant de continuer à promouvoir et à protéger le riche patrimoine du Canada.

Résultats

Le programme a partiellement réalisé ses objectifs. Ce résultat est attribuable à deux facteurs associés au renouvellement du programme en 2005. Le PCAPC a été renouvelé en mars 2005, et les lignes directrices ont été rendues publiques à la fin du mois de mai 2005. Le renouvellement a été une source de confusion dans la communauté, et il a été difficile de diffuser l'information sur le programme. Le nouveau programme et les nouvelles lignes directrices comportaient des changements dans les conditions d'admissibilité des projets et dans les procédures de demande. Les organismes ont dû réviser leurs projets ou les proposer dans le cadre d'autres programmes.

On a approuvé 61 contributions alors que la cible était de 85. Il faut rappeler que le nombre de demandes peut varier d'une année à l'autre selon le type de projet. Les projets approuvés en 2005-2006 avaient surtout trait aux domaines suivants : gestion, planification des communications et mise en marché, planification commerciale ou stratégique, gouvernance, et développement des auditoires.

Site Web

http://www.pch.gc.ca/progs/pcapc-cahsp/02_f.cfm

Les Jeux de la Francophonie, du 7 au 17 décembre 2005, Niamey (Niger)

Le ministère du Patrimoine canadien a été chargé d'organiser, de coordonner et de financer la participation d'athlètes et d'artistes représentant Équipe Canada (environ 150 personnes) aux Jeux de la Francophonie. Les Jeux se sont déroulés sous les auspices d'un gouvernement et ont été les seuls jeux internationaux d'importance où des activités sportives et culturelles ont été présentées dans des contextes comparables de compétition. La représentation canadienne aux Jeux de la Francophonie est toujours de trois ordres : Canada, Canada-Québec et Canada-Nouveau-Brunswick. Il incombe à chaque gouvernement d'organiser la participation de sa propre équipe.

Résultats

Tous les résultats escomptés ont été obtenus. Le formidable défi qui consistait à veiller à la santé et à la sécurité des participants dans le pays le plus pauvre du monde au cours d'une crise alimentaire très publicisée a été relevé. Les coûts de participation d'Équipe Canada se sont élevés au total à 1,8 million de dollars.

Les relations gouvernementales entre Équipe Canada et les équipes du Québec et du Nouveau-Brunswick ont été harmonieuses. Équipe Canada a été très suivie par les médias malgré l'absence de journalistes canadiens au Niger et malgré l'embargo sur les communiqués de presse en raison de la campagne électorale (125 coupures de presse, une trentaine d'entrevues, deux rapports sur le réseau national francophone et 400 000 consultations du site Web).

Environ 150 athlètes, artistes, entraîneurs, membres du personnel médical et autres ont participé à la mission. Avec quatre médailles d'or, six médailles d'argent et huit médailles de bronze, soit 18 médailles au total, Équipe Canada a terminé au quatrième rang, derrière la France, le Maroc et la Tunisie. Les objectifs du Ministère ont été entièrement réalisés. Le niveau des compétitions sportives et des compétitions culturelles (dans des disciplines comme le chant, la danse traditionnelle, la littérature, la peinture, la sculpture, la photographie et le conte) a été une excellente occasion pour les jeunes artistes et athlètes canadiens de se dépasser et de réaliser de grandes choses sur la scène internationale.

Les Jeux de la Francophonie de 2005 ont été une réussite tant au niveau de la compétition que sur le plan du développement humain et du perfectionnement professionnel. Malgré la controverse entourant l'éthique de l'idée d'organiser les 5^e Jeux au Niger au moment où le pays faisait face à la famine et à la sécheresse, la volonté locale et la solidarité internationale ont permis que ces manifestations sportives et culturelles se déroulent en douceur. De plus, malgré une situation plutôt précaire, les participants canadiens ont fait preuve d'une grande ouverture d'esprit, de solidarité et de générosité à l'égard du peuple nigérien. Le Canada a

laissé sa marque au Niger. Les Jeux de la Francophonie sont un exemple primordial d'instrument de développement qui peut promouvoir la cohésion sociale à l'échelle internationale.

Sites Web

<http://www.pch.gc.ca/special/jeux2005>

<http://www.jeux2005.ne>

<http://www.jeux.francophonie.org>

La Convention internationale de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques – Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)

Depuis 1999, le Canada défend activement l'adoption d'un instrument juridique international exécutoire qui reconnaisse la légitimité des politiques culturelles internationales. Le ministère du Patrimoine canadien a fait la promotion de ce projet à diverses tribunes internationales, notamment auprès de l'Organisation des États américains, de l'Organisation internationale de la Francophonie, de l'UNESCO et du Réseau international sur la politique culturelle (RIPC), tribune officieuse créée au Canada en 1998 à l'intention des ministres de la Culture.

À titre de partie intéressée de premier plan, Patrimoine canadien a participé activement aux négociations intergouvernementales relatives à la Convention. Il a collaboré étroitement avec d'autres ministères fédéraux, dont Affaires étrangères Canada et Commerce international Canada, avec les provinces et territoires, notamment le Québec, et avec la société civile.

Les plans relatifs à l'exercice 2005-2006 comportaient plusieurs jalons importants : i) préparer la position officielle du Canada concernant le texte préliminaire de la Convention, en prévision de son examen en octobre 2005 par l'Assemblée générale de l'UNESCO; ii) défendre la position et les intérêts du Canada au cours des négociations; iii) poursuivre les consultations auprès des parties s'intéressant aux négociations, dont divers ministères et organismes fédéraux, les gouvernements provinciaux et territoriaux, la société civile et diverses entreprises; iv) poursuivre les efforts, à l'échelle nationale et internationale, pour promouvoir une Convention répondant aux objectifs canadiens en vue de l'Assemblée générale de l'UNESCO en octobre 2005.

Résultats

Les résultats ont dépassé les attentes. Les États membres présents à la 33^e Assemblée générale de l'UNESCO ont adopté, à l'exception de deux États qui s'y sont opposés, la Convention le 20 octobre 2005. Le Canada s'est révélé un chef de file exceptionnel tout au long du processus. Le 25 novembre 2005, le Canada a déposé son instrument d'acceptation auprès du directeur général de l'UNESCO. Le Canada s'était engagé à faire adopter la

Convention et il a poursuivi cet objectif avec une rapidité et une efficacité exceptionnelles. L'annonce de l'adoption de la Convention et de sa ratification par le Canada a été saluée comme un événement majeur par la société civile du Canada et par la plupart des médias nationaux, même si certains estimaient que la Convention n'allait pas assez loin et que seule son entrée en vigueur permettrait de juger de son efficacité réelle.

La stratégie de mesure du rendement prévoyait un certain nombre d'indicateurs de la convergence des intérêts ainsi que des consultations auprès de divers partenaires.

Les discussions officieuses et suivies du Patrimoine canadien avec ses partenaires gouvernementaux et la société civile nous ont donné la possibilité de réagir et de mobiliser des appuis très rapidement. L'efficacité de cette approche tient à sa nature à la fois formelle (participation à des organisations multilatérales et organisation de rencontres bilatérales) et informelle (par le biais du Réseau international sur la politique culturelle et des relations personnelles) et s'appuie sur la recherche du consensus et la conciliation. Le Ministère emploiera la même méthode pour promouvoir la ratification de la Convention afin qu'elle entre en vigueur et soit appliquée rapidement.

Sites Web

<http://portal.unesco.org/fr>

<http://www.incp-ripc.org>

<http://www.incd.net>

<http://www.pch.gc.ca/international>

<http://www.mcc.gouv.qc.ca/diversite-culturelle>

<http://www.francophonie.org/actions/arts/ini-diversite.cfm>

La Convention internationale de l'UNESCO contre le dopage dans le sport

En octobre 2003, la 32^e Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a adopté la résolution engageant l'UNESCO à rédiger une Convention contre le dopage dans le sport. Compte tenu du rôle de premier plan que le Canada joue, à l'échelle internationale, dans la lutte contre le dopage dans le sport, le directeur général de l'UNESCO a invité le Canada, en juin 2003, à présider les réunions du groupe consultatif de spécialistes, du groupe d'experts intergouvernementaux et d'un groupe de rédaction intersessionnel. Le texte provisoire de la Convention a également été discuté à la 4^e Conférence internationale des ministres et hauts fonctionnaires responsables de l'éducation physique et du sport, à Athènes, en décembre 2004.

Le résultat prévu était la négociation et l'acceptation du texte définitif d'une convention internationale exécutoire qui contribuerait au mouvement antidopage afin que les athlètes canadiens soient en mesure de concurrencer leurs adversaires de façon juste et équitable.

Résultats

Le résultat prévu a été obtenu. En 2005-2006, on a mis l'accent sur l'obtention de l'approbation du texte définitif de la Convention et sur la promotion de son acceptation et de sa ratification. Cette procédure comportait un risque et un défi importants : il était difficile de rédiger une Convention qui permette de réaliser ses objectifs et qui tienne compte en même temps de la perspective des divers pays participants. Cet équilibre a pu être trouvé. La Convention représente une mesure importante dans la formalisation de la participation et de l'appui des gouvernements au mouvement mondial antidopage.

Le texte définitif de la Convention a été approuvé en janvier 2005. En mars 2005, le directeur général de l'UNESCO a adressé à tous les États membres son rapport final sur la préparation de la Convention accompagné du texte définitif. Dans ce rapport, le directeur général exprimait sa gratitude à l'égard du Canada pour son rôle à la présidence du groupe d'experts intergouvernementaux.

Le 19 octobre 2005, la *Convention internationale contre le dopage dans le sport* a été adoptée à l'unanimité à la 33^e séance de l'Assemblée générale de l'UNESCO. Le 29 novembre 2005, le Canada a déposé son instrument d'acceptation auprès du directeur général de l'UNESCO pour adhérer à la Convention. L'acceptation de la Convention par le Canada réaffirmait son rôle de premier plan et son engagement permanent à l'égard d'une pratique sportive fondée sur l'éthique et de la coopération internationale pour lutter contre le dopage dans le sport.

Il faut cependant rappeler que la Convention n'est pas encore entrée en vigueur. La *Déclaration de Copenhague contre le dopage dans le sport*, qui a été signée par 186 gouvernements, et le *Code mondial antidopage* invitaient à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une Convention avant les Jeux olympiques et paralympiques de Turin (Italie), en février 2006. La Convention entrera en vigueur un mois après le dépôt du trentième instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'accession.

Site Web

<http://portal.unesco.org/fr>

Dans les régions

Pour en savoir plus sur les expériences régionales relatives à l'activité de programme 2, voir le *Rapport ministériel sur le rendement, 2005-2006* sur le site Web du Ministère :

http://www.pch.gc.ca/pc-ch/pubs/mindep_f.cfm

- Prix des nouveaux médias canadiens (région de l'Ontario) : <http://www.cnma.ca/>
- *Artists for Women Art* (région des Prairies et du Nord) : <http://www.mawa.ca/>

- *Mobile Muse II – The Urban Mesh / New Media* (région de l'Ouest) : <http://www.mobilemuse.ca/>
- *Echoes of Ancient Art* (région de l'Ouest) : http://enowkin.tripod.com/echoes_of_ancient_art_2005/index.album?i=0
- *Vancouver International Digital Festival (VIDFEST) : Digital New Media* (région de l'Ouest) : <http://www.vidfest.com/>

Activité de programme 3

Préservation du patrimoine canadien

Les Canadiens et Canadiennes désirent que leur patrimoine soit conservé pour les générations à venir. Le ministère du Patrimoine canadien joue un rôle de premier plan pour faciliter la préservation des œuvres et pratiques culturelles (films, musique, langues autochtones, récits autochtones et archives et artefacts culturels nationaux) et l'accès à ces œuvres et pratiques. L'objectif ultime de cette activité de programme est de préserver le patrimoine diversifié du Canada.

Au service du milieu du patrimoine : l'Institut canadien de conservation

L'Institut canadien de conservation (ICC) est un centre d'excellence national qui est chargé d'accroître l'expertise du milieu du patrimoine afin de préserver le patrimoine culturel matériel du Canada et de le rendre ainsi accessible aux générations actuelles et à venir. Unique en son genre au Canada, l'ICC collabore avec plusieurs centres nationaux de conservation, de recherche et de formation étrangers. Selon le *Rapport sur les plans et priorités de 2005-2006*, le résultat escompté dans trois ans était de garantir l'accès du milieu du patrimoine culturel, tant canadien qu'étranger, aux services offerts par l'Institut : recherche, publications, experts et formation en matière de conservation de patrimoine culturel matériel. Les jalons prévus pour 2005-2006 incluaient l'achèvement de la rénovation des laboratoires de l'ICC, la mise en place de mécanismes pour déterminer les besoins en matière de conservation, la planification d'un symposium d'envergure et des cibles en matière de recherche et de publication.

Résultats

Le résultat prévu n'a été que partiellement obtenu. L'achèvement du projet de rénovation a été reporté à 2006-2007 en raison de difficultés techniques; les spécialistes en conservation n'ont donc pas pu effectuer le travail de laboratoire dans les locaux actuels. Le lancement des bulletins de l'ICC en ligne a aussi été reporté à l'automne 2006. Des progrès ont cependant été enregistrés dans plusieurs domaines importants. On a organisé des consultations auprès d'associations provinciales de musées, du Conseil canadien des archives, de l'Association canadienne pour la conservation et la restauration, de restaurateurs du secteur privé et de représentants de collectivités autochtones afin de mieux harmoniser les cadres de recherche et de services de l'Institut avec les besoins des clients. On a créé un Comité consultatif autochtone pour aider à planifier le symposium *Préserver le patrimoine autochtone : approches techniques et traditionnelles*, qui aura lieu en 2007.

L'ICC s'est doté d'un cadre de référence et d'une stratégie de mise en marché pour le symposium. Il a partagé son expertise dans le cadre de conférences, d'ateliers et de dialogues

avec des spécialistes de la conservation du Canada, des États-Unis et d'Europe. Il a organisé 16 ateliers à l'intention de spécialistes du patrimoine et répondu à 1 119 demandes de renseignements et de services. Par ailleurs, en 2005-2006, les deux sites Web de l'ICC ont permis de donner accès à 2,7 millions de documents.

En 2005-2006, 95,2 % des clients de l'Institut se sont dits très satisfaits des services d'experts et des occasions de formation offerts par l'ICC. L'Institut est en train de réviser sa stratégie de mesure du rendement des résultats. Une vérification de l'Institut, effectuée en 2006, a porté sur la gestion financière et les activités d'approvisionnement au cours de l'exercice 2004-2005. L'échantillon de la vérification incluait les marchés de services ayant trait à la rénovation des laboratoires de l'ICC qui s'élevaient à 3,7 millions de dollars. La vérification a révélé que les activités d'approvisionnement de l'Institut sont conformes aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, aux lignes directrices et à la politique des marchés du Conseil du Trésor, au *Règlement sur les marchés de l'État* et au cadre stratégique du gouvernement en matière d'approvisionnement. Elle a également permis de circonscrire certains domaines où il faut renforcer les pratiques de gestion et de conformité. La plupart des recommandations issues de la vérification ont été appliquées en 2005-2006.

Sites Web

http://www.cci-icc.gc.ca/main_f.aspx

http://www.pch.gc.ca/progs/em-cr/verif/2006/2006_04/tdm_f.cfm

http://www.preservation.gc.ca/index_f.asp

La revitalisation et la préservation des langues autochtones

Les programmes du Patrimoine canadien concernant les langues autochtones permettent aux collectivités des Premières nations, des Inuits et des Métis de développer des approches communautaires et culturellement adaptées pour préserver, revitaliser et promouvoir leurs langues.

Le résultat prévu de cette activité est une vision à long terme : les langues et les cultures autochtones sont revitalisées et préservées. Les jalons applicables à l'exercice 2005-2006 étaient les suivants : i) donner accès à des programmes et activités propres à revitaliser et à préserver les langues autochtones; ii) rédiger une réponse au rapport du Groupe de travail sur les langues et les cultures autochtones; iii) poursuivre la mise en œuvre des Accords de coopération Canada-Territoires pour les langues autochtones.

Résultats

Les résultats prévus n'ont été que partiellement obtenus. Certains résultats à court terme, prévus pour 2005-2006, ont été obtenus. En 2005-2006, on a versé 5 millions de dollars pour appuyer plus de 300 projets communautaires ayant trait aux langues autochtones dans le cadre de l'Initiative des langues autochtones. Cette initiative a permis d'appuyer toutes sortes

de projets comme des programmes linguistiques pour la petite enfance, des camps culturels, des conférences linguistiques et l'élaboration de matériel didactique pour l'apprentissage des langues autochtones.

Cette année, Patrimoine canadien a aidé l'Assemblée des Premières nations, le Ralliement national des Métis et l'*Inuit Tapiriit Kanatami* dans leurs efforts pour préserver, promouvoir et revitaliser, à l'échelle nationale, les langues des Premières nations, des Inuits et des Métis dans le cadre de conférences linguistiques nationales et de leurs propres comités linguistiques. Par ailleurs, le Ministère a versé 4 millions de dollars aux trois gouvernements territoriaux dans le cadre d'une série d'accords linguistiques.

Compte tenu de la détérioration importante des langues autochtones du Canada, il est peu probable que des progrès soient immédiatement discernables dans le nombre de leurs locuteurs. Des améliorations plus significatives seront décelées lors de l'évaluation des activités de préservation, d'archivage et d'utilisation des langues en milieu communautaire. Des mesures seront prises dans l'année qui vient pour perfectionner les systèmes internes de compilation et d'analyse des résultats des programmes.

Site Web

<http://www.pch.gc.ca/aboriginal>

La promotion et la mise en valeur des cultures autochtones

La reconnaissance, l'appréciation, la promotion et la mise en valeur des réalisations et des contributions des Autochtones sont tout aussi importantes dans le développement de collectivités saines et solides. Les événements populaires et de grande envergure, comme la *Journée nationale des Autochtones*, qui fait partie du *Canada en fête!*, mobilisent des millions de Canadiens et Canadiennes dans toutes les collectivités du pays et sont l'occasion de partager les cultures autochtones et de se familiariser avec les récits et les traditions autochtones. Par ailleurs, l'appui aux radiodiffuseurs autochtones du Nord est essentiel à la transmission des cultures, des traditions et des langues dans toutes les régions éloignées et diversifiées.

Les résultats prévus de cette initiative sont la reconnaissance, l'appréciation, la promotion et la mise en valeur des réalisations et des contributions des Autochtones. Les jalons applicables à 2005-2006 étaient les suivants : accès aux programmes et activités soutenant la production et la diffusion d'émissions de radio et de télévision autochtones, et la célébration de la *Journée nationale des Autochtones*.

Résultats

Les résultats prévus ont été obtenus. Le Ministère a appuyé plusieurs activités pour mettre en valeur et partager la culture et les traditions des Autochtones au Canada. Les festivités à l'occasion de la *Journée nationale des Autochtones* se sont déroulées partout au pays le 21 juin 2005 et ont donné lieu à la création de liens avec les artisans et autres artistes autochtones locaux.

Grâce aux fonds versés par le Ministère, 13 sociétés de radiodiffusion autochtones du Nord ont produit et diffusé des émissions de radio et de télévision culturellement adaptées à l'intention de 400 communautés éloignées du Nord, dans 17 langues autochtones.

L'appui à la promotion et à la mise en valeur des cultures autochtones est un élément du Programme des Autochtones, qui a été renouvelé en 2005-2006. Ce renouvellement comportait l'approbation d'une stratégie de mesure du rendement qui sera mise en œuvre en 2006-2007. L'information sur le rendement et l'analyse des résultats de la stratégie de mesure du rendement feront l'objet d'un compte rendu dans le prochain rapport sur le rendement du Ministère.

En 2005-2006, on a procédé à une vérification du Programme d'accès des Autochtones du Nord à la radiotélédiffusion et du Programme d'aide à la distribution dans le Nord, qui comportait un examen de tous les dossiers de financement de 2004-2005 et de 2005-2006. Les recommandations issues de la vérification ont toutes été acceptées en juin 2006 et elles seront appliquées en 2006-2007.

Site Web

<http://www.pch.gc.ca/aboriginal>

Dans les régions

Pour en savoir plus sur les expériences régionales relatives à l'activité de programme 3, voir le *Rapport ministériel sur le rendement, 2005-2006* sur le site Web du Ministère :

http://www.pch.gc.ca/pc-ch/pubs/mindep_f.cfm

- L'Institut canadien de conservation et préservation du patrimoine (différentes régions) : <http://www.cci-icc.gc.ca>
- L'incidence de la radiodiffusion autochtones au Canada et dans le Nord : http://www.pch.gc.ca/progs/pa-app/progs/paanr-nnbap/index_f.cfm

Activité de programme 4

Accès et participation à la vie culturelle du Canada

Outre qu'elle fait partie du processus de création, la participation à la vie culturelle du Canada peut prendre toutes sortes de formes : lire, assister à des expositions ou des spectacles, se cultiver à l'aide d'Internet, écouter la radio, aller au cinéma ou regarder la télévision, visiter des sites patrimoniaux, etc. Patrimoine canadien facilite la création des conditions permettant aux Canadiens et Canadiennes d'avoir largement accès à divers modes d'échange culturel et d'y participer. Le Ministère vise plus particulièrement à mettre les Canadiens, les Canadiennes et leurs communautés en contact avec toutes sortes d'expériences culturelles en abolissant des obstacles comme la distance, l'importance démographique, la langue et la diversité ethnoculturelle. Les principaux moyens employés pour faire participer les Canadiens et Canadiennes à la vie culturelle sont les activités artistiques, les médias de masse et les sites et événements patrimoniaux. Les efforts du Ministère à cet égard donneront lieu à un résultat important : les Canadiens et Canadiennes ont accès à des expériences culturelles canadiennes variées et y participent.

Les arts dans les collectivités

Présentation des arts Canada (PAC) permet aux Canadiens et Canadiennes d'avoir accès à un choix d'expériences artistiques diverses de grande qualité grâce à l'aide financière apportée aux diffuseurs de produits artistiques ou aux organismes qui les soutiennent. Le résultat ultime est que les collectivités canadiennes de tous horizons auront la possibilité de participer au plus large éventail possible d'expériences artistiques et qu'elles en bénéficieront.

Les résultats prévus dans l'immédiat étaient de consolider l'appui aux pratiques exemplaires dans le domaine de la présentation des arts, de fournir des investissements stratégiques ciblés dans le but de développer la présentation des arts et de multiplier les possibilités de perfectionnement des compétences et des connaissances offertes aux diffuseurs de produits artistiques.

Les résultats prévus à moyen terme étaient d'offrir plus de possibilités à tous les Canadiens et Canadiennes de participer à toutes sortes d'expériences artistiques et de mieux intégrer les arts à la vie de leurs collectivités. Les résultats prévus à long terme sont de permettre aux Canadiens et Canadiennes d'avoir accès aux activités présentées, de façon dynamique et professionnelle, dans le cadre de festivals artistiques et par des diffuseurs, d'y participer et d'en bénéficier.

Résultats

Tous les résultats prévus ont été obtenus. À court terme, PAC a systématiquement appuyé les pratiques exemplaires des diffuseurs. Le programme cherche à mieux appuyer les organismes des arts de la scène qui sont les meilleurs et les plus efficaces. En 2005-2006, PAC a aidé financièrement 605 organismes du domaine des arts à présenter des festivals artistiques et des séries de spectacles d'arts de la scène, et organismes de soutien.

Plus de possibilités sont maintenant offertes à tous les Canadiens et Canadiennes de participer à toutes sortes d'expériences artistiques. Au total, 226 communautés ont bénéficié d'activités artistiques de qualité grâce à la contribution d'au moins un diffuseur subventionné par PAC. Les Canadiens et Canadiennes jouissent aujourd'hui d'une plus grande variété et d'un plus grand choix de productions artistiques. Ainsi, de 2004-2005 à 2005-2006, le programme a enregistré des augmentations dans le nombre de diffuseurs offrant des spectacles de danse (5 %), des événements littéraires (22 %), des arts médiatiques (9 %) et des expositions d'arts visuels (5 %).

Les festivals et autres diffuseurs cherchent également à attirer de nouveaux auditoires. De 2004-2005 à 2005-2006, le nombre de clients du programme qui ont élaboré des activités pour rejoindre les collectivités ethnoculturelles a augmenté de 14 %, ceux qui visaient les Autochtones, de 3 % et ceux qui tentaient de rejoindre les jeunes, de 6 %.

Site Web

http://www.pch.gc.ca/progs/pac-apc/index_f.cfm

Culture canadienne en ligne et la transition à l'économie numérique

Les initiatives de Culture canadienne en ligne visent à garantir que les Canadiens et Canadiennes ont accès aux ressources numériques qui témoignent de la diversité des patrimoines, des cultures, des langues et de l'histoire du Canada. Ses programmes servent de pont entre le riche contenu que possèdent des groupes et des institutions de partout au pays et les Canadiens et Canadiennes qui désirent y avoir accès et y participer.

Les activités de financement dans le cadre de Culture canadienne en ligne (CCE) ont été adaptées de façon à promouvoir l'accès à plus de contenu culturel en ligne témoignant de la diversité des collectivités canadiennes qui va en s'accroissant.

Inspiré des efforts déployés en 2004-2005, le plan d'action de 2005-2006 visait à continuer d'offrir des moyens d'accès en ligne au contenu culturel canadien (*Culture.ca* et le Musée virtuel du Canada).

Résultats

Tous les résultats prévus ont été obtenus. Grâce à la stratégie de CCE, 252 projets ont été appuyés en 2005-2006 : 91 dans le cadre du Fonds des nouveaux médias du Canada, 38 dans le cadre du Fonds Mémoire canadienne, 24 par l'entremise du Fonds des partenariats, 24 grâce au Fonds de la passerelle, 11 projets dans le cadre du Fonds d'expansion du secteur des nouveaux médias, 56 grâce au Musée virtuel du Canada, 6 dans le cadre du Fonds des réseaux de recherche sur les nouveaux médias et, enfin, 2 ouvrages de référence faisant autorité ont été l'objet d'une licence en vertu du Fonds des ouvrages de référence canadiens.

Les projets appuyés dans le cadre de la stratégie vont de la numérisation et de la distribution en ligne de collections nationales importantes détenues par des établissements culturels fédéraux à la recherche-développement de nouveaux moyens de se servir et de jouir du contenu des nouveaux médias, en passant par les sites Web créés par des collectivités ethnoculturelles et autochtones, à leur sujet.

Le site Web *Les grands mystères de l'histoire canadienne*, élaboré grâce à un partenariat entre les universités de Victoria et de Sherbrooke, cherche à intéresser les élèves à l'histoire du Canada et à la recherche archivale en les invitant à résoudre des énigmes historiques. En 2005, ce site de réputation internationale a fait l'objet de 236 000 consultations dans les 10 mois suivant son lancement, et plus de 300 guides destinés aux enseignants ont été demandés.

Le nombre moyen de consultations par mois indique la persistance de l'intérêt pour les cultures et le patrimoine du Canada. Le Musée virtuel du Canada a reçu en moyenne 853 090 visiteurs par mois en 2005-2006, tandis que *Culture.ca* en a reçu en moyenne 251 000 par mois au cours de la même période.

Grâce à la stratégie de CCE, deux œuvres de référence ont fait l'objet d'un accord de licence (*l'Encyclopédie canadienne* et le *Dictionnaire biographique du Canada*) et permettront aux Canadiens et Canadiennes d'avoir accès, gratuitement et en ligne, à une énorme quantité de documents de référence de qualité. En moyenne, *l'Encyclopédie canadienne* a fait l'objet de près de 475 000 visites par mois.

Site Web

http://www.pch.gc.ca/progs/pcce-ccop/index_f.cfm

Le Musée virtuel du Canada

Le Musée virtuel du Canada (MVC) permet au Réseau canadien d'information sur le patrimoine (RCIP) d'appuyer l'élaboration de contenu muséal en ligne qui témoigne de la diversité de notre patrimoine et cela, dans le cadre du Programme d'investissement du MVC et du programme Histoires de chez nous. Le RCIP gère également le portail du Musée virtuel du Canada, qui permet d'avoir un accès intégré au contenu élaboré par les musées membres.

Le résultat prévu était que les Canadiens et Canadiennes aient accès et participent à des ressources numériques interactives en ligne, dans les deux langues officielles, qui témoignent de la diversité de notre patrimoine, de nos cultures, de nos langues et de l'histoire du Canada.

Résultats

Tous les résultats prévus ont été obtenus. En 2005-2006, le Musée virtuel du Canada a célébré son 5^e anniversaire. Au total, 77 nouvelles expositions ont été produites pour le MVC en 2005-2006. Le contenu de plusieurs d'entre elles reflétait les perspectives de divers groupes ethnoculturels, des Premières nations et des Inuits ainsi que celles d'anciens combattants et d'historiens spécialisés dans l'histoire militaire. Depuis 2000, on a ajouté au MVC près de 700 expositions et jeux, 810 ressources éducatives et plus de 460 000 images, le tout grâce à la participation de 1 319 établissements voués au patrimoine. Le MVC a fait l'objet de 853 090 consultations par mois en moyenne au cours de 2005-2006 (une augmentation de 26 % par rapport à 2004-2005) pour un total de près de 30 millions de visiteurs et 142 millions de pages consultées depuis son lancement en 2000. Des visiteurs en provenance de 181 pays ont consulté le MVC.

L'exposition virtuelle du MVC *Tipatshimuna : Récits innus de la terre* a obtenu le prix pour réalisations exceptionnelles de l'Association des musées canadiens. Elle fournit des renseignements sur la vie des aînés et des jeunes sur leur territoire et contient un espace d'exposition multimédia et un catalogue en ligne d'objets innus se trouvant dans plusieurs établissements canadiens. *Tipatshimuna* continuera à se développer grâce à la contribution de la collectivité innue qui lui fournira du nouveau contenu.

Site Web

http://www.virtualmuseum.ca/Francais/index_noflash.html

Le Programme d'aide aux musées

Le Programme d'aide aux musées (PAM) continue à verser des subventions et des contributions à des établissements voués au patrimoine pour qu'ils puissent monter des expositions, consolider la gestion de leurs collections et préserver et présenter le patrimoine culturel autochtone.

Le résultat prévu était que les Canadiens et Canadiennes de toutes les régions du pays aient accès à des expositions itinérantes et aux collections du patrimoine.

Résultats

Le résultat prévu a été obtenu. Des projets ont été réalisés dans toutes les régions du pays (provinces et territoires). Grâce aux subventions et contributions versées à des établissements

voués au patrimoine, plus de 150 projets ont été entrepris ou réalisés dans le cadre du PAM, pour un budget total d'environ 7,4 millions de dollars.

Les projets financés ont permis de réaliser les objectifs des trois volets du PAM et ont contribué à l'atteinte du résultat prévu. Une soixantaine de projets de conception, de production et de circulation d'expositions itinérantes et d'autres produits connexes ont été réalisés (pour un budget total d'environ 3,4 millions de dollars). Cela a multiplié les occasions pour les Canadiens et Canadiennes d'apprécier les collections patrimoniales de différents musées et de différentes régions et d'en jouir. Une vingtaine de projets ont contribué à la préservation et à l'interprétation du patrimoine autochtone (pour un budget total d'environ 2,3 millions de dollars).

Les projets appuyés (pour un budget total d'environ 1,7 million de dollars) ont permis d'acquérir et de mettre en valeur des compétences et des habiletés importantes en matière de gestion des établissements voués au patrimoine. Environ 70 projets ont permis d'améliorer les politiques et procédures associées à d'importantes fonctions muséologiques et d'accroître les compétences professionnelles dans des domaines tels que la gestion et la programmation des collections, la numérisation des collections, la diffusion sur Internet et la formation en pratiques muséologiques.

Les nouvelles modalités du programme ont été approuvées en juin 2005. Les lignes directrices du programme ont été modifiées, notamment en ce qui a trait à l'admissibilité des candidats et des projets, et expliquées à tous les agents chargés de la prestation du programme. Deux autres programmes ont été intégrés au PAM : l'appui à l'Association des musées canadiens et le programme associé à l'Accord Canada-France. Cette dernière intégration supposait une adaptation des conditions de gestion et un suivi budgétaire. L'intégration de ces éléments est censée être terminée en 2006-2007.

L'évaluation sommative du programme, effectuée en 2005, a souligné la nécessité d'élaborer un nouveau Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats et un Cadre de vérification axé sur les résultats (CGRR/CVR) qui soient intégrés. C'est ce qui a été fait en 2005-2006. En continuant d'appliquer des procédures efficaces, le programme sera mieux en mesure de réaliser ses objectifs et d'évaluer ses répercussions à moyen et à long terme.

Sites Web

http://www.pch.gc.ca/progs/pam-map/index_f.cfm

<http://www.museums.ca/Cma1/francais/ProgProj/Bourses/bourses.htm>

http://www.pch.gc.ca/progs/acf-cfa/index_f.cfm

Le Programme d'indemnisation pour les expositions itinérantes au Canada

Grâce au Programme d'indemnisation pour les expositions itinérantes au Canada (PIEIC), le gouvernement du Canada assume la responsabilité financière de la perte ou de l'endommagement d'objets ou d'accessoires à l'occasion d'expositions itinérantes admissibles. Les expositions itinérantes organisées à l'échelle nationale et internationale sont

admissibles. Le résultat prévu de ce programme est que les Canadiens et Canadiennes de toutes les régions du Canada aient accès aux expositions itinérantes et aux collections patrimoniales.

Résultats

Le résultat prévu a été obtenu. Le résultat immédiat a été la réduction des frais d'assurance pour les établissements (plus de 2 100 000 \$ d'économies directes en matière d'assurance commerciale). Le programme s'est strictement conformé aux limites d'exposition aux risques précisées dans la *Loi* et le *Règlement sur l'indemnisation au Canada en matière d'expositions itinérantes*.

En 2005-2006, 19 établissements ont été évalués du point de vue de la prévention des incendies, de la sécurité et de la préservation des collections (contrôles environnementaux compris). Des experts ont évalué 11 expositions destinées à 25 endroits du point de vue des risques potentiels et des stratégies d'atténuation des risques. Aucune demande d'indemnité n'a été présentée. Le résultat à moyen terme était l'augmentation de la capacité des établissements à faire circuler des expositions itinérantes et à faire participer les Canadiens et Canadiennes à des échanges culturels. Le résultat à long terme est que les Canadiens et Canadiennes connaissent, comprennent et apprécient mieux le patrimoine culturel canadien et étranger. Des expositions couvertes par le programme ont circulé dans 13 communautés de sept provinces différentes. Plus d'un million de personnes ont vu des expositions itinérantes couvertes par le programme au Canada (les données sont préliminaires car les rapports rendant compte des expositions ne sont pas encore définitifs).

Le Programme d'indemnisation pour les expositions itinérantes au Canada a fait l'objet d'une évaluation sommative terminée en janvier 2006 qui couvrait les cinq premières années de fonctionnement du programme. L'évaluation a permis de constater que le programme continue d'être pertinent par rapport aux objectifs généraux du Ministère et du gouvernement du Canada et qu'il est de plus en plus important en raison des frais croissants d'assurance. La vérification a révélé que le budget direct de fonctionnement du programme qui s'est élevé à 1 million de dollars au total au cours des cinq premières années d'existence du programme a permis aux musées d'épargner environ 20 millions de dollars en frais d'assurance. On a aussi constaté que le risque était bien géré : au cours de la période faisant l'objet de l'évaluation, 46 expositions évaluées à 7 milliards de dollars ont été couvertes par le programme et aucune demande d'indemnité n'a été présentée. Plus de 5,7 millions de visiteurs ont vu les expositions couvertes par le programme. On prendra des mesures en 2006-2007 pour mettre en œuvre les recommandations de l'évaluation. Le programme concevra des paramètres pour veiller à se donner le maximum d'efficacité tout en appliquant une stratégie de gestion des risques adaptée. Le programme s'est également doté d'un Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats et d'un Cadre de vérification axé sur les risques qui sont intégrés.

Site Web

http://www.pch.gc.ca/progs/pei-trx/index_f.cfm

Les Services de transport d'expositions

Depuis 1976, le transport des expositions est facilité grâce aux Services de transport d'expositions (STE) de l'Institut canadien de conservation (ICC). Les STE offrent des services sûrs, fiables et respectant les normes de régulation de conditions ambiantes, de transport des objets et des collections ainsi que des services d'entreposage aux musées des beaux-arts, autres musées et établissements d'archives canadiens. Ce service à recouvrement des coûts permet aux Canadiens et Canadiennes de nombreuses collectivités de voir et d'apprécier des objets et des œuvres d'art d'autres régions du Canada. L'accès plus large aux œuvres d'art, aux expériences et au savoir des autres permet aux Canadiens et Canadiennes de mieux se comprendre et d'être fiers de leur pays. Le résultat prévu était que les Canadiens et Canadiennes de toutes les régions aient accès aux expositions itinérantes et aux collections du patrimoine.

Résultats

Le résultat prévu a été obtenu. En 2005-2006, les Services de transport des expositions ont transporté en toute sécurité 123 expositions, outre de nombreux prêts, acquisitions et dons destinés à 147 établissements voués au patrimoine, dont des organismes du portefeuille du Patrimoine canadien. Les véhicules des STE ont parcouru plus de 470 000 kilomètres dans différentes parties du Canada, y compris au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, et aux États-Unis. Les STE ont manutentionné plus de 8 000 caisses à claire-voie, boîtes et emballages mous ainsi que des objets non emballés. On a également entreposé 39 expositions ou collections dans la voûte des STE. À titre de service à recouvrement des coûts, les STE ont rapporté 1 008 546 \$ en 2005-2006.

Sites Web

<http://www.cci-icc.gc.ca>

http://www.pch.gc.ca/progs/em-cr/verif/2006/2006_04/tdm_f.cfm

Les biens culturels mobiliers

La *Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels* qui établit le cadre de protection des biens culturels mobiliers a été adoptée en 1977. Outre la prestation du programme, le Ministère a poursuivi la réévaluation de la *Loi* pour garantir la responsabilisation et la gestion des risques et pour moderniser le programme compte tenu de la situation actuelle, notamment de la création de l'Agence des services frontaliers du Canada. Le Ministère a également continué à jouer un rôle actif à l'égard de diverses conventions de l'UNESCO visant à protéger le patrimoine culturel. Le résultat prévu était de garantir que les biens culturels

d'importance nationale sont préservés et accessibles à tous les Canadiens et Canadiennes dans les collections publiques.

Résultats

Le résultat prévu a été obtenu. La Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels a examiné 793 demandes de certification représentant 4 819 artefacts. Elle a établi la juste valeur marchande de dons et ventes de biens culturels s'élevant au total à 72 969 858 \$. Les incitatifs fiscaux prévus pour les dons de biens culturels à des établissements désignés ont permis à des musées des beaux-arts et autres musées, à des services d'archives et à des bibliothèques d'acquérir du patrimoine d'importance nationale. Le Ministère, dans le cadre du Programme des biens culturels mobiliers, a attribué dix subventions pour permettre à des établissements canadiens d'acquérir des biens culturels importants qui, sinon, auraient été exportés ou pour acheter des objets importants pour le patrimoine canadien qui se trouvaient à l'étranger. Parmi ces subventions, quatre ont été attribuées à la suite d'un délai d'exportation fixé par la Commission. Les six autres ont été attribuées pour aider des établissements désignés à acquérir ou rapatrier des biens culturels de l'étranger.

Le Programme des biens culturels mobiliers a fait l'objet d'une évaluation sommative terminée en octobre 2005. Cette évaluation a permis de constater que le gouvernement fédéral a encore un rôle à jouer dans la protection et la préservation des biens culturels mobiliers canadiens et étrangers et que les objectifs du programme sont alignés sur les résultats stratégiques du Ministère. La multiplication des activités et la complexité des dossiers d'exportation et d'importation, l'augmentation de la demande de subventions, l'intérêt croissant des médias et du Parlement pour les questions relatives aux biens culturels et la nécessité de faire le suivi des stratégies de sensibilisation et de rayonnement sont autant de raisons de demander des fonds supplémentaires pour maintenir les opérations à un niveau acceptable. Le Ministère a élaboré un Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats et un Cadre de vérification axé sur les risques pour le programme. On mettra en œuvre les autres recommandations de l'évaluation en 2006-2007.

Site Web

http://www.pch.gc.ca/progs/mcp-bcm/mcp_f.cfm

Dans les régions

Pour en savoir plus sur les expériences régionales relatives à l'activité de programme 4, voir le *Rapport ministériel sur le rendement, 2005-2006* sur le site Web du Ministère :

http://www.pch.gc.ca/pc-ch/pubs/mindep_f.cfm

- *The Rooms* (région de l'Atlantique) : <http://www.therooms.ca>
- *Art Gallery of Nova Scotia* – « Les Grands Voiliers du Canada Atlantique » (région de l'Atlantique) : <http://www.atlantictallships.ca/>
- Rénovation du *Centennial Theatre* et achat de matériel spécialisé (région du Québec) : <http://www.ubishops.ca/centennial/about.html>
- Le Festival de musique émergente en Abitibi-Témiscamingue (région du Québec) : <http://www.fmeat.org/>
- Phase III du site Web du Wapikoni mobile (région du Québec) : <http://www.onf.ca/aventures/wapikonimobile/excursionWeb/>
- Projet de Centre Brunswick au Festival Shakespeare de Stratford (région de l'Ontario) : <http://www.stratfordfestival.ca/index.cfm>
- Projet culturel sino-canadien en ligne (région de l'Ontario) : <http://www.ccnc.ca/cccop/>
- Ici la Terre - « Village des sports de Deafplanet.com » (région de l'Ontario) : <http://www.deafplanet.com/splash.php>
- *Peterborough Flood Recovery and Disaster Preparedness Project* (région de l'Ontario) : <http://www.pcma.ca/>

Résultat stratégique 2

Résultat stratégique 2 : Les Canadiens et Canadiennes vivent dans une société ouverte à tous, fondée sur la compréhension interculturelle et la participation des citoyens.

Les activités du Ministère portent sur l'inclusion et la participation des Canadiens et Canadiennes à la vie de leur pays tout en consolidant les valeurs communes et la citoyenneté partagée. Grâce à des échanges interculturels, le Ministère vise également à relier les Canadiens et Canadiennes entre eux au-delà de leurs différences, de manière à atténuer des tensions qui pourraient autrement les diviser et à mieux relever les défis d'une société de plus en plus diverse tout en tirant parti de tous les avantages possibles. Lorsque les Canadiens et Canadiennes se rassemblent en acceptant leurs différences, l'expression culturelle devient plus riche en qualité et en quantité, de nouveaux auditoires peuvent être rejoints, les institutions peuvent être mieux adaptées et plus durables, et les occasions d'excellence dans toutes les sphères culturelles se multiplient.

Trois activités dans l'Architecture des activités de programme du Ministère permettent d'obtenir le résultat stratégique 2 et de concrétiser les priorités qui s'y rattachent. Le tableau ci-dessous indique les ressources humaines et financières prévues pour l'obtention du résultat stratégique 2, ce qui représente la somme totale des ressources attribuées aux activités de programme 5 à 7 inclusivement.

Le résultat stratégique 2 est obtenu grâce à trois activités de programme :

- **Activité de programme 5** – Promotion de la compréhension interculturelle
- **Activité de programme 6** – Développement des communautés et renforcement des capacités
- **Activité de programme 7** – Participation à la vie communautaire et à la vie civique

Ressources humaines et financières destinées au résultat stratégique 2, 2005-2006		
Activités de programme	Dépenses réelles (en millions de dollars)	ETP réels
5. Promotion de la compréhension interculturelle	122,5	130
6. Développement des communautés et renforcement des capacités	272,4	179
7. Participation à la vie communautaire et à la vie civique	175,3	482
Total	570,2	791

Note : Les ressources financières sont exprimées en millions de dollars et les ressources humaines, en équivalents temps plein (ETP).

Activité de programme 5

Promotion de la compréhension interculturelle

Le ministère du Patrimoine canadien favorise la compréhension interculturelle en créant des occasions pour les Canadiens et Canadiennes de partager leurs expériences et de découvrir réciproquement leurs cultures. L'un des moyens qu'il emploie est la mise en valeur de la dualité linguistique et de l'apprentissage des deux langues officielles du Canada. Il appuie également les initiatives de promotion de la compréhension interculturelle autant au sein des communautés qu'entre elles. Et prenant avantage des occasions uniques qu'offrent les activités sportives au Canada, le Ministère fait la promotion de la diversité pour mettre en valeur les expériences et la compréhension interculturelles.

En faisant la promotion de la compréhension interculturelle, le Ministère espère favoriser l'avènement d'une société où les Canadiens et Canadiennes interagissent avec toutes sortes de communautés et valorisent la diversité et la dualité linguistique de leur pays.

La mise en valeur de la dualité linguistique

L'objectif à long terme de cette importante initiative est qu'un plus grand nombre de Canadiens et Canadiennes connaissent et apprécient mieux les avantages de la dualité linguistique et acceptent les droits des minorités de langue officielle en situation minoritaire.

Résultats

Le résultat prévu a été obtenu. En 2005-2006, 22 projets ont été appuyés pour un budget total de 2 438 467 \$. Ces projets représentent des pratiques exemplaires de promotion et d'offre de services bilingues au sein de diverses organisations; l'un de ces projets a fait la promotion de l'apprentissage du français langue seconde tandis qu'un autre a permis de sensibiliser les communautés multiculturelles aux avantages de l'apprentissage du français. Il semble que les objectifs à long terme sont en voie d'être atteints. Ainsi, entre les recensements de 1971 et de 2001, la proportion de Canadiens et Canadiennes bilingues est passée de 12 à 18 % alors que la proportion de jeunes de 15 à 19 ans se déclarant bilingues est passée de 16,4 à 24 %¹¹. De plus, entre 1996 et 2001, on constate une hausse de la

¹¹ Louise Marmen et Jean-Pierre Corbeil, *Les langues au Canada : Recensement de 2001*, Nouvelles perspectives canadiennes, Patrimoine canadien et Statistique Canada, 2004.

croissance du bilinguisme dans neuf des 13 provinces et territoires. Pour ce qui est de l'appréciation de la dualité linguistique, 63,3 % des Canadiens et Canadiennes en situation majoritaire considèrent, en 2006, la dualité linguistique du Canada comme une source d'enrichissement culturel. Pour ce qui est de l'acceptation des droits des minorités, les Canadiens et Canadiennes en situation majoritaire sont de plus en plus nombreux (de 45,9 % en 2002 à 53,8 % en 2006) à estimer que le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces et territoires devraient collaborer pour améliorer les services offerts dans la langue de la minorité¹². En 2006, 87,9 % des Canadiens et Canadiennes en situation minoritaire partagent la même opinion.

Sites Web

http://www.pch.gc.ca/progs/lo-ol/progs/mev-pdl_f.cfm

<http://www.pch.gc.ca/guide/>

Le renouvellement des mécanismes de collaboration avec le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC), les provinces et les territoires pour appuyer l'enseignement de la langue seconde

Le résultat prévu était de négocier des accords de collaboration avec le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) et les gouvernements provinciaux et territoriaux pour mettre en œuvre des accords destinés à appuyer l'enseignement du français et de l'anglais, langues secondes officielles. Cette initiative s'inscrit dans l'objectif plus général du Plan d'action pour les langues officielles, annoncé en mars 2003, et qui prévoit de doubler d'ici 10 ans la proportion de jeunes Canadiens et Canadiennes de 15 à 19 ans ayant une connaissance pratique des deux langues officielles.

Résultats

Le résultat prévu a été obtenu. L'objet des ententes à être négociées avec chaque province et territoire étant dans un domaine de compétence provinciale, soit l'éducation, Patrimoine canadien a d'abord dû conclure une entente avec l'interlocuteur mandaté par les provinces et territoires, à savoir le CMEC, afin d'établir un cadre de référence définissant des objectifs communs et les paramètres de répartition des fonds. Cela fait, le Ministère a pu rapidement signer des ententes avec toutes les provinces et territoires. Les mesures appropriées ont été mises en œuvre pour que les programmes visés continuent de

¹² GPC International, « Attitudes Towards Official Languages-Analysis of a Survey Conducted for the Department of Canadian Heritage, 2002 » Ottawa, 2003.

Decima Research inc. « Attitudes et perceptions de la population canadienne à l'égard des langues officielles au Canada. Analysis of a Survey Conducted for the Department of Canadian Heritage, 2006 », Ottawa, 2006.

fonctionner pendant toute la durée des négociations, afin que les Canadiens et Canadiennes qui bénéficient de ces programmes ne soient pas pénalisés.

Le gouvernement et le CMEC ont renouvelé le Protocole d'entente multilatéral relatif à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde pour la période de 2005-2006 à 2008-2009. Le Ministère a par la suite conclu et signé les ententes de collaboration avec les 13 provinces et territoires. Ces ententes de partage des coûts énoncent les paramètres relatifs à la collaboration bilatérale entre le gouvernement du Canada et chaque gouvernement provincial ou territorial.

Un budget global de 911 516 000 \$ a été alloué à la mise en œuvre d'ententes bilatérales avec chaque province et territoire, dont 656 millions de dollars pour le maintien et l'amélioration des programmes réguliers d'enseignement des provinces et des territoires (incluant l'enseignement dans la langue de la minorité et de la langue seconde) et 102,2 millions de dollars pour des mesures stratégiques supplémentaires de promotion de l'apprentissage de la langue seconde. Par ailleurs, le Protocole d'entente prévoit une somme de 107 872 000 \$ pour la mise en œuvre des programmes de bourses *Explore* et *Destination Clic* et pour les programmes de moniteurs *Accent* et *Odyssee*.

Pour ce qui est de l'atteinte des objectifs à long terme, il faut noter qu'aujourd'hui, quelque 2,4 millions de jeunes Canadiens et Canadiennes apprennent le français ou l'anglais langue seconde alors que la proportion de jeunes âgés de 15 à 19 ans qui se déclarent bilingues est passée de 16,4 % en 1971 à 24 % en 2001.

Pour ce qui est de l'immersion en français, la proportion d'élèves inscrits à des programmes d'immersion est restée stable (7 %) comparativement au nombre total d'élèves, tandis qu'en valeur absolue, le nombre d'élèves inscrits est passé de 337 303 en 2000 à 327 521 en 2003. Cette diminution est en partie attribuable aux tendances démographiques à la baisse.

Site Web

http://www.pch.gc.ca/progs/lo-ol/entente-agreement/education/index_f.cfm

Dans les régions

Pour en savoir plus sur les expériences régionales relatives à l'activité de programme 5, voir le *Rapport ministériel sur le rendement, 2005-2006* sur le site Web du Ministère :

http://www.pch.gc.ca/pc-ch/pubs/mindep_f.cfm

- Centres scolaires et communautaires (région de l'Atlantique) - Centre scolaire et communautaire des Grands-vents : <http://www.scscsj.ca/scscsj/index.cfm>
- Centre scolaire-communautaire Samuel-de-Champlain : <http://www.arcf-sj.org/infrastructures/>

- Centre Sainte-Anne : <http://www.centre-sainte-anne.nb.ca/>
- *Multiculturalism/Outreach Project : A Bridge to Toronto's Communities* (région de l'Ontario) : http://www.rcmusic.ca/ContentPage.aspx?name=A_Bridge_to_Toronto_Communities et <http://www.neighbourhoodcentres.ca/>
- *Community Approaches to Combating Racism* (région de l'Ouest) : <http://www.johnhumphreycentre.org/content/view/43/57/>

Activité de programme 6

Développement des communautés et renforcement des capacités

Les collectivités autochtones et les communautés de langues officielles jouent un rôle unique au Canada, où elles constituent un des éléments importants du tissu social qui a façonné l'histoire de la société canadienne depuis ses débuts. Cette activité de programme vise à renforcer la vitalité culturelle des collectivités autochtones et des communautés de langues officielles en situation minoritaire. Le Ministère aide les organisations autochtones à se développer grâce à des programmes qui tablent sur les atouts culturels des Autochtones et qui donnent aux collectivités et réseaux autochtones les moyens de s'épanouir. Patrimoine canadien appuie également le développement des communautés de langues officielles en situation minoritaire en favorisant leur participation aux différents secteurs de la société et en contribuant au renforcement de leur vitalité, partout au pays.

Créer des partenariats autochtones pour l'épanouissement des collectivités

Cette initiative visait à faciliter des relations de partenariats entre le gouvernement et les organisations autochtones dans le but de répondre aux aspirations et aux besoins des Autochtones et de favoriser le développement des collectivités. Un modèle de partenariat autochtone est présentement mis au point; il permettra aux représentants et experts autochtones de participer dès le début à l'élaboration et au renouvellement des politiques et des programmes. On s'attend à ce que ce modèle permette d'améliorer l'élaboration et l'examen des politiques, des programmes et des activités d'une manière qui soit bien adaptée culturellement, y compris en ce qui concerne les industries culturelles, la propriété et l'usage des biens culturels, et bien d'autres questions touchant le savoir traditionnel des Autochtones du Canada.

Résultats

En mai et juin 2005, le Ministère a assuré la coordination d'une série de huit dialogues nationaux sur le savoir autochtone. *Traditions : Rassemblements nationaux sur le savoir autochtone* a permis de réunir des gens, des organisations, des jeunes et des aînés autochtones pour discuter de stratégies visant la promotion de la reconnaissance, du respect et de la mise en valeur du savoir autochtone. *Traditions* est la seule initiative fédérale qui, jusqu'à présent, permet un examen rigoureux des rapports entre culture et savoir autochtones.

Pour ce qui est de la mesure du rendement, en particulier le nombre et le type de partenariats avec des particuliers et des organisations autochtones, le ministère du Patrimoine canadien a conclu, en 2005-2006, plus de 80 accords de contribution avec plus de 50 organisations autochtones dans le cadre du Programme des Autochtones, et cela par le moyen de divers types d'accords tripartites. Environ 70 % des programmes autochtones du ministère du Patrimoine canadien sont exécutés par des organisations tiers, ce qui veut dire que le Ministère finance des organisations qui sont à leur tour chargées de financer les bénéficiaires éventuels. Ce mode d'exécution permet de faire en sorte que les programmes soient bien adaptés aux priorités établies par les collectivités elles-mêmes.

Le Programme des Autochtones a été renouvelé en 2005-2006. Ce renouvellement a inclut l'approbation d'un cadre de référence pour le suivi du rendement comportant une description des résultats escomptés, des indicateurs de rendement et les sources des données. La mise en œuvre de la stratégie de mesure du rendement a commencé en 2006-2007. Des améliorations y seront apportées en 2007-2008 à partir des constatations faites en 2006-2007.

Le Programme des centres d'amitié autochtones a fait l'objet d'une évaluation, laquelle a été approuvée par le Comité de vérification et d'évaluation du Ministère en mai 2005. Le Ministère en a accepté les recommandations et est en voie de leur donner suite. Le programme définira les résultats escomptés associés au financement de base attribué à diverses organisations autochtones. Les responsables du programme collaboreront avec leurs partenaires pour s'assurer que les programmes et services sont adaptés aux besoins des collectivités et sont accessibles à tous les Autochtones, qu'ils vivent dans une grande ou une petite ville ou dans des régions rurales ou éloignées.

L'évaluation du Programme d'aide aux organisations autochtones représentatives a pris fin en mai 2005. Le Ministère en a accepté les recommandations et est en voie de les mettre en œuvre. Les responsables du programme s'occupent actuellement de la conception et de la mise en œuvre d'un cadre de référence pour le suivi du rendement qui sera conforme aux exigences de responsabilisation en matière de gestion axée sur les résultats.

Sites Web

<http://www.pch.gc.ca/aboriginal>

<http://www.traditions.gc.ca>

La diversité des perspectives autochtones : le dialogue entre les collectivités autochtones et le gouvernement

Le résultat prévu de cette initiative était de veiller à ce que la diversité des perspectives autochtones soit fidèlement reflétée dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et

des programmes du gouvernement, notamment dans le Plan d'action national pour les Autochtones. On avait prévu un rassemblement national sur le savoir autochtone ainsi que la création au Patrimoine canadien d'un comité directeur sur les questions autochtones.

Résultats

Tous les résultats prévus ont été obtenus, bien que les indicateurs de rendement concernant cette initiative importante ne puissent être mesurés que sur plusieurs années. Les résultats feront l'objet de comptes rendus dans les futurs rapports ministériels sur le rendement.

Un événement majeur de même que l'action d'un comité ont contribué à faire progresser la participation de diverses collectivités autochtones du Canada et du gouvernement à un dialogue sur les principaux enjeux. Le Ministère a organisé, en mai et juin 2005, des rassemblements nationaux sur le savoir autochtone dans des collectivités un peu partout au pays. Le Comité du portefeuille sur les affaires autochtones a été chargé de sensibiliser les organismes du portefeuille du Patrimoine canadien aux questions autochtones, et le Ministère a continué de collaborer avec d'autres ministères et organismes fédéraux s'intéressant aux questions autochtones. Depuis la création du Comité du portefeuille sur les affaires autochtones en 2005, la participation a doublé et le nombre de présentations d'initiatives autochtones a également augmenté. L'ampleur du travail accompli par les Autochtones, Patrimoine canadien et les organismes de son portefeuille ont contribué à façonner le cadre stratégique fédéral en matière autochtone.

Site Web

<http://www.pch.gc.ca/aboriginal>

Le renouvellement des mécanismes de collaboration et de concertation (organismes communautaires, gouvernements provinciaux et territoriaux et certains ministères et organismes fédéraux)

À la suite de consultations menées auprès des communautés de langue officielle en situation minoritaire en 2004-2005, le ministère du Patrimoine canadien prévoyait réévaluer son mode de collaboration avec ses partenaires communautaires et renouveler les ententes de collaboration fédérales-provinciales-territoriales en matière de services dans la langue de la minorité. Le Ministère avait également prévu arrêter son plan d'action pour appuyer des initiatives destinées à favoriser le développement et l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire au Canada et d'en renforcer la vitalité. Le Ministère prévoyait également aider d'autres ministères et organismes à améliorer leurs propres plans d'action.

Le résultat prévu de cette initiative, au terme d'une période de cinq ans, est que les membres des communautés de langue officielle en situation minoritaire auront plus

largement accès à des programmes et services offerts dans leur langue par des organismes communautaires, les gouvernements provinciaux et territoriaux, des municipalités et les ministères et organismes fédéraux. Des résultats à court terme étaient également attendus en 2005-2006.

Résultats

Les résultats à court terme prévus pour 2005-2006 ont été obtenus. Le Plan d'action du Ministère pour la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* a été établi et de nouvelles orientations ont été mises en place pour les plans d'action de 33 ministères fédéraux. Le Ministère a investi 14 millions de dollars conjointement avec les provinces et territoires dans le cadre des ententes de collaboration pluriannuelles fédérales-provinciales-territoriales en matière de services dans la langue de la minorité. De nouveaux accords de collaboration ont été signés entre le Ministère et les communautés de langue officielle en situation minoritaire dans chaque province et territoire. Ces accords explicitent les valeurs, les principes et les fondements de la collaboration entre le mouvement associatif et Patrimoine canadien et définissent les résultats communs visés en matière de développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire au Canada. Patrimoine canadien a investi 32 millions de dollars dans le programme Vie communautaire. Dans l'ensemble, le résultat de ces efforts est que les citoyens et citoyennes du Canada qui vivent dans des communautés de langue officielle en situation minoritaire ont bénéficié de services provinciaux et territoriaux rehaussés dans des secteurs tels que la santé, les services aux familles, l'économie, etc. Différentes enquêtes et études révèlent que ces programmes restent nécessaires.

L'application de l'article 42 de la *Loi sur les langues officielles* a fait l'objet d'une évaluation en octobre 2005. La direction a accepté les recommandations contenues dans le rapport d'évaluation et a entrepris d'y donner suite, soit : i) veiller à ce que les rôles respectifs du Ministère et du Bureau du Conseil privé soient clairement définis; ii) développer une compréhension commune du mandat de coordination découlant de l'article 42 de la *Loi*; iii) continuer à sensibiliser les ministères et organismes fédéraux aux réalités des communautés de langue officielle en situation minoritaire et leur fournir des instruments appropriés; iv) créer un réseau interne composé des responsables nationaux et régionaux de la concertation interministérielle et entretenir des liens étroits avec les comités paritaires et les comités des langues officielles des conseils fédéraux en région; v) élaborer un instrument de mesure du rendement pour évaluer les progrès accomplis au regard de l'application de l'article 41 de la *Loi*; vi) organiser des activités d'échange entre les champions et les coordonnateurs nationaux; vii) établir des tables de concertation réunissant des représentants de divers ministères fédéraux.

Sites Web

http://www.pch.gc.ca/progs/lo-ol/ci-ic/index_f.cfm

http://www.pch.gc.ca/progs/lo-ol/entente-agreement/services/index_f.cfm

http://www.pch.gc.ca/progs/lo-ol/entente-agreement/comm/index_f.cfm

http://www.pch.gc.ca/progs/em-cr/eval/2005/2005_04/2005_04_f.pdf

Le renouvellement des mécanismes de collaboration avec le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC), les provinces et les territoires pour appuyer l'enseignement en langue minoritaire

C'est dans le cadre du volet Éducation dans la langue de la minorité que le gouvernement fédéral collabore avec ses partenaires pour offrir aux minorités de langue officielle en situation minoritaire la possibilité de se faire instruire dans leur langue, de la maternelle à l'université, de recevoir une éducation de qualité, de mieux connaître leur propre culture, et de gérer leurs écoles. Le Ministère poursuit l'objectif énoncé dans le Plan d'action pour les langues officielles, annoncé en mars 2003, qui est d'accroître la proportion d'élèves admissibles dans les écoles des minorités d'environ 12 % en 10 ans. Le résultat prévu de cette initiative, sur une période de cinq ans, est que les membres des communautés de langue officielle en situation minoritaire auront plus facilement accès à une éducation de qualité dans leur langue, dans leur milieu. Les jalons applicables à cette initiative pour 2005-2006 étaient de négocier des ententes de collaboration avec le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC) et avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et de les mettre en œuvre.

Résultats

Tous les résultats prévus ont été obtenus. Le Ministère a poursuivi les négociations avec le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) et les provinces et territoires pour appuyer l'enseignement du français et de l'anglais, langues secondes officielles.

En novembre 2005, le gouvernement et le CMEC ont renouvelé le Protocole d'entente multilatéral relatif à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde pour la période de 2005-2006 à 2008-2009. Le Ministère a par la suite conclu et signé des ententes de collaboration avec les 13 provinces et territoires. Les accords de partage des coûts énoncent les paramètres applicables à la collaboration bilatérale entre le gouvernement du Canada et chaque gouvernement provincial ou territorial. Un budget global de 911 516 000 \$ sur quatre ans a été alloué à la mise en œuvre des ententes bilatérales conclues avec chaque province et territoire, dont 656 millions de dollars pour le maintien et l'amélioration des programmes réguliers d'enseignement dans les provinces et territoires (y compris l'enseignement de la langue seconde et l'enseignement dans la langue de la minorité) et 153,3 millions de dollars pour

appuyer des mesures stratégiques supplémentaires pour l'enseignement dans la langue de la minorité.

L'indicateur de rendement employé était le nombre (annuel) et la tendance (sur cinq ans) des inscriptions des élèves admissibles dans le système scolaire de la minorité. Selon les données de Statistique Canada sur les effectifs dans les écoles et les données du recensement de 2001, environ 56 % des élèves admissibles sont inscrits dans des écoles francophones de la minorité. Il s'agit là d'une moyenne nationale et cette proportion varie d'une province à l'autre. Ainsi au Québec, environ 94 % des élèves de langue anglaise admissibles sont inscrits dans des écoles de langue anglaise. Les inscriptions sont restées assez stables au cours des dix dernières années, comparativement à la population scolaire totale, qui a légèrement augmenté (de 9,5 à 10,25 %). Les données du Recensement du Canada de 2006 permettront de mieux analyser les tendances des cinq dernières années.

Site Web

http://www.pch.gc.ca/progs/lo-ol/entente-agreement/education/index_f.cfm

Dans les régions

Pour en savoir plus sur les expériences régionales relatives à l'activité de programme 6, voir le *Rapport ministériel sur le rendement, 2005-2006* sur le site Web du Ministère :

http://www.pch.gc.ca/pc-ch/pubs/mindep_f.cfm

- Développement des services d'établissement pour les immigrants en régions francophones (région de l'Atlantique) : http://www.pch.gc.ca/progs/lo-ol/entente-agreement/services/nb/annexe-scheduled_f.cfm
- Création de l'Assemblée de la Francophonie de l'Ontario (AFO) (région de l'Ontario) : <http://www.afo.franco.ca/>

Activité de programme 7

Participation à la vie communautaire et à la vie civique

Une société ouverte à tous est une société où tous les Canadiens et Canadiennes ont le sentiment qu'ils ont un rôle à jouer dans leurs communautés et pour leur pays, qu'ils peuvent participer et que leur contribution compte. Les programmes et activités du ministère du Patrimoine canadien facilitent la réalisation de cet idéal dans la mesure où ils contribuent à diminuer certains des obstacles les plus importants à la participation citoyenne et communautaire. Cela passe par des initiatives visant à renseigner les Canadiens et Canadiennes sur leur pays et leur citoyenneté, au Canada et à l'étranger, tout en sensibilisant le reste du monde à la réalité canadienne. Cela passe également par le développement du sport et du bénévolat dans les communautés. Les programmes destinés aux jeunes leur offrent de nouvelles possibilités et encouragent leur participation. Des mesures ciblées destinées aux communautés ethnoculturelles aident ces groupes à participer plus pleinement à tous les aspects de la vie canadienne. Des mesures ciblées destinées aux collectivités autochtones, notamment les jeunes et les femmes, facilitent leur participation en tablant sur les cultures autochtones. Le Ministère compte que, grâce à ces diverses activités qui favorisent la participation citoyenne et communautaire, les Canadiens et Canadiennes joueront un rôle plus actif dans la société canadienne.

Le multiculturalisme : la collaboration pour accroître la pleine participation à la société canadienne

Le visage du Canada est en train de changer. Au cours des dix dernières années, la diversité a augmenté, à un point tel qu'aujourd'hui, pas moins de 200 groupes ethniques différents et plus de 60 confessions religieuses sont présents au Canada. Selon les données du Recensement du Canada de 2001, 18,4 % de la population est née à l'étranger, soit la plus forte proportion depuis 70 ans.

Le Programme du multiculturalisme met en œuvre les objectifs de la *Loi sur le multiculturalisme canadien*. Le but de cette loi est d'aider les gens à surmonter les obstacles associés au racisme, à l'origine ethnique et aux antécédents culturels ou religieux qui entravent leur pleine participation à la société canadienne. Le Ministère fournit de l'aide financière (sous la forme de subventions et de contributions) à des projets visant à accroître la participation des communautés ethnoculturelles à la société et à lutter contre le racisme et la discrimination. Il appuie également des projets qui contribuent à la transformation des institutions publiques, pour les amener à adopter des politiques et à

offrir des programmes et des services qui tiennent mieux compte de la diversité grandissante au Canada.

Le résultat prévu de cette initiative était que les Canadiens et Canadiennes aient les moyens et les occasions de participer pleinement à la société canadienne, sans égard à leur origine ethnique ou leurs antécédents culturels ou religieux.

Résultats

Les projets soutenus par le Programme du multiculturalisme ont contribué à l'atteinte de ce résultat, qui requiert par ailleurs le soutien de tous les partenaires fédéraux, des autres ordres de gouvernement, du secteur privé, et de tous les Canadiens et Canadiennes. Le résultat escompté a été atteint en partie.

Un Canada pour tous : le Plan d'action canadien contre le racisme

Le Ministère a continué d'élaborer et de mettre en œuvre *Un Canada pour tous : Plan d'action canadien contre le racisme*. Ce cadre d'action fédéral s'appuie sur diverses mesures existantes destinées à renforcer le modèle canadien de la citoyenneté. Son objectif à long terme est d'éliminer certains obstacles liés à la race qui entravent la pleine participation des Canadiens et Canadiennes d'origines et de cultures diverses.

Le Plan d'action a été annoncé le 21 mars 2005. Un budget total de 56 millions de dollars a été réservé sur une durée de cinq ans pour appuyer de nouvelles mesures destinées à combler les lacunes des programmes de quatre ministères fédéraux (Patrimoine canadien, Ressources humaines et Développement social Canada, Citoyenneté et Immigration Canada et Justice Canada). Le Plan d'action couvre également plus de 40 initiatives et programmes déjà existants dans plus de 20 autres organismes fédéraux.

Pour plus de renseignements sur les progrès du Plan d'action, voir le *Rapport annuel sur l'application de la Loi sur le multiculturalisme canadien 2005-2006*, lequel sera déposé au Parlement en février 2007.

L'évaluation sommative du Programme du multiculturalisme (octobre 2005) couvrait la période de 1999 à 2004. Dans l'ensemble, le programme a obtenu une bonne note. Les évaluateurs ont formulé les remarques suivantes : i) la réponse des parties intéressées au financement pluriannuel est positive; ii) les données disponibles donnent à penser que le Programme du multiculturalisme n'a pas eu de problèmes de double emploi ou de chevauchement au cours de la période d'évaluation; iii) l'efficacité du programme pourrait être améliorée — des suggestions en ce sens ont été formulées; iv) le suivi du rendement du programme a considérablement progressé, quoiqu'il y ait encore place à l'amélioration dans certains secteurs; v) la plupart des bénéficiaires interrogés sont très satisfaits des divers aspects de la conception et de la gestion du programme; vi) les partenaires

communautaires et fédéraux ont noté un certain nombre de points forts dans la conception et la gestion du programme; vii) des suggestions ont été formulées pour améliorer la conception et la gestion du programme.

Les recommandations ont été acceptées. La première étape est en cours : elle comprend des mesures pour préciser les objectifs et les priorités du programme, améliorer son efficacité, accroître son intégration dans les bureaux régionaux, et renforcer les pratiques de gestion. La deuxième étape sera mise en œuvre en 2006-2007 et 2007-2008. Au cours de cette étape à plus long terme, on prévoit répondre à la question de savoir dans quelle mesure il conviendrait de modifier le Programme du multiculturalisme, compte tenu de l'évolution constante de la situation au Canada.

Sites Web

http://www.pch.gc.ca/progs/multi/index_f.cfm
http://www.pch.gc.ca/progs/multi/plan_action_plan/index_f.cfm
http://www.pch.gc.ca/multi/plan_action_plan/index_f.cfm
http://www.pch.gc.ca/progs/multi/reports/ann2003-2004/index_f.cfm
http://www.pch.gc.ca/progs/multi/canada2017/index_f.cfm
http://www.pch.gc.ca/progs/multi/asian-asiatique/index_f.cfm
http://www.pch.gc.ca/progs/multi/black-noir/index_f.cfm
http://www.pch.gc.ca/march-21-mars/index_f.cfm
http://www.pch.gc.ca/special/mdc/main/index_f.cfm

Les femmes autochtones et les jeunes autochtones

Les initiatives concernant les femmes autochtones et les jeunes autochtones font partie de programmes existants. Patrimoine canadien est un chef de file pour ce qui est des mesures destinées à permettre la participation communautaire et citoyenne des femmes autochtones et des jeunes autochtones. Le résultat prévu de ces mesures était que les femmes autochtones et les jeunes autochtones participent pleinement, en tant que citoyens et membres d'une collectivité, à la société canadienne.

Résultats

Les résultats prévus ont été obtenus. Le Programme de promotion des femmes autochtones a permis d'aider les organismes nationaux de femmes autochtones (membres des Premières nations, Métisses, Inuites, Indiennes non inscrites) à les représenter politiquement et à défendre leurs intérêts. En 2005-2006, le programme a permis d'appuyer 47 projets, un peu partout au Canada, qui visaient à faciliter la résolution de problèmes touchant les femmes autochtones et leurs familles et à renforcer leur identité et leurs traditions culturelles. Parmi ces projets, on peut citer une série de conférences de motivation, des campagnes d'information et de sensibilisation sur le rôle des femmes dans les cultures autochtones, la

création d'un forum de recherche sur les femmes autochtones, de même que des mesures pour rejoindre les femmes autochtones encore touchées par le projet de loi C-31 et les aider à revendiquer leur identité.

L'appui aux jeunes autochtones fait partie du Programme des Autochtones qui a été renouvelé en 2005-2006.

Des projets destinés aux femmes et aux jeunes filles (compétences parentales, activités sportives, counselling pour toxicomanie ou alcoolisme) ont été réalisés dans de nombreuses collectivités du Canada.

Les Autochtones habitant les villes du pays n'ont pas la même qualité de vie que les autres citoyens (recensement de 2001 de Statistique Canada). Ils sont généralement en moins bonne santé, ont des niveaux d'instruction plus faibles et un revenu familial moins élevé que les non-Autochtones. La situation socio-économique des jeunes Autochtones en milieu urbain, telle que mesurée par le niveau d'instruction, l'activité sur le marché du travail, le niveau de revenu et les taux d'abus d'alcool ou de drogues, de criminalité et d'incarcération, est nettement moins favorable que celle des jeunes non-Autochtones. En l'absence de mesures efficaces, les problèmes de longue date auxquels font face les jeunes Autochtones en milieu urbain risquent d'empirer et de devenir plus visibles, car la population autochtone continue d'augmenter plus rapidement que la population non autochtone.

Selon des recherches, les Autochtones qui habitent dans les villes travaillent dur pour améliorer leur niveau de vie et font des efforts sérieux pour conserver leur identité culturelle autochtone. Par exemple, un nombre grandissant de jeunes Autochtones en milieu urbain fréquentent l'école. De 1981 à 2001, la fréquentation scolaire des jeunes Autochtones en milieu urbain a augmenté d'environ un tiers à deux tiers et la proportion de jeunes hommes autochtones en milieu urbain ayant terminé leurs études secondaires s'est accrue de façon marquée. De plus, la proportion de jeunes Autochtones ayant fait des études postsecondaires s'est elle aussi accrue de manière significative au cours de la même période. Dans certains centres urbains, les Autochtones qui détiennent un diplôme universitaire ont des taux d'emploi supérieurs à ceux des non-Autochtones qui ont un diplôme universitaire. D'autres indicateurs, tels que l'emploi et la dépendance à l'aide sociale, montrent également une amélioration pour la même période.

Site Web

<http://www.pch.gc.ca/aboriginal>

L'Initiative canadienne sur le bénévolat

L'Initiative canadienne sur le bénévolat (ICB), qui est le principal instrument de financement du Programme de participation dans les communautés, soutient trois centres nationaux et 13 réseaux locaux (un dans chaque province et territoire). Elle a versé un peu plus de 8 millions de dollars en contributions en 2005-2006.

Les bénévoles contribuent de manière importante à notre qualité de vie et à la vitalité de nos communautés. Selon l'*Enquête canadienne sur le don, le bénévolat et la participation* de 2004 (dont les résultats ont été rendus publics en juin 2006), le Canada compte 11,8 millions de bénévoles. Grâce à l'ICB, le Ministère : i) appuie un réseau dynamique d'organisations bénévoles dans chaque province et territoire; ii) favorise une plus grande sensibilisation et compréhension du bénévolat; iii) aide les organisations bénévoles à accroître leur capacité à recruter et à conserver leurs bénévoles et à améliorer l'expérience de bénévolat.

Résultats

Les principaux résultats attendus de l'Initiative sont une meilleure connaissance et une meilleure compréhension des questions relatives au bénévolat et une meilleure capacité des organisations bénévoles à recruter et à conserver leurs bénévoles. Les résultats prévus ont été atteints.

À ce jour, l'Initiative a soutenu plus de 120 projets pilotes et projets de recherche. Par exemple, ces projets ont appuyé les efforts déployés afin de recruter et de conserver les jeunes et les membres des communautés ethniques et culturelles comme bénévoles, hausser la participation des employés aux programmes de bénévolat des entreprises ou encore étudier le rôle que jouent les personnes âgées dans la survie des communautés rurales. Les projets les plus réussis ont permis d'élaborer quelque 80 outils de travail (documents de formation, guides, etc.) qui ont été diffusés via les réseaux de l'ICB. De plus, l'Initiative a appuyé des campagnes, des documents et des activités de promotion, comme la *Journée mondiale du service des jeunes* qui a généré plus de 900 000 heures de bénévolat par des jeunes dans tout le Canada à la faveur de 856 activités (comparativement à 160 000 heures et 352 activités l'année précédente). Elle a aussi offert l'occasion aux chefs de file nationaux et locaux de discuter de leurs préoccupations et de chercher de meilleures façons de faire en matière de bénévolat. En 2005-2006, des centaines d'activités ont eu lieu dans le cadre de plans d'action sur le bénévolat et de stratégies connexes d'investissement dans la communauté. Une conséquence inattendue de ces efforts a été l'engagement pris par la Nouvelle-Écosse dans le discours du Trône de prendre des mesures concrètes pour mettre en œuvre les recommandations d'un rapport de l'ICB sur les bénévoles et la nomination d'un ministre responsable du bénévolat.

Une évaluation formative de l'ICB a été menée à bien en octobre 2005 et a révélé que la conception, l'exécution et la mise en œuvre du programme étaient saines et efficaces. On a

également jugé que l'ICB était sur la bonne voie quant à l'atteinte de ses objectifs intermédiaires et ultimes et que la stratégie de mesure du rendement est satisfaisante, sous réserve de petits rajustements. Quatre recommandations mineures ont été faites et le Ministère leur a toutes donné suite.

La vérification d'un centre national a également été menée en 2005-2006 et aucun problème important n'a été signalé.

Site Web

http://www.pch.gc.ca/progs/pc-cp/cvi_f.cfm#1

Échanges Canada, Katimavik, Jeunesse Canada au travail : la participation des jeunes

Des travaux de recherche et des sondages révèlent que les jeunes Canadiens et Canadiennes connaissent peu leur pays et ne sont guère enclins à se prévaloir des modes de participation citoyenne conventionnels, comme le vote. Face à ce phénomène, le Ministère continue d'examiner l'apport de ses programmes à une participation active des jeunes. Au cours des deux dernières années, on s'est particulièrement efforcé de renseigner davantage les jeunes sur leur pays et de veiller à ce que ceux-ci aient les réseaux, la volonté et les occasions dont ils ont besoin pour prendre une part plus active à la vie de leurs communautés et aux débats publics.

Les résultats prévus de cette initiative étaient les suivants : i) les participants établissent des contacts entre eux et en viennent à mieux comprendre et apprécier le Canada et sa diversité; ii) les participants acquièrent de nouvelles compétences et comprennent mieux ce que signifient le service communautaire et la participation citoyenne; iii) les jeunes connaissent la façon canadienne de faire les choses et sont initiés à la gouvernance. Les jalons applicables à 2005-2006 étaient les suivants : i) poursuite des efforts pour veiller à ce que la participation des jeunes traduise la diversité du Canada; ii) expansion de la collaboration, sur un plan horizontal, avec un grand nombre de parties intéressées pour accroître la participation des jeunes à leurs communautés et aux débats sur les politiques.

Résultats

Les résultats prévus ont été atteints. En 2005-2006, les programmes de la Direction Participation Jeunesse, qui comprennent Échanges Canada, Katimavik, Jeunesse Canada au travail et Études canadiennes, ont offert à plus de 19 000 jeunes l'occasion d'en apprendre davantage sur le Canada et ses institutions, de tisser des liens les uns avec les autres dans le respect de la diversité, de perfectionner leurs compétences, de trouver des solutions aux problèmes qui les préoccupent, et d'entreprendre des projets de nature communautaire. Vu

la diversité des besoins et des conditions de vie des jeunes, la Direction a utilisé différents moyens pour les rejoindre.

Ainsi, des outils et activités didactiques novateurs et interactifs ont été produits et utilisés par des étudiants, des enseignants, des organisations sans but lucratif et le public en général. Un numéro spécial du *Teach Magazine* sur les thèmes de la citoyenneté, du multiculturalisme et de la diversité a reçu plus de 280 000 visites depuis son affichage sur Internet, en octobre 2005, et plus de 20 000 copies papier de plans de cours connexes ont été imprimées et distribuées à des enseignants. En janvier 2006, 450 000 étudiants de moins de 18 ans dans plus de 2 450 écoles des quatre coins du pays ont pris part à l'initiative *Vote étudiant*, élections simulées où les étudiants ont voté pour les candidats aux élections fédérales qui se tenaient le même mois. L'initiative a réussi à faire participer les jeunes à la société, en tant que citoyens.

Les initiatives de service à la communauté, d'apprentissage et de bénévolat pour les jeunes, dont Katimavik et le nouveau volet pilote de soutien à des projets communautaires inspirés par les jeunes, donnent aux participants l'occasion de prendre part à des projets répondant aux besoins des communautés. Selon les résultats préliminaires du nouveau volet, les participants prennent des initiatives et mènent des activités dans les domaines qui leur tiennent à cœur, à eux et à leurs communautés. Des forums et des échanges thématiques pour les jeunes, menés en partenariat avec des organisations communautaires, ont réuni des jeunes de toutes les régions du pays pour découvrir différentes facettes de la société canadienne et s'intéresser activement à des questions qui leur tiennent à cœur. Au cours de l'automne 2005, Yellowknife a été l'hôte de la table ronde *Quand les jeunes s'en mêlent*, pendant laquelle 51 jeunes et 24 adultes des trois territoires du Nord ont parlé du rôle des jeunes dans le développement communautaire des régions septentrionales et ont élaboré des outils susceptibles de permettre aux jeunes participants de devenir des agents de changement dans leurs communautés.

Les questionnaires administrés au terme de ces activités montrent invariablement que les participants, grâce à cette expérience, sont davantage conscients de la diversité du Canada, plus à l'aise dans leur langue seconde et plus déterminés à prendre part à la vie de leur communauté. En 2005-2006, 84,4 % des participants aux forums ont indiqué que l'expérience les avait aidés à mieux comprendre les autres cultures, tandis que selon 95,4 % des participants aux échanges, l'expérience leur avait permis de découvrir d'autres aspects du Canada. En 2005-2006, 87 % des participants aux projets Jeunesse Canada au travail ayant répondu au questionnaire ont indiqué que leur emploi d'été les aiderait à trouver un travail dans leur domaine.

Grâce aux programmes du Ministère destinés aux jeunes, un grand nombre de jeunes apprécient pour la première fois la diversité géographique, culturelle et linguistique du Canada. Afin que les participants non seulement fassent l'expérience de la diversité mais soient également eux-mêmes représentatifs de cette diversité, Échanges Canada établit des cibles pour la représentation régionale et pour les activités liées aux langues officielles tout

en appuyant des mesures spéciales visant l'aplanissement des obstacles à la participation des groupes sous-représentés, comme les jeunes Autochtones, les jeunes issus des minorités visibles, les jeunes des régions rurales et éloignées, les jeunes ayant un handicap et les jeunes issus de familles défavorisées. Selon les chiffres préliminaires pour 2005-2006, le programme a atteint, voire dépassé, la majorité de ses cibles en matière de participation.

Trois des quatre sous-sous-activités de programme ont récemment fait l'objet d'une évaluation sommative : Échanges Canada et Études canadiennes, en 2005, et Katimavik, en 2006. Ces évaluations ont souligné l'importance de mesurer les incidences à long terme des programmes sur les participants. Toutefois, c'est là un défi que les programmes destinés aux jeunes connaissent bien et qui tient à la grande mobilité du bassin de participants. Un autre défi qui se pose au programme est d'isoler les effets à long terme du programme sur les jeunes participants des autres facteurs en jeu tels que l'école, la publicité, les médias, la famille, etc.

Sites Web

Échanges Canada

<http://www.exchanges.gc.ca/>

Katimavik

<http://www.katimavik.org>

Jeunesse Canada au travail

<http://www.pch.gc.ca/ycw-jct/>

Études canadiennes

http://www.pch.gc.ca/progs/pec-csp/index_f.cfm

Célébrations, commémorations et apprentissage

Cette initiative s'intègre à des programmes existants. Chaque année, le cadre d'action fédéral relatif aux activités de célébration et de commémoration, dynamique et bien coordonné, voit à intégrer des thèmes particuliers dans les nombreux événements que le gouvernement et ses partenaires organisent tous les ans dans le cadre du programme *Le Canada en fête!*, de même que dans les multiples activités de commémoration et d'apprentissage. Des fonds, sous la forme de subventions et de contributions, sont accordés par l'intermédiaire des bureaux régionaux à des communautés de partout au pays pour organiser les fêtes. Les résultats prévus de cette initiative étaient les suivants : i) les Canadiens et Canadiennes connaissent l'histoire de leur pays et ses réalisations et ont le sentiment que l'identité et les valeurs canadiennes sont les leurs; ii) les Canadiens et

Canadiennes ont la possibilité de découvrir et d'apprécier la diversité du Canada, sa culture, son histoire et ses réalisations; iii) les Canadiens et Canadiennes peuvent organiser des événements célébrant la diversité du Canada, sa culture, son histoire et ses réalisations et y participer.

Résultats

Les résultats prévus ont été partiellement obtenus. Au cours de l'exercice 2005-2006, les Canadiens et Canadiennes ont eu de nombreuses occasions de participer à des activités leur permettant de célébrer leur pays et d'apprendre à connaître sa diversité, sa culture, son histoire et ses réalisations, dans le cadre du programme *Le Canada en fête!*, de l'*Année des anciens combattants*, du 40^e anniversaire du drapeau (célébré dans les écoles, les organisations et les municipalités), du *Défi de l'affiche de la fête du Canada* ou de l'attribution du prix *Jeunesse de la fête du Canada*. En 2005, les Canadiens et Canadiennes ont également célébré le 100^e anniversaire de l'entrée de l'Alberta et de la Saskatchewan dans la Confédération. Ils ont eu la possibilité de découvrir l'histoire et les réalisations de ces deux provinces et de consolider leurs liens les uns avec les autres en participant à des événements nationaux ou locaux.

On ne peut fournir qu'une estimation du nombre de participants aux événements organisés par les bénéficiaires de subventions et de contributions. En 2005-2006, plus de 1 600 projets ont été appuyés dans l'ensemble du Canada, pour un budget global de 2 899 000 \$ de subventions et contributions pour *Le Canada en fête!*

Des questionnaires d'évaluation ont été envoyés à toutes les régions et des séances d'évaluation ont été organisées après la fête du Canada. Les présidents et vice-présidents des comités provinciaux et territoriaux ainsi que les bureaux régionaux du Patrimoine canadien ont été consultés, afin de partager les leçons tirées de l'expérience et les pratiques exemplaires et améliorer ainsi l'exécution du programme dans les années à venir. Dans l'ensemble, ces évaluations ont été très positives, le degré de succès obtenu variant toutefois d'une province à l'autre.

Site Web

http://www.pch.gc.ca/pc-ch/sujets-subjects/cit-ident/celeb/index_f.cfm

Cérémonies et protocole

Patrimoine canadien organise des cérémonies nationales et des visites royales, fournit des conseils sur les cérémonies et le protocole d'État aux dignitaires et hauts fonctionnaires canadiens et à d'autres clients gouvernementaux et non gouvernementaux et élabore des politiques et des lignes directrices sur le protocole.

Les résultats prévus pour 2005-2006 étaient les suivants : i) les clients ont accès à une expertise en matière de cérémonie et de protocole et en reconnaissent la qualité; ii) les Canadiens et Canadiennes connaissent le Canada et ses institutions, ses symboles, ses valeurs et son identité; iii) les Canadiens et Canadiennes sont de plus en plus nombreux à apprécier les institutions canadiennes en participant à des cérémonies ou en y assistant par l'intermédiaire des médias.

Résultats

Les résultats prévus ont été obtenus. En 2005-2006, Patrimoine canadien a planifié et appuyé un certain nombre d'événements d'envergure qui tous ont attiré des foules considérables. Bon nombre de ces manifestations étaient uniques : la visite de la Reine en mai 2005, l'exposition en chapelle ardente du sergent Ernest Smith, dit « Smokey », en août 2005, et l'installation de la gouverneure générale en septembre 2005. Les événements organisés au cours de la visite de la Reine ont attiré des milliers de Canadiens et Canadiennes. L'installation de la gouverneure générale a suscité plus de 200 articles, photos et lettres à la rédaction de journaux dans tout le pays. En moyenne, près de la moitié de ceux qui visitent le site Web du Ministère dans son ensemble consultent le site des Événements majeurs et célébrations. Par exemple, en octobre 2005, le site du Ministère a fait l'objet de 797 587 consultations, dont 324 137 concernaient les pages des Événements majeurs et célébrations et notamment celles ayant trait aux symboles et institutions du Canada. Sur les 10 pages du site des Événements majeurs et célébrations qui ont été consultées en octobre 2005, cinq avaient directement trait aux symboles nationaux.

Sites Web

Visite de la Reine en 2005

http://www.pch.gc.ca/special/royalvisit2005/index_f.cfm

Jour du drapeau national du Canada

http://www.pch.gc.ca/special/flag-drapeau/index_f.cfm

Expositions internationales (Aichi, Japon, de mars à septembre 2005)

La participation du Canada à des expositions internationales tenues à l'étranger est planifiée, organisée et gérée en étroite collaboration avec d'autres ministères fédéraux, les provinces et territoires, et le secteur privé. Le Ministère représente également le gouvernement du Canada auprès du Bureau international des expositions (BIE), qui est l'organisme chargé de contrôler la fréquence et la qualité des expositions internationales. Le Ministère s'assure également que les exigences de la *Convention du Bureau international des expositions* sont remplies lorsqu'une exposition internationale a lieu au Canada.

Les résultats prévus de cette initiative étaient les suivants : i) la participation du Canada aux expositions internationales sanctionnées par le BIE permet d'élargir l'intérêt que le pays suscite à l'étranger; ii) les Canadiens et Canadiennes contribuent à promouvoir les intérêts du Canada à travers le monde par l'entremise des expositions internationales.

Résultats

Les résultats prévus ont été obtenus. Le gouvernement a réussi à mieux faire valoir le Canada au Japon et en Asie en mettant en valeur sa diversité, sa créativité et son sens de l'innovation. Les intérêts diplomatiques, commerciaux et culturels du Canada au Japon et en Asie ont été bien soutenus. Enfin, les Canadiens et Canadiennes et les autres visiteurs d'Expo 2005 ont apprécié l'utilisation qui y a été faite de la technologie moderne de même que les événements spéciaux. Le pavillon du Canada a accueilli plus de 3,3 millions de visiteurs au cours des six mois de l'exposition, doublant l'objectif initial de 1,5 million de visiteurs. D'autres résultats ont été obtenus : i) le projet a été exécuté avec moins d'argent que prévu (environ 36 millions de dollars); ii) près de 10 000 dignitaires et invités spéciaux ont visité le pavillon, dont leurs majestés l'empereur et l'impératrice du Japon et son Altesse impériale la princesse Takamado; iii) plus de cinquante partenaires et collaborateurs importants ont participé au programme des gens d'affaires.

Les résultats de l'enquête a posteriori sur le pavillon du Canada révèlent que les visiteurs ont découvert la diversité naturelle, environnementale et culturelle du Canada, ses citoyens et citoyennes et sa créativité. L'enquête a été effectuée deux fois (en juin et en août 2005) sous la forme d'entrevues en personne des visiteurs par le personnel d'accueil. Dans les deux cas, on a procédé à 300 entrevues. Dans l'ensemble, Expo 2005 a été une excellente occasion d'apprentissage autant pour les organisateurs que pour les participants canadiens.

Sites Web

http://www.pch.gc.ca/progs/expo/index_f.cfm

<http://www.expo2005.or.jp/fr/nations/2b.html>

Dans les régions

Pour en savoir plus sur les expériences régionales relatives à l'activité de programme 7, voir le *Rapport ministériel sur le rendement, 2005-2006* sur le site Web du Ministère : http://www.pch.gc.ca/pc-ch/pubs/mindep_f.cfm

- La diversité des valeurs et des convictions religieuses dans les collèges et universités (région du Québec) : <http://www.tolerance.ca/>
- La participation civique des communautés ethnoculturelles dans le système scolaire (région de l'Ontario) : pour information, s'adresser à mail@kdchc.org.
- *Winnipeg Aboriginal Sport Achievement Centre (WASAC)* (région des Prairies et du Nord) : <http://masrc.com/wasac/>
- *Diversity in Sport - 2005 Canada Summer Games, Regina, Saskatchewan* (région des Prairies et du Nord) : <http://www.2005jeuxducanadagames.ca/>
- *Bridging Education & Resources (BEAR) II* (région de l'Ouest) : (pas de site Web)

Autres initiatives clés

Le *Rapport sur les plans et les priorités* du ministère du Patrimoine canadien pour 2005-2006 faisait état d'autres initiatives clés en matière de sport et de tourisme à l'appui de nombreuses activités de programme, outre celles dont nous avons déjà parlé. Voici un compte rendu des résultats obtenus.

Initiatives intergouvernementales et multipartites : l'Initiative fédérale-provinciale-territoriale sur la culture, le patrimoine et le tourisme

Cette initiative est centrée sur les liens qui existent entre la culture, le patrimoine et le tourisme. Il s'agit d'un effort de collaboration auquel participent les 13 provinces et territoires et Patrimoine canadien. Lancée à titre de projet pilote en novembre 2003, l'Initiative sera renouvelée pour deux autres années en octobre 2006.

L'objectif à long terme de l'Initiative est de mieux faire comprendre et appuyer par tous les intervenants touristiques, notamment les intervenants gouvernementaux, l'importance et le caractère unique de la contribution des arts, du patrimoine et de la culture au tourisme canadien. On espère également que l'Initiative contribuera à atténuer les craintes que suscite le tourisme en mettant en relief les avantages sociaux, culturels et économiques qu'il peut apporter aux arts, à la culture et au patrimoine. Au cours de la mise en œuvre de l'Initiative, les résultats prévus à moyen terme ont été modifiés et des activités supplémentaires ont été ajoutées.

Résultats

Les résultats prévus, tels que modifiés, ont tous été obtenus, voire dépassés dans certains cas. En 2005-2006, Patrimoine canadien a entamé la deuxième année d'une initiative bisannuelle de collaboration avec les provinces et territoires, examiné les principaux enjeux et élaboré des outils de travail dans trois domaines principaux : i) la répartition des retombées économiques du tourisme; ii) le renforcement de la capacité des organisations culturelles et patrimoniales à jouer un rôle dans le marché du tourisme; iii) une meilleure compréhension des rapports entre les cultures autochtones et la dynamique du tourisme, autant du point de vue du rôle que peut jouer le tourisme pour une meilleure compréhension interculturelle que de celui des problèmes de capacité du tourisme culturel et patrimonial autochtone dans le cadre du tourisme en général.

Les problèmes et les risques ont été bien gérés. On a élaboré une norme nord-américaine de mesure des retombées économiques des activités culturelles et patrimoniales ainsi qu'une série de stratégies modèles pouvant être utilisées pour assurer une meilleure

collaboration entre divers intervenants des domaines de la culture, du patrimoine et du tourisme. Des recommandations ont été formulées pour l'élaboration d'une série de principes directeurs, bien adaptés à la réalité autochtone, qui seront susceptibles d'aider les communautés désireuses d'utiliser le tourisme pour améliorer les relations entre les Canadiens et Canadiennes autochtones et non autochtones. On a élaboré divers instruments pour sensibiliser les intervenants et faire mieux comprendre la place des facteurs économiques dans l'élaboration d'une éventuelle stratégie nationale du tourisme, travail qu'ont entrepris les partenaires responsables du tourisme dans les ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux. La méthode de collaboration créée aux fins de ce projet sert maintenant de modèle pour diverses activités de collaboration entre les ministères responsables de la culture et du patrimoine portant sur d'autres enjeux communs.

On a également coordonné l'élaboration d'une vision et d'un plan pour le renouvellement de l'Initiative pour deux années additionnelles. Cette façon de faire était nouvelle et complexe et a exigé de nombreuses consultations.

Pour conclure, l'Initiative a permis de mieux comprendre les activités, les enjeux et les réalisations du tourisme culturel et patrimonial au Canada. Patrimoine canadien et ses partenaires ont réussi à créer un réseau national centré sur les enjeux de la culture, du patrimoine et du tourisme et à élaborer une position stratégique sur le tourisme. Les retombées sociales, culturelles et économiques du tourisme profitent à tous les Canadiens et Canadiennes.

Initiatives intergouvernementales et multipartites : les Jeux de 2010 et la préparation de l'Olympiade canadienne

Les résultats d'ensemble prévus pour cette initiative importante étaient les suivants : i) obtenir des retombées sociales et économiques durables pour les Canadiens et Canadiennes; ii) veiller à ce que des Canadiens et Canadiennes d'origines variées participent aux diverses activités liées aux Jeux de 2010; iii) en collaborant étroitement avec les partenaires d'accueil des Jeux, veiller à ce que les fonds publics soient employés selon des principes de responsabilisation et de transparence afin de protéger et de promouvoir les intérêts et les priorités publics, dont la participation des communautés autochtones et la promotion des langues officielles, et de faciliter la participation du gouvernement fédéral à la planification et à l'accueil des Jeux d'hiver en 2010.

Résultats

Les résultats prévus ont été partiellement obtenus. Le Secrétariat de Jeux de 2010 a continué de travailler au sein du Cadre de coordination fédéral, auquel plus de 30 ministères et organismes fédéraux participent et contribuent. Le Secrétariat a joué un rôle de premier plan dans la mise en œuvre des engagements du gouvernement fédéral en matière d'organisation (y compris les services essentiels) et a pris des mesures stratégiques

pour utiliser de manière optimale les ressources existantes et les nouveaux investissements, de manière à tirer profit des toutes les possibilités sociales, économiques et culturelles qu'offriront les Jeux d'hiver de 2010 et d'en maximiser les retombées, au bénéfice du Canada dans son ensemble et de tous les Canadiens et Canadiennes.

La participation des communautés francophones de tout le pays, qui est requise pour que les Jeux soient vraiment ouverts à tous, passe par une étroite collaboration avec le Comité organisateur de Vancouver pour les Jeux olympiques et paralympiques de 2010. Le Secrétariat fédéral des Jeux de 2010, de concert avec le Comité organisateur de Vancouver, a contribué à l'organisation de séances de consultation auprès de communautés francophones, notamment de la Fondation canadienne pour le dialogue des cultures et de la Fédération des francophones de la Colombie-Britannique.

Les communautés des Lil'wat, des Musqueam, des Squamish et des Tsleil-Waututh sont les quatre Premières nations qui accueilleront les Jeux olympiques et paralympiques de 2010 sur leurs territoires traditionnels. Le Secrétariat a facilité la création de la *Four Host First Nations Society* pour promouvoir et appuyer la participation des Autochtones aux Jeux. En décembre 2004, le gouvernement du Canada a attribué 2 millions de dollars sur une période de cinq ans pour appuyer la création et le fonctionnement de la *Four Host First Nations Society*. La contribution fédérale en 2005 s'est élevée à 400 000 \$ et a permis à la *Four Host First Nations Society* de participer aux Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de Turin de 2006.

Au cours de l'exercice 2005-2006, on a procédé à l'examen d'une première série des sites de compétition principaux en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE), notamment le site des compétitions nordiques de Whistler, celui du centre de sport de glisse de Whistler et celui de l'ovale de patinage de vitesse de Richmond. Ces trois sites ont fait l'objet de rapports d'évaluation environnementale, lesquels incluent, le cas échéant, une liste des exigences clés en matière de surveillance et de suivi. La conformité aux exigences énoncées dans ces rapports d'évaluation environnementale est une condition de financement pour le Comité organisateur de Vancouver et doit faire l'objet de l'approbation du gouvernement du Canada avant que les travaux de construction puissent être entrepris.

On a mis la dernière main à un Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats et un Cadre de vérification axé sur les risques, horizontaux et intégrés. Onze ministères fédéraux ont participé à l'élaboration d'indicateurs de rendement et participeront aux prochaines évaluations de la contribution fédérale aux Jeux d'hiver de 2010.

Les Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2006, Turin (Italie)

Le Secrétariat fédéral des Jeux de 2010 a coordonné la participation de 36 hauts fonctionnaires dont certains avaient la charge de services fédéraux essentiels alors que d'autres, dans le cadre du programme des observateurs du Comité international olympique (CIO) et du Comité international paralympique (CIP), avaient des responsabilités pour ce qui est de maximiser les possibilités et retombées des Jeux d'hiver de 2010. Cette façon inédite d'assurer un bon partage de l'information facilitera l'exécution des services au cours des Jeux d'hiver de 2010.

Les résultats obtenus par le Canada aux Jeux olympiques et paralympiques de 2006 à Turin sont parmi les meilleurs que le pays ait enregistrés. Aux Jeux olympiques, le Canada s'est classé troisième avec un total de 24 médailles, ce qui constitue le plus grand nombre de médailles gagnées par le Canada à une olympiade d'hiver. Aux Jeux paralympiques, le Canada s'est classé sixième avec 13 médailles; il a été le seul pays à avoir gagné des médailles dans chacun des quatre sports, soit l'Or au hockey, au curling et dans les sports nordiques et alpins.

Dans toutes les phases de la planification et de l'organisation des Jeux, le gouvernement fédéral a travaillé en étroite collaboration avec la province de la Colombie-Britannique et avec d'autres partenaires dont la municipalité de Vancouver, la municipalité de villégiature de Whistler, le Comité organisateur de Vancouver, et les comités canadiens olympique et paralympique. L'engagement des partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux traduit un solide esprit de collaboration et a permis de faire des progrès particulièrement remarquables dans certains domaines précis dont le sport et les loisirs, la santé et le mieux-être, la culture et la diversité.

Site Web

<http://www.canada2010.gc.ca>

Services ministériels

Dans l'Architecture des activités de programme du gouvernement, les Services ministériels appuient tous les résultats stratégiques et sont considérés comme une activité de programme en soi.

Dans notre Ministère, les Services ministériels sont les suivants :

- Services juridiques.
- Services informatiques.
- Services financiers et administratifs.
- Services de gestion des ressources humaines et du milieu de travail.
- Communications.
- Services de vérification et d'évaluation.
- Gestion ministérielle et régionale.
- Cabinet du sous-ministre, cabinet du sous-ministre délégué, Ombudsman et Secrétariat général.

Services ministériels	
Ressources financières réelles (en millions de dollars), 2005-2006	61,8
Ressources humaines réelles (ETP), 2005-2006	538

Les Services ministériels fournissent des services intégrés au ministère du Patrimoine canadien, y compris un appui aux cadres exécutifs dans les domaines des services juridiques, des ressources humaines, des ressources financières, de la gestion des subventions et contributions, de l'élaboration de politiques horizontales, de la gestion du portefeuille, des relations avec les autres ordres de gouvernement, des communications, de la gestion du savoir, de l'information et de la technologie, des services de vérification et d'évaluation, des services régionaux, de la planification sectorielle et ministérielle et de la reddition de compte. L'objectif des Services ministériels est de veiller à ce que le Ministère dispose de l'information, des ressources, des procédures, de la technologie et des instruments dont il a besoin pour exécuter ses programmes et services avec efficacité et efficience pour les Canadiens et Canadiennes.

Le Cadre de responsabilisation de gestion (CRG)

Le document intitulé *Des résultats pour les Canadiens et Canadiennes* et l'adoption ultérieure du *Cadre de responsabilisation de gestion (CRG)* (http://www.tbs-sct.gc.ca/maf-crg/documents/booklet-livret/booklet-livret_f.asp) par le Secrétariat du Conseil du Trésor ont permis au ministère du Patrimoine canadien d'avoir une vision claire et des attentes précises au sujet de son programme de gestion. En 2005-2006, il a accordé une importance toute particulière aux éléments suivants :

- La mise en œuvre du CRG.
- L'intégration des données sur le rendement.
- Les ressources humaines.
- L'Initiative d'amélioration des services.
- L'évaluation des programmes.

Le CRG est en place au ministère du Patrimoine canadien depuis 2003. Au cours de la première moitié de l'exercice 2005-2006, le Ministère a instauré le CRG avec ses 25 indicateurs (http://www.tbs-sct.gc.ca/maf-crg/indicators-indicateurs/ind-2004_f.asp) et a collaboré étroitement avec le Secrétariat du Conseil du Trésor pour tenir compte de l'évaluation préliminaire du CRG pour l'exercice 2004-2005.

En septembre 2005, le SCT a annoncé l'adoption d'une nouvelle grille pour le CRG, qui comptait 41 indicateurs de rendement et plus de 100 mesures du rendement (http://www.tbs-sct.gc.ca/maf-crg/indicators-indicateurs/ind-2005_f.asp). Le Ministère s'est adapté à cette nouvelle exigence et a produit son propre rapport d'auto-évaluation du CRG en fonction des 41 indicateurs. Le SCT a fondé son évaluation préliminaire du CRG sur sa propre base de données et a envoyé son rapport à la fin de décembre 2005. Comme ce document ne tenait pas compte de tous les résultats obtenus, le Ministère a entamé des discussions avec le SCT et l'Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique du Canada (AGRHFPC). L'évaluation définitive, envoyée en mai 2006, comportait une évaluation et un classement en fonction de chaque indicateur de rendement.

Le SCT et l'AGRHFPC ont formulé les priorités applicables au Ministère : i) analyser la mesure du rendement et l'obtention de résultats de façon plus approfondie; ii) prendre des mesures pour améliorer la conformité à la norme de Gestion de la sécurité des technologies de l'information; iii) définir la structure de gouvernance de Gouvernement en direct.

Enfin, le SCT et l'AGRHFPC ont encouragé le Ministère à collaborer avec eux pour réduire les règles et mécanismes de contrôle inefficaces qui risquaient de gêner la gestion et d'entraver une prestation efficace des programmes et des services. Durant l'année à venir, on s'intéressera plus particulièrement au Plan d'action relatif à la *Loi fédérale sur l'imputabilité*, aux subventions et contributions, à l'approvisionnement, à la gestion financière et à l'excellence professionnelle de la fonction publique.

Instrument d'évaluation et de planification du CRG

Patrimoine canadien a commencé à élaborer un instrument stratégique pour mieux déterminer « où il en est du point de vue du CRG, ce qui lui importe, ce qu'il veut réaliser et comment il veut le faire ». Cet instrument devait également être un instrument de sensibilisation à l'état de nos systèmes d'appui au processus décisionnel. Pour élaborer l'index d'importance critique, on s'est appuyé sur trois facteurs : i) l'évaluation de l'importance de chaque indicateur du CRG pour Patrimoine canadien, compte tenu de sa pertinence pour le mandat et les priorités du Ministère; ii) les sources d'information du CRG; iii) le niveau potentiel des réalisations (du niveau 1 au niveau 4). On est en train de mettre la dernière main à l'instrument du CRG.

Les données sur le rendement

L'intégration plus complète des données sur le rendement est une priorité actuelle du ministère du Patrimoine canadien en matière de gestion. En 2005-2006, le Ministère en était à sa deuxième année d'exécution du plan trisannuel de son *Modèle intégré de planification et de reddition de compte*. Selon ce modèle, Patrimoine canadien cherche à améliorer sa fonction de reddition de compte en consolidant le lien entre l'information présentée aux parlementaires et aux Canadiens et Canadiennes dans son *Rapport sur les plans et les priorités* et celle qui est fournie dans le *Rapport ministériel sur le rendement*. Les secteurs du Ministère ont produit des plans d'affaires et participé à la procédure d'examen semestriel. Pour appuyer sa fonction de gouvernance, le ministère du Patrimoine canadien a également mis en œuvre, à partir du 1^{er} avril 2005, sa stratégie de gestion du rendement, étroitement associée à l'élaboration et à la mise à jour de l'*Architecture des activités de programme (AAP)* du Ministère, et à la Politique sur la *Structure de gestion des ressources et des résultats (SGRR)*. Une meilleure intégration des données sur le rendement permettra de disposer de processus décisionnels plus sûrs et plus systématiques dans toute l'organisation.

Pour l'instant, le Ministère emploie toutes sortes d'instruments de gestion, par exemple des évaluations et vérifications de programme, des études, des sondages, des enquêtes et des rapports d'étape, la collecte et l'analyse de données, l'analyse de programme et de politiques, et l'élaboration de systèmes de gestion de l'information. Il s'agit d'un travail en voie d'exécution. On a commencé à raffiner les indicateurs de rendement pour améliorer encore les programmes et politiques. Mais il reste encore beaucoup à faire avant que le Ministère puisse élaborer et mettre en œuvre une stratégie de mesure du rendement.

Pour produire des données sur le rendement utiles et valables et ainsi améliorer les résultats pour les Canadiens et Canadiennes, le Ministère doit mieux définir ses besoins, attribuer plus de ressources à cette fonction de gestion, donner plus de formation et raffiner ses systèmes d'information sur la gestion.

La gestion des ressources humaines et du milieu de travail

En 2005-2006, la Direction générale de la gestion des ressources humaines et du milieu de travail a continué d'élaborer des stratégies de base axées sur le travail de la Direction générale concernant les besoins opérationnels du Ministère. Une nouvelle stratégie d'affectation des ressources énonce un mode de dotation et de classification qui tire parti de la souplesse offerte par la *Loi sur la modernisation de la fonction publique*. Elle comporte une perspective intégrée de la planification qui a permis au Ministère, pour la première fois, de prévoir ses besoins en dotation et, plus précisément, ses besoins et atouts organisationnels au niveau des groupes professionnels.

Le Ministère a également élaboré sa toute première stratégie de bien-être et le plan d'action qui s'y rattache pour faire progresser le bien-être individuel, organisationnel et matériel. On a continué de travailler à la mise en œuvre de la stratégie d'apprentissage et du plan d'action qui s'y rattache pour veiller à ce que de solides mécanismes d'appui à l'apprentissage individuel et collectif, indispensables à un milieu de travail très performant, soient mis en place.

En 2006, le Ministère a obtenu les meilleures cotes de l'AGRHFPC pour le travail accompli en 2005-2006 dans les domaines suivants : gestion du leadership, valeurs et éthique de l'organisation, planification des ressources humaines, langues officielles, rendement du groupe EX et degré de préparation à l'application de la *Loi sur la modernisation de la fonction publique*. Le Ministère a également été félicité pour les méthodes utilisées en matière de gestion des effectifs et du milieu de travail et en matière d'apprentissage. Le *Guide sur la façon de postuler un emploi* a obtenu le Prix Michelle Comeau et sert à un certain nombre d'organismes fédéraux pour aider leurs employés à comprendre les récents changements apportés au système de dotation. Les employés de la Direction générale ont également obtenu le Prix du gouvernement du Canada 2005 pour l'excellence en gestion et le Prix de la Vision Mercer 2006 pour leur travail novateur dans la conception et la mise en œuvre des tableaux de planification et de gestion des ressources humaines et du milieu de travail.

L'Initiative d'amélioration des services

L'un des principaux éléments de la stratégie d'amélioration des services a trait au versement des subventions et contributions, qui représentent plus de 80 % du budget du Ministère. Nous nous efforçons d'améliorer les services offerts aux Canadiens et Canadiennes en fonction des besoins exprimés par nos clients et de nos priorités stratégiques tout en veillant à la bonne administration de fonds publics restreints.

On a dressé une feuille de route de l'amélioration des services qui a donné lieu à une stratégie intégrée permettant de circonscrire d'importantes possibilités d'amélioration à

l'échelle du Ministère. Patrimoine canadien continue de dresser des plans préliminaires pour améliorer l'infrastructure GI-TI pour l'ensemble du Ministère afin qu'elle soit plus rentable pour ceux qui participent au traitement des demandes de subventions, de contributions et de crédits fiscaux (demandeurs, agents de programme et cadres de gestion). Ce système permettra aux clients de présenter leurs demandes par l'entremise d'Internet et de tirer parti des investissements actuels du gouvernement du Canada en informatique comme le Système de gestion des dossiers, des documents et de l'information, le Système de gestion financière (SGF-SAP) et Voie de communication protégée.

Dans le cadre des obligations du Patrimoine canadien en vertu de la *Loi sur les frais d'utilisation* et de la Politique sur les normes de service pour les frais d'utilisation, les programmes du Ministère concernés élaborent des normes de service qu'ils publient sur leurs sites Web et ils les modifient au besoin pour garantir la conformité à la *Loi* et à la Politique, et la cohérence des données dans le *Rapport ministériel sur le rendement* (tableaux 8-A et 8-B).

Patrimoine canadien se sert de l'Outil de mesures communes (OMC). Il est en train d'élaborer des normes de service en fonction du cadre stratégique pour l'amélioration des services. Les données de base tirées du travail d'enquête servent à élaborer de nouvelles normes d'exécution des services pour les programmes et services régionaux qui seront testées et offertes aux clients en 2006-2007 et progressivement suivies par d'autres programmes du Patrimoine canadien.

Le Ministère est également en train de tracer un schéma des processus opérationnels, d'abord dans plusieurs secteurs de programme importants, pour les tester et pour alimenter d'autres activités (par exemple, la capacité de traitement en ligne complet dont nous avons déjà parlé), puis, selon le budget, dans d'autres programmes et services pour offrir une meilleure qualité de service et répondre aux attentes des clients. Le schéma des processus opérationnels permettra de circonscrire les possibilités de simplification, voire d'automatisation des processus, tout en garantissant l'efficacité des mécanismes de contrôle.

Plan d'évaluation

Le ministère du Patrimoine canadien a structuré sa fonction de vérification et d'évaluation pour appuyer et faciliter les processus décisionnels du Ministère. Selon une évaluation des priorités et des obligations de reddition de compte du Ministère pour 2005-2006, le plan de vérification et d'évaluation est considéré comme un instrument de planification stratégique important. Ce plan circonscrivait les activités de vérification et d'évaluation auxquelles il y avait lieu de procéder pour étayer les demandes de renouvellement, respecter les obligations de reddition de compte à l'égard du Cabinet et évaluer les risques. Les résultats des vérifications et des évaluations fournissent au sous-ministre et aux cadres supérieurs

des renseignements utiles sur la pertinence, les résultats, les répercussions, la rentabilité des programmes, politiques et initiatives et les solutions de rechange possibles.

La vérification interne s'est appuyée sur les principes de la gestion des risques et a porté sur trois grands types de résultats circonscrits dans la politique du Conseil du Trésor sur la vérification interne (stratégie et pratique de gestion des risques, cadres et pratiques de contrôle de gestion, renseignements employés pour prendre des décisions et rendre des comptes).

Les premières tâches de vérification et d'évaluation prévues dans le *Rapport sur les plans et priorités de 2005-2006* étaient fonction de prévisions préliminaires et elles sont différentes de celles qui ont été exécutées au cours de l'année après l'approbation du plan de vérification et d'évaluation 2005-2006.

Le tableau 12 énumère tous les rapports de vérification et d'évaluation déposés auprès du Comité de vérification et d'évaluation du Ministère en 2005-2006. On y trouve également des liens vers chacun de ces rapports.

Le Ministère est en train de consolider sa capacité de vérification et d'évaluation pour répondre aux attentes en matière de responsabilisation et de gestion formulées dans le Cadre de responsabilisation de gestion du gouvernement et pour remplir d'autres engagements connexes. Les résultats des activités de vérification et d'évaluation sont maintenant plus solidement associés à l'élaboration des politiques et programmes, à la planification, et à la mesure et la gestion du rendement.

Le Ministère s'est également doté d'un plan d'action pour s'assurer qu'il met correctement en œuvre la nouvelle politique de vérification interne, en vigueur depuis le 1^{er} avril 2006, et qu'il en remplit les exigences.

**Tableau récapitulatif :
Résultats de toutes les initiatives clés**

Le tableau récapitulatif fournit les résultats de toutes les initiatives clés prévues dans le *Rapport sur les plans et les priorités* du ministère du Patrimoine canadien pour 2005-2006 (exercice se terminant le 31 mars 2006). Nous avons classé les résultats selon les six catégories suivantes.

Tous les résultats prévus ont été obtenus. Quelques résultats prévus seulement ont été obtenus. Les résultats obtenus dépassent les résultats prévus. L'initiative a été annulée. L'initiative a été modifiée et de nouveaux résultats ont été prévus. Les résultats prévus n'ont pas été obtenus.	Résultats obtenus Résultats partiellement obtenus Résultats supérieurs Annulation Résultats modifiés Résultats non obtenus
---	---

Résultat stratégique 1 : Les Canadiens et Canadiennes expriment leurs expériences culturelles diversifiées et les partagent entre eux et avec le monde.

Activité de programme 1 : Création de contenu canadien et excellence des performances

Résultats prévus selon le <i>RPP 2005-2006</i>	Résultat global obtenu en 2005-2006
<i>Sous-activité de programme : Arts et industries culturelles (1.1)</i>	
Initiative clé 1 : Une politique audiovisuelle pour le XXI^e siècle	Résultat obtenu

Résultats prévus selon le RPP 2005-2006	Résultat global obtenu en 2005-2006
<p>A. Radiodiffusion : Regards vers l'avenir (Réponse du gouvernement du Canada à <i>Notre souveraineté culturelle : le deuxième siècle de la radiodiffusion canadienne</i>)</p> <p>Résultat prévu : L'orientation que prendra le gouvernement dans sa réponse à <i>Notre souveraineté culturelle : Le deuxième siècle de la radiodiffusion canadienne</i> accroîtra la capacité du secteur de la radiodiffusion à s'adapter aux nouvelles technologies, améliorera la gouvernance du système canadien de radiodiffusion et assurera l'accès des Canadiens à des émissions de télévision typiquement canadiennes de grande qualité.</p>	
<p>B. Film, vidéo et enregistrement sonore : Nouveaux défis, nouvelles opportunités</p> <p>Résultat prévu : La modernisation des instruments de la politique audiovisuelle canadienne aboutit à une augmentation du contenu canadien, à la capacité accrue du secteur du film de s'adapter aux nouvelles technologies et aux nouvelles réalités, et à un meilleur accès des Canadiens à une expression culturelle diversifiée.</p>	<p>Résultat modifié</p>
<p>Initiative clé 2 :</p> <p>Faciliter le passage à l'économie numérique : Réforme du droit d'auteur et contenu culturel dans Internet</p> <p>Résultats prévus : Un contenu électronique canadien perfectionné est produit aux fins des réseaux numériques. La <i>Loi sur le droit d'auteur</i> reste pertinente dans le contexte d'une évolution rapide.</p>	<p>Résultats obtenus</p>

Résultats prévus selon le RPP 2005-2006	Résultat global obtenu en 2005-2006
<p>Initiative clé 3 :</p> <p>Créer le Canada ensemble</p> <p>Résultat prévu : Les programmes qui font partie de la série de programmes relatifs aux arts et à la culture continuent d'offrir des résultats aux Canadiens dans la mesure où ils accroissent l'accès à une expression culturelle diversifiée et améliorent la viabilité du secteur culturel au Canada.</p>	Résultat obtenu
<p><i>Sous-activité de programme : Sport (1.2)</i> <i>Sous-sous-activité de programme : Soutien au sport et accueil (1.2.2)</i></p>	
<p>Initiative clé 4 :</p> <p>Renforcer le leadership sportif</p> <p>Résultat prévu : Une nouvelle structure de gouvernance de l'entraînement est mise en oeuvre.</p>	Résultat obtenu
<p>Initiative clé 5 :</p> <p>Maximiser les avantages de l'accueil</p> <p>Résultat prévu : Possibilité de poser la candidature du Canada à des manifestations sportives internationales et de les accueillir au Canada.</p>	Résultat partiellement obtenu
<p>Initiative clé 6 :</p> <p>Fournir un appui stratégique au sport de haut niveau : Programmes et promotion du développement de sports solides sur le plan technique</p> <p>Résultat prévu : Obtention systématique de médailles par les athlètes canadiens à l'occasion de Jeux olympiques et paralympiques et de Championnats du monde.</p>	Résultat obtenu

Résultats prévus selon le RPP 2005-2006	Résultat global obtenu en 2005-2006
Initiative clé 7 :	Résultat partiellement obtenu
Harmoniser le système sportif canadien Résultat prévu : Une collaboration accrue entre les différents partenaires du système sportif et des liens plus efficaces entre les initiatives afin d'atteindre les objectifs.	

Activité de programme 2 : Viabilité de l'expression culturelle et participation

Résultats prévus selon le RPP 2005-2006	Résultat global obtenu en 2005-2006
<p><i>Sous-activité de programme : Arts et industries culturelles (2.1)</i> <i>Sous-sous-activité de programme : Soutien du secteur des arts (2.1.1)</i></p>	
<p>Initiative clé 8 :</p> <p>Soutien du secteur des arts</p> <ul style="list-style-type: none"> • Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadiens <p>Résultat prévu : Autonomie accrue des organismes voués aux arts et au patrimoine.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Programme national de formation dans le secteur des arts <p>Résultat prévu : Des Canadiens et des Canadiennes ayant des antécédents divers se perfectionnent dans des carrières d'artistes et de gestion dans le domaine culturel.</p>	<p>Résultat obtenu</p> <p>Résultat obtenu</p>
<p>Initiative clé 9 :</p> <p>Renforcement des capacités dans les industries culturelles <u>Résultats prévus selon les différentes sous-activités</u></p> <p>Film et vidéo</p> <p>Résultats prévus : i) tôt dans leur carrière, les producteurs, directeurs et autres créateurs acquièrent de l'expérience dans le domaine de la cinématographie; ii) des Canadiens talentueux ayant des antécédents régionaux, linguistiques et culturels divers ont accès à une formation de haut niveau; iii) production accrue d'un contenu canadien grâce à une forme stable de financement des entreprises pour les compagnies de production canadienne; iv) amélioration des capacités du Canada en tant que lieu de choix pour les productions de film et de vidéo.</p>	<p>2 résultats obtenus</p> <p>2 résultats partiellement obtenus</p>

Résultats prévus selon le RPP 2005-2006	Résultat global obtenu en 2005-2006
<p>Musique</p> <p>Résultats prévus : i) les associations canadiennes d'enregistrement sonore et les entrepreneurs dans le domaine de la musique démontrent une croissance, une viabilité et une capacité de s'adapter aux nouvelles tendances; ii) les manifestations visant à renforcer la capacité sont bien fréquentées et bien reçues par les compositeurs, paroliers et auteurs de chansons canadiens.</p>	<p>1 résultat obtenu</p> <p>2 résultats modifiés</p>
<p>Édition (livres et périodiques)</p> <p>Résultats prévus : i) les éditeurs de livres canadiens peuvent livrer une concurrence efficace sur les marchés nationaux et internationaux; ii) les éditeurs de magazines canadiens peuvent livrer une concurrence efficace sur le marché canadien.</p>	<p>Résultats obtenus</p>
<p>Nouveaux médias</p> <p>Résultat prévu : Création d'un milieu favorable pour le secteur des nouveaux médias au Canada.</p>	<p>Résultat obtenu</p>
<p>Examen des investissements dans le secteur culturel</p> <p>Résultat prévu : Le Canada tire profit de l'établissement ou de l'acquisition d'entreprises culturelles canadiennes par des investisseurs étrangers qui produisent, exposent, distribuent ou vendent des produits culturels.</p>	<p>Résultat obtenu</p>

Résultats prévus selon le RPP 2005-2006	Résultat global obtenu en 2005-2006
<p><i>Sous-activité de programme : Patrimoine (2.2)</i> <i>Sous-sous-activité de programme : Réseau canadien d'information sur le patrimoine (2.2.1)</i></p>	
<p>Initiative clé 10 :</p> <p>Réseau canadien d'information sur le patrimoine</p> <p>Résultat prévu : Les professionnels canadiens du patrimoine acquièrent des compétences essentielles pouvant leur permettre de créer, de présenter, de gérer et de préserver le patrimoine numérique à des fins éducatives pour tous les Canadiens.</p>	<p>Résultat supérieur</p>
<p><i>Sous-activité de programme : Patrimoine (2.2)</i> <i>Sous-sous-activité de programme : Soutien des organismes et des institutions voués au patrimoine (2.2.2)</i></p>	
<p>Initiative clé 11 :</p> <p>Renforcement des capacités</p> <p>Résultat prévu : Les organismes locaux canadiens voués au patrimoine possèdent les compétences nécessaires pour contribuer à leur viabilité au fil du temps.</p>	<p>Résultat partiellement obtenu</p>
<p><i>Sous-activité de programme : International (2.4)</i></p>	
<p>Initiative clé 12 :</p> <p>Négociations commerciales internationales</p> <p>Résultat prévu : Représentation efficace de la politique et des intérêts canadiens dans les négociations commerciales.</p>	<p>Résultat modifié</p>

Résultats prévus selon le RPP 2005-2006	Résultat global obtenu en 2005-2006
<p><i>Sous-activité de programme : International (2.4)</i> <i>Sous-sous-activité de programme : Routes commerciales (2.4.1)</i></p>	
<p>Initiative clé 13 :</p> <p>Routes commerciales</p> <p>Résultat prévu : Les entrepreneurs canadiens dans le domaine des arts et de la culture reçoivent de l'aide afin qu'ils tirent pleinement avantage des débouchés internationaux.</p>	<p>Résultat obtenu</p>
<p><i>Sous-activité de programme : International (2.4)</i> <i>Sous-sous-activité de programme : Francophonie internationale (2.4.3)</i></p>	
<p>Initiative clé 14 :</p> <p>Jeux de la francophonie, 7-17 décembre 2005</p> <p>Résultat prévu : Les artistes et athlètes canadiens mettent en évidence leurs talents par l'entremise d'activités organisées par la Francophonie.</p>	<p>Résultat obtenu</p>
<p><i>Sous-activité de programme : International (2.4)</i> <i>Sous-sous-activité de programme : Normalisation internationale (2.4.4)</i></p>	
<p>Initiative clé 15 :</p> <p>Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) – Convention sur la protection de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques</p> <p>Résultat prévu : Les accords de normalisation internationale dans le domaine de la culture tiennent compte des intérêts des Canadiens et Canadiennes.</p>	<p>Résultat supérieur</p>

Résultats prévus selon le RPP 2005-2006	Résultat global obtenu en 2005-2006
<p>Initiative clé 16 :</p> <p>Convention internationale de l'UNESCO contre le dopage dans le sport</p> <p>Résultat prévu : Les accords de normalisation internationale dans le domaine du sport tiennent compte des intérêts des Canadiens.</p>	Résultat obtenu
<p><i>Sous-activité de programme : International (2.4)</i> <i>Sous-sous-activité de programme : Renforcement des capacités et coopération (2.4.5)</i></p>	
<p>Initiative clé 17 :</p> <p>Développement international par le sport</p> <p>Résultats prévus : i) le Canada contribue à la réalisation des objectifs internationaux en matière de sport et de culture; ii) les milieux artistiques et du sport au Canada tirent profit des activités de coopération internationale du ministère du Patrimoine canadien.</p>	Résultats modifiés
<p>Initiative clé 18 :</p> <p>Examen de la politique de coproduction audiovisuelle</p> <p>Résultat prévu : Les milieux artistiques canadiens tirent profit des activités de coproduction audiovisuelle internationale du Patrimoine canadien.</p>	Résultat modifié

Activité de programme 3 : Préservation du patrimoine canadien

Résultats prévus selon le RPP 2005-2006	Résultat global obtenu en 2005-2006
<p><i>Sous-activité de programme : Patrimoine (3.1)</i> <i>Sous-sous-activité de programme : Institut canadien de conservation (3.1.3)</i></p>	
<p>Initiative clé 19 :</p> <p>Renforcement des capacités dans le milieu du patrimoine : Institut canadien de conservation</p> <p>Résultat prévu : Le milieu du patrimoine au Canada et à l'étranger a accès aux recherches, aux publications, aux services d'experts et à la formation qu'offre l'Institut canadien de conservation en matière de préservation du patrimoine culturel matériel.</p>	<p>Résultat partiellement obtenu</p>
<p><i>Sous-activité de programme : Cultures autochtones vivantes (3.2)</i> <i>Sous-sous-activité de programme : Langues et cultures autochtones (3.2.1)</i></p>	
<p>Initiative clé 20 :</p> <p>Revitalisation et préservation des langues autochtones</p> <p>Résultat prévu : Les langues et les cultures autochtones sont revitalisées et préservées.</p>	<p>Résultat partiellement obtenu</p>
<p><i>Sous-activité de programme : Cultures autochtones vivantes (3.2)</i> <i>Sous-sous-activité de programme : Radiodiffusion autochtone (3.2.2)</i></p>	
<p>Initiative clé 21 :</p> <p>Promotion et célébration des cultures autochtones</p> <p>Résultat prévu : Reconnaissance, capacité d'apprécier, promotion et célébration des réalisations et des contributions des Autochtones.</p>	<p>Résultat obtenu</p>

Activité de programme 4 : Accès et participation à la vie culturelle du Canada

Résultats prévus selon le RPP 2005-2006	Résultat global obtenu en 2005-2006
<p><i>Sous-activité de programme : Arts et industries culturelles (4.1)</i> <i>Sous-sous-activité de programme : Les arts dans les collectivités (4.1.1)</i></p>	
<p>Initiative clé 22 :</p> <p>Les arts dans les collectivités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présentation des arts Canada <p>Résultat prévu : Les Canadiens ont un accès direct à des expériences artistiques professionnelles diversifiées.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Espaces culturels Canada <p>Résultat prévu : Les Canadiens jouissent d'un meilleur accès aux expériences artistiques et liées au patrimoine au Canada; amélioration des capacités matérielles nécessaires pour exprimer sa créativité dans le domaine des arts et du patrimoine, faire des spectacles et présenter des expositions.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Capitales culturelles du Canada <p>Résultat prévu : Les arts et la culture sont perçus comme des apports importants dans les collectivités canadiennes.</p>	<p>Résultat obtenu</p> <p>Résultat obtenu</p> <p>Résultat obtenu</p>

Résultats prévus selon le RPP 2005-2006	Résultat global obtenu en 2005-2006
<p><i>Sous-activité de programme : Arts et industries culturelles (4.1)</i> <i>Sous-sous-activité de programme : Édition du livre (4.1.2); Aide à la distribution des publications (4.1.3); Fonds de la musique du Canada (4.1.4)</i></p>	
<p>Initiative clé 23 :</p> <p>Accès à divers produits culturels</p> <ul style="list-style-type: none"> • Édition et périodiques <p>Résultats prévus : i) tous les secteurs de l'industrie du livre au Canada participent au Projet de la chaîne d'approvisionnement et mettent à jour la technologie conformément aux priorités établies par l'industrie dans le cadre ce projet; ii) les lecteurs canadiens ont maintenu leur accès au contenu rédactionnel canadien ou l'ont accru.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Musique <p>Résultats prévus : i) des activités qui regroupent les membres de l'industrie de la musique ont lieu pour promouvoir les artistes et créateurs canadiens et l'échange de connaissances entre les membres; ii) l'industrie accueille bien les activités collectives relatives à la musique.</p>	<p>Résultats obtenus</p> <p>Résultats modifiés</p>
<p><i>Sous-activité de programme : Patrimoine (4.2)</i> <i>Sous-sous-activité de programme : Patrimoine culturel canadien en ligne (4.2.1)</i></p>	
<p>Initiative clé 24 :</p> <p>Culture canadienne en ligne</p> <p>Résultat prévu : Les Canadiens ont accès à un contenu numérique interactif en ligne qui tient compte de notre patrimoine, de nos cultures, de nos langues et de notre histoire dans toute leur diversité, et ils participent à l'élaboration de leur contenu.</p>	<p>Résultat obtenu</p>

Résultats prévus selon le RPP 2005-2006	Résultat global obtenu en 2005-2006
<p>Initiative clé 25 : Musée virtuel du Canada</p> <p>Résultat prévu : Les Canadiens ont accès à des ressources numériques interactives en ligne qui tiennent compte de notre patrimoine, de nos cultures, de nos langues et de notre histoire dans toute leur diversité, et participent à l'élaboration de leur contenu.</p>	Résultat obtenu
<p><i>Sous-activité de programme : Patrimoine (4.2)</i> <i>Sous-sous-activité de programme : Expositions et collections (4.2.2)</i></p>	
<p>Initiative clé 26 :</p> <p>Programme d'aide aux musées</p> <p>Résultat prévu : Les Canadiens de toutes les régions du Canada ont accès à des expositions itinérantes et à des collections du patrimoine.</p>	Résultat obtenu
<p>Initiative clé 27 :</p> <p>Programme d'indemnisation pour les expositions itinérantes au Canada</p> <p>Résultat prévu : Les Canadiens de toutes les régions du Canada ont accès à des expositions itinérantes et à des collections du patrimoine.</p>	Résultat obtenu
<p>Initiative clé 28 :</p> <p>Services de transport d'expositions (STE)</p> <p>Résultat prévu : Les Canadiens de toutes les régions du Canada ont accès à des expositions itinérantes et à des collections du patrimoine.</p>	Résultat obtenu

Résultats prévus selon le RPP 2005-2006	Résultat global obtenu en 2005-2006
<p><i>Sous-activité de programme : Patrimoine (4.2)</i> <i>Sous-sous-activité de programme : Biens culturels mobiliers (4.2.3)</i></p>	
<p>Initiative clé 29 :</p> <p>Biens culturels mobiliers</p> <p>Résultat prévu : Les biens culturels d'importance pour le Canada sont préservés et accessibles dans des collections publiques au profit de tous les Canadiens.</p>	<p>Résultat obtenu</p>

Résultat stratégique 2 : Les Canadiens et Canadiennes vivent dans une société inclusive fondée sur la compréhension interculturelle et la participation des citoyens.

Activité de programme 5 : Promotion de la compréhension interculturelle

Résultats prévus selon le RPP 2005-2006	Résultat global obtenu en 2005-2006
<p><i>Sous-activité de programme : Langues officielles (5.1)</i> <i>Sous-sous-activité de programme : Mise en valeur de la dualité linguistique (5.1.1)</i></p>	
<p>Initiative clé 30 :</p> <p>Appui à divers partenaires pour la mise en oeuvre d'activités de mise en valeur de la dualité linguistique au Canada</p> <p>Résultat prévu : Une proportion accrue de Canadiens comprend mieux les avantages de la dualité linguistique, les apprécient davantage, et acceptent les droits des minorités de langue officielle (ce résultat est prévu d'ici une période de 2 à 5 ans).</p>	<p>Résultat obtenu</p>
<p><i>Sous-activité de programme : Langues officielles (5.1)</i> <i>Sous-sous-activité de programme : Apprentissage de la langue seconde (5.1.2)</i></p>	
<p>Initiative clé 31:</p> <p>Renouvellement des mécanismes de collaboration avec le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada), les provinces et les territoires pour appuyer l'enseignement de la langue seconde</p> <p>Résultat prévu : Une proportion accrue de Canadiens et de Canadiennes ont une connaissance pratique des deux langues officielles (ce résultat est prévu d'ici une période de 5 ans).</p>	<p>Résultat obtenu</p>

Résultats prévus selon le RPP 2005-2006	Résultat global obtenu en 2005-2006
<i>Activité de programme 5 : Promotion de la compréhension interculturelle</i> <i>Sous-activité de programme : Multiculturalisme (5.2)</i>	
<p>Initiative clé 32 :</p> <p>Sensibilisation</p> <p>Résultat prévu : Les Canadiens reconnaissent la nécessité de renforcer la compréhension interculturelle et soutiennent les mesures visant à combattre le racisme. (Le programme sera axé sur l'enrichissement du contenu éducatif des produits et des initiatives actuels et sur la formation de partenariats dans le but d'élargir le public cible pour entrer en contact avec les jeunes en dehors du système scolaire et des destinataires traditionnels.)</p>	<p>Résultat obtenu</p>

Activité de programme 6 : Développement des communautés et renforcement des capacités

Résultats prévus selon le RPP 2005-2006	Résultat global obtenu en 2005-2006
<p><i>Sous-activité de programme : Partenaires autochtones (6.1)</i> <i>Sous-sous-activité de programme : Organismes autochtones (6.1.1)</i></p>	
<p>Initiative clé 33 : Création de partenariats</p>	<p>Résultat obtenu</p>
<p>Résultat prévu : Le gouvernement et les organismes autochtones travaillent de concert pour concrétiser les aspirations et résoudre les problèmes des Autochtones.</p>	
<p><i>Sous-activité de programme : Partenaires autochtones (6.1)</i> <i>Sous-sous-activité de programme : Réseaux autochtones (6.1.2)</i></p>	
<p>Initiative clé 34 :</p>	<p>Résultat obtenu</p>
<p>Perspectives autochtones</p> <p>Résultat prévu : La diversité des points de vue autochtones est judicieusement prise en considération dans l'élaboration et la mise en oeuvre des politiques et des programmes du gouvernement.</p>	
<p><i>Sous-activité de programme : Langues officielles (6.2)</i> <i>Sous-sous-activité de programme : Vie communautaire (6.2.1)</i></p>	
<p>Initiative clé 35 :</p>	<p>Résultat obtenu</p>
<p>Établissement de mécanismes de collaboration et de concertation renouvelés (organismes communautaires, gouvernements provinciaux et territoriaux et certains ministères et organismes fédéraux désignés)</p> <p>Résultat prévu : Les membres des communautés de langue officielle en situation minoritaire ont un accès accru à des programmes et services dans leur langue offerts par des organismes communautaires, par les gouvernements provinciaux et territoriaux, par des municipalités et par les ministères et organismes fédéraux (ce résultat est prévu à la fin d'une période de 5ans).</p>	

Résultats prévus selon le RPP 2005-2006	Résultat global obtenu en 2005-2006
<p><i>Sous-activité de programme : Langues officielles (6.2)</i> <i>Sous-sous-activité de programme : Enseignement dans la langue de la minorité (6.2.2)</i></p>	
<p>Initiative clé 36 :</p>	<p>Résultat obtenu</p>
<p>Renouvellement des mécanismes de collaboration avec le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada), les provinces et les territoires pour appuyer l'enseignement dans la langue de la minorité</p> <p>Résultat prévu : Les membres des communautés minoritaires de langue officielle ont un accès accru à une éducation de qualité dans leur langue, dans leur milieu (ce résultat est prévu à la fin d'une période de 5 ans).</p>	

Activité de programme 7 : Participation à la vie communautaire et à la vie civique

Résultats prévus selon le RPP 2005-2006	Résultat global obtenu en 2005-2006
<i>Activité de programme 7 : Participation à la vie communautaire et à la vie civique</i> <i>Sous-activité de programme : Multiculturalisme (7.1)</i>	
<p>Initiative clé 37 :</p> <p>Efforts de collaboration pour accroître la participation</p> <p>Résultat prévu : Les Canadiens ont la capacité et l'occasion de participer à la société canadienne quelles que soient leur race, leur ethnie, leur culture et leur religion.</p>	<p>Résultat partiellement obtenu</p>
<i>Sous-activité de programme : Communautés autochtones (7.2)</i> <i>Sous-sous-activité de programme : Jeunes Autochtones (7.2.1)</i>	
<p>Initiative clé 38 :</p> <p>Jeunes Autochtones</p> <p>Résultat prévu : Les jeunes Autochtones participent à la vie communautaire et à la vie en société.</p>	<p>Résultat partiellement obtenu</p>
<i>Sous-activité de programme : Communautés autochtones (7.2)</i> <i>Sous-sous-activité de programme : Femmes autochtones (7.2.2)</i>	
<p>Initiative clé 39 :</p> <p>Femmes autochtones</p> <p>Résultat prévu : Les femmes autochtones participent à la vie communautaire et à la vie en société.</p>	<p>Résultat partiellement obtenu</p>

Résultats prévus selon le RPP 2005-2006	Résultat global obtenu en 2005-2006
<p><i>Sous-activité de programme : Participation des citoyens (7.3)</i> <i>Sous-sous-activité de programme : Initiative canadienne sur le bénévol (7.3.1)</i></p>	
<p>Initiative clé 40 :</p> <p>Initiative canadienne sur le bénévolat</p> <p>Résultats prévus : i) connaissance et compréhension accrues des questions de portée générale dans le domaine du bénévolat; ii) capacité accrue des organismes bénévoles à recruter des bénévoles et à les conserver à leur service.</p>	<p>Résultats obtenus</p>
<p><i>Sous-activité de programme : Sport (7.4)</i> <i>Sous-sous-activité de programme : Développement de la participation au sport (7.4.1)</i></p>	
<p>Initiative clé 41 :</p> <p>Améliorer les possibilités de participation au sport</p> <p>Résultat prévu : Participation accrue des Canadiens, des Autochtones et des personnes handicapées aux activités sportives.</p>	<p>Résultat partiellement obtenu</p>
<p><i>Sous-activité de programme : Jeunesse (7.5)</i> <i>Sous-sous-activités de programme : Échanges Canada (7.5.1); Katimavik (7.5.2); Jeunesse Canada au travail (7.5.3)</i></p>	
<p>Initiative clé 42 :</p> <p>Regards sur la participation des jeunes</p> <p>Résultats prévus : i) les participants créent des liens les uns avec les autres et accroissent leur connaissance du Canada et de sa diversité, et leur capacité de l’apprécier; ii) les participants acquièrent de nouvelles compétences; iii) les participants comprennent mieux ce que signifie le service communautaire et l’engagement civique.</p>	<p>Résultats obtenus</p>

Résultats prévus selon le RPP 2005-2006	Résultat global obtenu en 2005-2006
<p><i>Sous-activité de programme : Célébration (7.6)</i> <i>Sous-sous-activités de programme : Le Canada en fête (7.6.1); Cérémonial et protocole (7.6.2); Célébrations, commémorations et apprentissage (7.6.3)</i></p>	
<p>Initiative clé 43 :</p> <p>Célébrations, commémorations et apprentissage</p> <p>Résultats prévus : i) les Canadiens connaissent l’histoire et les réalisations du Canada et se sentent liés à l’identité et aux valeurs canadiennes; ii) les Canadiens ont l’occasion de se renseigner sur le Canada et de célébrer sa diversité, sa culture, son histoire et ses réalisations; iii) les Canadiens sont en mesure d’organiser des activités pour célébrer la diversité, la culture, l’histoire et les réalisations du Canada, et de prendre part à ces activités.</p>	<p>Résultats partiellement obtenus</p>
<p><i>Sous-activité de programme : Célébration (7.6)</i> <i>Sous-sous-activité de programme : Cérémonial et protocole (7.6.2)</i></p>	
<p>Initiative clé 44 :</p> <p>Cérémonial et protocole</p> <p>Résultats prévus : i) les clients peuvent bénéficier du savoir-faire du Ministère dans les domaines du cérémonial et du protocole et sont satisfaits de la qualité des services offerts; ii) les Canadiens sont renseignés sur le Canada, ses institutions, ses symboles, ses valeurs et son identité; iii) la participation aux activités cérémonielles et la couverture médiatique qui leur est accordée font en sorte que davantage de Canadiens reconnaissent la valeur des institutions canadiennes.</p>	<p>Résultats obtenus</p>

Résultats prévus selon le RPP 2005-2006	Résultat global obtenu en 2005-2006
<p><i>Sous-activité de programme : International (7.7)</i> <i>Sous-sous-activité de programme : Expositions internationales (7.7.1)</i></p>	
<p>Initiative clé 45 :</p> <p>Expositions internationales</p> <p>Résultats prévus : i) la participation du Canada aux expositions internationales sanctionnées par le Bureau international des expositions (BIE) fait valoir ses intérêts à l'étranger et leur donne une plus grande portée; ii) les Canadiens sont incités à contribuer à faire connaître les intérêts du Canada dans le monde par l'entremise des expositions internationales.</p>	<p>Résultats obtenus</p>

Services ministériels

Résultats prévus selon le RPP 2005-2006	Résultat global obtenu en 2005-2006
<p>Initiative clé 46 :</p> <p>Cadre de responsabilisation de gestion (CRG)</p> <p>Pendant qu'il continue d'intégrer et de mettre en application les exigences du CRG dans une perspective à long terme, le Ministère met l'accent cette année sur l'amélioration des services et l'intégration de l'information sur le rendement.</p>	<p>Résultat obtenu</p>
<p>Initiative clé 47 :</p> <p>Planification des ressources humaines</p> <p>Le ministère du Patrimoine canadien renforcera son <i>Cadre stratégique des ressources humaines</i> et veillera à faire du Ministère un lieu exceptionnel de travail et d'apprentissage grâce à l'élaboration et à la mise en application de trois stratégies : i) une stratégie de ressourcement : « Obtenir les bonnes personnes, au bon endroit, au bon moment... »; ii) une stratégie d'apprentissage : « Dans une culture qui favorise le rendement, l'apprentissage et l'innovation... »; iii) une stratégie du mieux-être : « qui permet aux employés de se sentir appréciés, bien informés et en sécurité... ».</p>	<p>Résultat supérieur</p>
<p>Initiative clé 48 :</p> <p>Amélioration des services</p> <p>L'un des éléments principaux de la stratégie sur l'amélioration des services a trait au versement des subventions et des contributions, qui représentent plus de 80 % du budget du Ministère. Nous cherchons à améliorer les services offerts aux Canadiens et aux Canadiennes en nous fondant sur les besoins exprimés par les clients et sur nos priorités stratégiques tout en assurant une gestion responsable de deniers publics limités.</p>	<p>Résultat obtenu</p>

Résultats prévus selon le RPP 2005-2006	Résultat global obtenu en 2005-2006
<p>Initiative clé 49 :</p> <p>Information sur le rendement</p> <p>En vertu du Modèle de planification et de rapports intégrés, Patrimoine canadien cherche à perfectionner la fonction d'établissement de rapports en renforçant la relation entre l'information présentée aux parlementaires et aux Canadiens dans son <i>Rapport sur les plans et les priorités</i> et son <i>Rapport ministériel sur le rendement</i>. Le Ministère mettra également en œuvre le 1^{er} avril 2005 sa stratégie de gestion du rendement, associée de près à l'élaboration de l'Architecture des activités de programme (AAP), et la politique relative à la Structure de gestion des ressources et des résultats (SGRR). L'intégration accrue de l'information sur le rendement aidera à assurer un processus décisionnel systématique et fiable dans l'ensemble de l'organisation.</p>	Résultat partiellement obtenu
<p>Initiative clé 50 :</p> <p>Plan d'évaluation Activités d'évaluation de base prévues à Patrimoine canadien de 2005-2006 à 2007-2008</p> <p>Année 1 : 2005-2006</p> <ul style="list-style-type: none"> • Évaluations nécessaires au renouvellement des conditions des programmes suivants : <ul style="list-style-type: none"> o Politique canadienne du long métrage o Programme de soutien au sport o Katimavik o Programme d'indemnisation pour les expositions itinérantes au Canada 	Modifié

Résultats prévus selon le <i>RPP 2005-2006</i>	Résultat global obtenu en 2005-2006
<ul style="list-style-type: none"> • Évaluations des programmes dans le cadre d'<i>Un avenir en art</i> : <ul style="list-style-type: none"> o Fonds de la musique du Canada o Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadiens o Présentation des arts Canada o Espaces culturels Canada o Culture canadienne en ligne o Fonds des nouveaux médias du Canada • Évaluations des initiatives et des programmes internationaux : <ul style="list-style-type: none"> o Routes commerciales o Expo 2005 o Arts, culture et diversité o TV5 	
<i>Initiatives intergouvernementales et à partenariats multiples</i>	
Initiative clé 51:	Résultats obtenus
<p>Initiative fédérale-provinciale-territoriale sur la culture, le patrimoine et le tourisme</p> <p>Résultats prévus : Cette initiative vise les deux buts à long terme suivants : i) l'apport à la fois important et exceptionnel des arts, du patrimoine et de la culture au tourisme canadien est pleinement reconnu et mieux soutenu par tous les participants du secteur touristique et surtout par les parties intéressées des divers ordres de gouvernement; ii) les menaces sont atténuées et les avantages sociaux, culturels et économiques du tourisme pour les arts, la culture et le patrimoine ont augmenté. Des outils, des stratégies et des lignes directrices seront élaborés afin d'atteindre ces buts à long terme.</p>	

Résultats prévus selon le RPP 2005-2006	Résultat global obtenu en 2005-2006
<p>Initiative clé 52 :</p> <p>Jeux d'hiver 2010 : Se préparer à l'Olympiade canadienne</p> <p>Résultats prévus : i) des avantages économiques et sociaux durables pour les Canadiens et Canadiennes (correspond à l'Architecture des activités de programme (AAP) 2.3.3, résultat 2); ii) les Canadiens et Canadiennes de toutes origines participent aux diverses activités liées aux Jeux de 2010 (correspond à l'APP 5.3, résultat 2).</p>	<p>Résultats partiellement obtenus</p>

Conclusion :
**Leçons retenues et bénéfiques pour les
Canadiens et Canadiennes**

Le ministère du Patrimoine canadien, grâce à divers programmes, services et initiatives, a la responsabilité d'encourager les Canadiens et Canadiennes à réaliser des expériences culturelles variées, à les partager entre eux et avec le monde, et à vivre dans une société ouverte à tous, fondée sur la compréhension interculturelle et la participation des citoyens.

En 2005-2006, le Ministère, par divers moyens dont l'attribution de ressources financières, des partenariats, de nouvelles politiques, et le réexamen de ses programmes, a continué à encourager la création et la promotion du contenu canadien, la participation à la vie culturelle et communautaire, et la citoyenneté active. Il a contribué au renforcement de la cohésion sociale et de la créativité au profit des Canadiens et Canadiennes d'aujourd'hui et de demain.

Cette année encore, le Ministère a été actif sur plusieurs fronts au nom des Canadiens et Canadiennes. Sur la scène internationale, il convient de noter que le Canada a été le premier pays à ratifier la *Convention internationale de l'UNESCO pour la protection de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques* et qu'il s'est activement impliqué dans les négociations qui ont précédé l'adoption de cette convention par 53 des 55 pays membres de l'UNESCO. Ce succès est le résultat d'efforts importants déployés sur plusieurs années, de concert avec de nombreux autres organismes nationaux et internationaux.

Les Jeux olympiques d'hiver de Turin de 2006 et, plus particulièrement, le grand nombre de médailles remportées par nos athlètes, ont rappelé aux Canadiens et Canadiennes qu'en 2010, dans quatre ans, les Jeux auront lieu à Vancouver-Whistler (Colombie-Britannique). Des mesures ont été prises cette année pour renforcer la collaboration entre divers ministères fédéraux, de manière à faciliter l'organisation des Jeux, prévoir les possibles retombées économiques de l'événement, et examiner comment il sera possible de maximiser la participation des Canadiens et Canadiennes. Dans le domaine du sport, une attention particulière a été apportée à l'amélioration de l'accessibilité aux manifestations sportives pour les personnes ayant un handicap, afin que tous les Canadiens et Canadiennes aient accès et participent pleinement à de tels événements, quelle que soit leur situation.

Les musées du Canada affrontent de multiples défis. Aux yeux des Canadiens et Canadiennes, ils constituent des éléments clés du patrimoine et de l'histoire du Canada, qu'il y a lieu de préserver, de promouvoir et de développer. Dans ce domaine, la principale

responsabilité du gouvernement fédéral est celle des musées nationaux et de Bibliothèque et Archives Canada. Toutefois, des consultations ont mis en lumière le besoin d'un réexamen de la politique fédérale sur les musées, afin de s'assurer que les programmes visant les musées non fédéraux sont bien adaptés à la conjoncture présente.

L'état actuel des langues et des cultures autochtones, et leur avenir, sont arrivés à un tournant critique. C'est la raison pour laquelle on a entrepris d'élaborer une stratégie nationale, de concert avec divers intervenants des milieux gouvernementaux et des collectivités et organisations autochtones. La préservation et la revitalisation des langues et des cultures autochtones sont indispensables au patrimoine des Canadiens et Canadiennes de toutes origines.

La dualité linguistique du Canada suppose que soit assuré aux Canadiens et Canadiennes l'accès aux services dans les deux langues officielles. Des améliorations ont été apportées cette année dans les moyens par lesquels 33 ministères fédéraux mettront en œuvre des plans d'action visant à offrir des services de qualité à toute la population. Par ailleurs, la signature d'un certain nombre d'ententes pluriannuelles avec les gouvernements provinciaux et territoriaux améliorera la qualité des services courants offerts aux communautés de langue officielle en situation minoritaire, qu'il s'agisse de soins médicaux, de services à la famille ou d'économie.

Comme prévu, *Un Canada pour tous : Plan d'action canadien contre le racisme* a été rendu public en 2005, et on a commencé à mettre en œuvre de nouvelles mesures pour lesquelles un financement est devenu disponible. Des consultations auprès de certaines communautés ethnoculturelles ont également permis d'élaborer une stratégie fédérale visant à reconnaître l'expérience historique des communautés touchées par des mesures prises en temps de guerre ou par des mesures restrictives en matière d'immigration.

Le secteur audio-visuel, à cause des nouveaux défis qu'amènent les changements technologiques, est en voie de se transformer en profondeur, une réalité dont les Canadiens et Canadiennes sont bien conscients. Un examen approfondi des activités du Patrimoine canadien dans ce domaine est en cours et permettra au Ministère de mieux cibler ses futures activités et de veiller à ce que les Canadiens et Canadiennes continuent d'avoir accès à des productions canadiennes de qualité.

Les industries culturelles canadiennes comme les artistes canadiens font face à des défis majeurs en raison du passage à une économie numérique. Pour faciliter cette transition, il est nécessaire d'actualiser la *Loi sur le droit d'auteur* afin de pouvoir continuer de maintenir l'équilibre entre le droit des artistes à une juste rémunération pour leurs œuvres, et celui du public à un large accès au contenu culturel et artistique canadien.

En conclusion, le ministère du Patrimoine canadien a réalisé d'importants objectifs en 2005-2006 et a pris des mesures concrètes pour améliorer son administration en général et

l'exécution de divers services. Ses principales préoccupations demeurent inchangées : remplir correctement son mandat en tenant compte d'un environnement complexe et évolutif; concourir à la réalisation des objectifs du gouvernement; et contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des Canadiens et Canadiennes.

.....

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

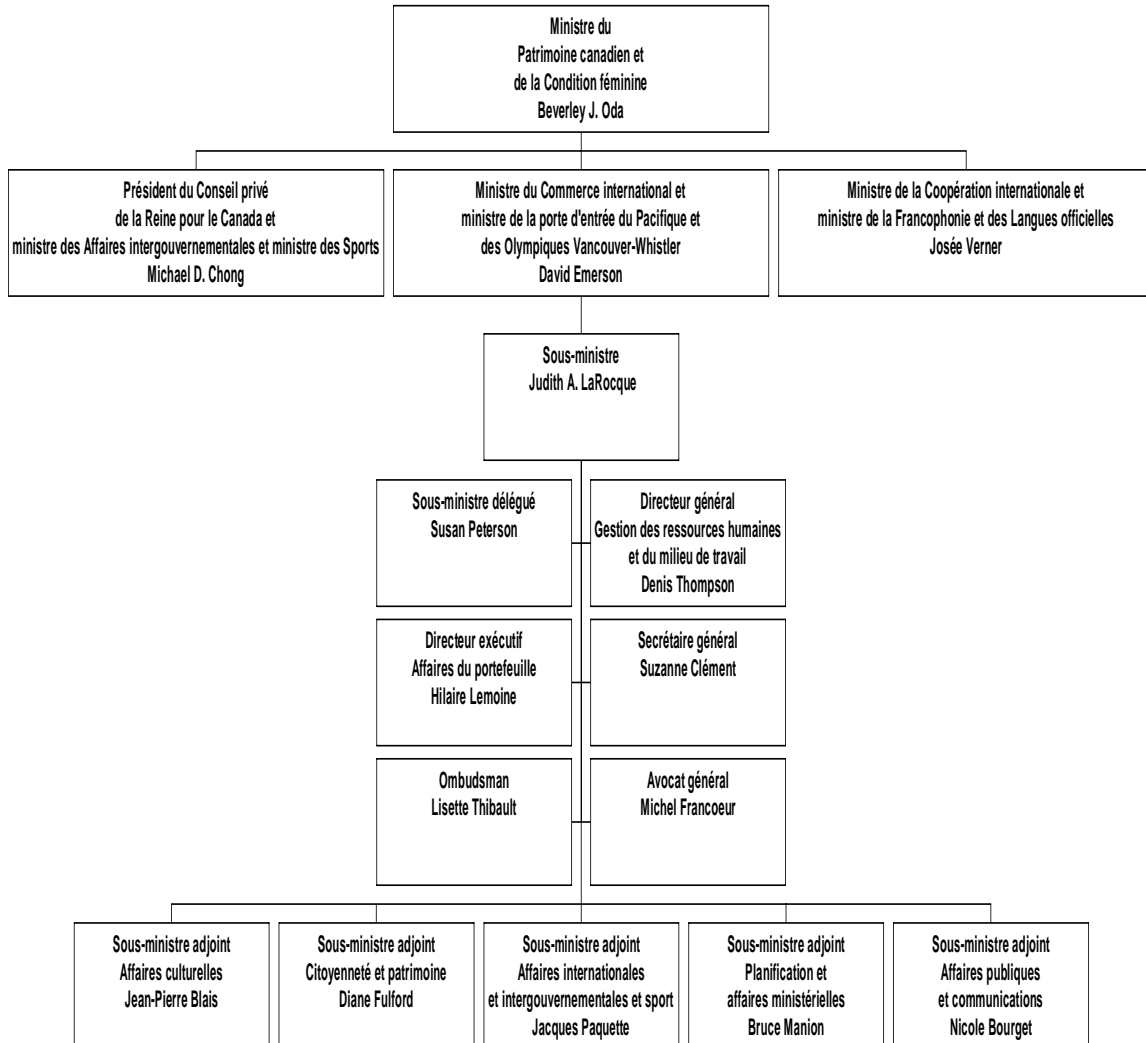
.....

3



Renseignements sur l'organisation et structure de responsabilisation

Organigramme du ministère du Patrimoine canadien, 2005-2006



Structure de responsabilisation du Patrimoine canadien

- Ministre : L'honorable Beverley J. Oda, ministre du Patrimoine canadien et de la Condition féminine, est appuyée par les ministres suivants, dont les responsabilités sont connexes :
 - L'honorable Michael Chong, président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre des Sports.
 - L'honorable David Emerson, ministre du Commerce international et ministre de la Porte d'entrée du Pacifique et des Olympiques de Vancouver-Whistler.
 - L'honorable Josée Verner, ministre de la Coopération internationale et ministre de la Francophonie et des Langues officielles.
- Sous-ministre : Judith A. LaRocque, qui rend compte à la ministre. Un sous-ministre délégué, Susan Peterson, et cinq sous-ministres adjoints rendent compte au sous-ministre. Cinq autres hauts fonctionnaires lui rendent également compte directement : le directeur exécutif des Affaires du portefeuille, le directeur général de la Gestion des ressources humaines et du milieu de travail, le secrétaire général, l'avocat général et l'ombudsman.

Structure de responsabilisation du Patrimoine canadien, 2005-2006		
Titre	Ressources financières - Dépenses réelles (en millions de dollars)	ETP*
Sous-ministre adjoint des Affaires culturelles	347,8	320
Sous-ministre adjoint de la Citoyenneté et du patrimoine	567,7	475
Sous-ministre adjoint des Affaires internationales et intergouvernementales et du sport	211,1	245
Sous-ministre adjoint des Affaires publiques et des communications	90,7	628
Sous-ministre adjoint de la Planification et des affaires ministérielles (responsable de la gestion ministérielle avec le sous-ministre, le sous-ministre délégué, le directeur exécutif des Affaires du portefeuille, le directeur général de la Gestion des ressources humaines et du milieu de travail, le secrétaire général, l'avocat général et l'ombudsman.	61,8	538

* ETP : Équivalents temps plein

Tableaux financiers

Tableau 1:
Comparaison des dépenses prévues par rapport aux dépenses réelles
(équivalents temps plein compris)

	2005-2006					
	Dépenses réelles 2003-2004	Dépenses réelles 2004-2005	Budget principal	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
(en millions de dollars)						
Secteurs d'activités :						
Développement culturel et patrimoine	444,9	440,1
Identité canadienne	571,5	696,6
Gestion ministérielle	106,4	131,4
Activités de programme :						
Création de contenu canadien et excellence des performances	253,5	421,4	333,0	330,5
Viabilité de l'expression culturelle et de la participation dans le domaine culturel	130,4	147,0	167,0	169,3
Préservation du patrimoine canadien	35,2	55,3	42,8	52,3
Accès et participation à la vie culturelle du Canada	187,3	187,3	174,9	156,8
Promotion de la compréhension interculturelle	113,6	129,9	121,1	122,5
Développement des communautés et renforcement des capacités	258,8	261,5	273,5	272,4
Participation à la vie communautaire et à la vie civique	139,2	207,9	179,6	175,3
Total	1 122,8	1 268,1	1 118,0	1 410,3	1 291,9	1 279,1
Moins : recettes non disponibles	70,3	71,5	60,0	60,0	80,1	80,1
Plus : coût des services reçus à titre gracieux*	25,8	27,5	26,2	26,2	28,3	28,3
Dépenses totales pour le Ministère	1 078,3	1 224,1	1 084,2	1 376,5	1 240,1	1 227,3
Équivalents temps plein	2 087	2 203	2 096	2 120	2 206	2 206

* Les services reçus à titre gracieux comprennent les locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, la part des primes d'assurance des employés payée par l'employeur, les dépenses assumées par le Secrétariat du Conseil du Trésor (sauf les fonds renouvelables), l'indemnisation des victimes d'accidents du travail assurée par Développement social Canada et les services reçus de Justice Canada (voir le tableau 4).

Tableau 2
Ressources par activité de programme

(en millions de dollars)		2005-2006							
Activités de programme	Budgétaire							Plus : Non budgétaire	Total
	Fonctionnement	Immobilisations	Subventions	Contributions et autres paiements de transfert	Total : Dépenses budgétaires brutes	Moins : Recettes disponibles	Total : Dépenses budgétaires nettes	Prêts, Investissements et avances	
Création de contenu canadien et excellence des performances									
Budget principal	19,2	...	27,5	206,8	253,5	...	253,5	...	253,5
<i>Dépenses prévues</i>	19,2	...	32,7	369,5	421,4	...	421,4	...	421,4
Total des autorisations	32,1	...	24,9	276,0	333,0	...	333,0	...	333,0
Dépenses réelles	29,8	...	24,8	275,9	330,5	...	330,5	...	330,5
Viabilité de l'expression culturelle et de la participation dans le domaine culturel									
Budget principal	56,2	...	14,2	63,1	133,5	3,1	130,4	...	130,4
<i>Dépenses prévues</i>	56,2	...	24,9	69,0	150,1	3,1	147,0	...	147,0
Total des autorisations	61,1	...	21,3	87,9	170,3	3,3	167,0	...	167,0
Dépenses réelles	64,0	...	21,3	87,4	172,7	3,4	169,3	...	169,3
Préservation du patrimoine canadien									
Budget principal	21,7	14,6	36,3	1,1	35,2	...	35,2
<i>Dépenses prévues</i>	26,8	29,6	56,4	1,1	55,3	...	55,3
Total des autorisations	23,4	20,5	43,9	1,1	42,8	...	42,8
Dépenses réelles	32,4	20,4	52,8	0,5	52,3	...	52,3
Accès et participation à la vie culturelle du Canada									
Budget principal	66,5	...	52,4	69,4	188,3	1,0	187,3	0,01	187,3
<i>Dépenses prévues</i>	66,5	...	52,4	69,4	188,3	1,0	187,3	0,01	187,3
Total des autorisations	57,3	...	58,6	60,0	175,9	1,0	174,9	0,01	174,9
Dépenses réelles	39,3	...	58,6	59,9	157,8	1,0	156,8	0,00	156,8

(suite : page suivante)

Tableau 2 (suite)
Ressources par activité de programme

(en millions de dollars)									
2005-2006									
Activités de programme	Budgétaire							Plus : Non budgétaire	Total
	Fonction- nement	Immobi- lisations	Subventio	Contributions et autres paiements de transfert	Total : Dépenses budgétaires brutes	Moins : Recettes disponibles	Total : Dépenses budgétaires nettes	Prêts, Investis- sements et avances	
Promotion de la compréhension interculturelle									
Budget principal	13,0	...	5,6	95,0	113,6	...	113,6	...	113,6
<i>Dépenses prévues</i>	13,0	...	5,6	111,3	129,9	...	129,9	...	129,9
Total des autorisations	14,3	...	0,3	106,5	121,1	...	121,1	...	121,1
Dépenses réelles	15,7	...	0,3	106,5	122,5	...	122,5	...	122,5
Développement des communautés et renforcement des capacités									
Budget principal	19,4	...	44,3	195,1	258,8	...	258,8	...	258,8
<i>Dépenses prévues</i>	19,4	...	44,3	197,8	261,5	...	261,5	...	261,5
Total des autorisations	20,7	...	5,0	247,8	273,5	...	273,5	...	273,5
Dépenses réelles	19,7	...	5,0	247,7	272,4	...	272,4	...	272,4
Participation communautaire et citoyenne									
Budget principal	63,8	...	10,2	65,2	139,2	...	139,2	...	139,2
<i>Dépenses prévues</i>	63,8	...	20,2	123,9	207,9	...	207,9	...	207,9
Total des autorisations	69,3	...	3,5	106,8	179,6	...	179,6	...	179,6
Dépenses réelles	67,4	...	3,5	104,4	175,3	...	175,3	...	175,3
Total du Ministère									
Budget principal	259,8	...	154,2	709,2	1 123,2	5,2	1 118,0	0,01	1 118,0
<i>Dépenses prévues</i>	264,9	...	180,1	970,5	1 415,5	5,2	1 410,3	0,01	1 410,3
Total des autorisations	278,2	...	113,6	905,5	1 297,3	5,4	1 291,9	0,01	1 291,9
Dépenses réelles	268,3	...	113,5	902,2	1 284,0	4,9	1 279,1	0,00	1 279,1

Tableau 3
Postes votés et législatifs

(en millions de dollars)	2005-2006			
	Budget principal	Dépenses prévues	Total des Autorisations	Dépenses réelles
Poste voté ou législatif				
1 Dépenses de fonctionnement	227,8	232,7	245,4	236,0
5 Subventions et contributions	862,6	1 149,8	1 018,5	1 015,1
(L) Traitement des lieutenants-gouverneurs	1,0	1,0	1,1	1,1
(L) Paiements en vertu de la <i>Loi sur la pension de retraite des Lieutenants-gouverneurs</i>	0,6	0,6	0,5	0,5
(L) Prestations de retraite supplémentaires - lieutenants-gouverneurs précédents	0,2	0,2	0,1	0,1
(L) Contributions aux régimes d'avantages sociaux employés	25,7	25,9	26,2	26,2
(L) Ministre du Patrimoine canadien - traitement et allocation pour automobile	0,07	0,07	0,07	0,07
Total	1 118,0	1 410,3	1 291,9	1 279,1
L15 Prêts à des établissements et autorisations en vertu de la <i>Loi sur l'exportation et l'importation des biens culturels</i>	0,01	0,01	0,01	0,00
Total du Ministère	1 118,0	1 410,3	1 291,9	1 279,1

Tableau 4
Services reçus à titre gracieux

(en millions de dollars)	2005-2006
Locaux fournis par Travaux Publics et Services gouvernementaux Canada	15,2
Contributions de l'employeur aux primes du régime d'assurance des employés et dépenses payées par le Secrétariat du Conseil du Trésor (hors les fonds renouvelables)	11,4
Indemnisation des victimes d'accidents du travail assurée par Développement social Canada	0,09
Traitements et dépenses connexes liés aux services juridiques fournis par Justice Canada	1,6
Total des services reçus à titre gracieux en 2005-2006	28,3

Tableau 5
Prêts, placements et avances (non budgétaires)

(en millions de dollars)	2005-2006					
	Dépenses réelles 2003-2004	Dépenses réelles 2004-2005	Budget principal	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
Activités de programme						
Accès et participation à la vie culturelle du Canada						
Prêts à des établissements et autorisations en vertu de la <i>Loi sur l'exportation et l'importation des biens culturels</i>	--	--	0,01	0,01	0,01	--
Total du Ministère	--	--	0,01	0,01	0,01	--

Tableau 6
Sources des revenus disponibles et non disponibles

(en millions de dollars)	2005-2006					
	Dépenses réelles 2003-2004	Dépenses réelles 2004-2005	Budget principal	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
Revenus disponibles						
Secteur d'activités :						
Développement culturel et patrimoine	3,6	4,3	--	--	--	--
Activités de programme :						
Viabilité de l'expression culturelle et de la participation dans le domaine culturel	--	--	3,1	3,1	3,3	3,4
Préservation du patrimoine canadien	--	--	1,1	1,1	1,1	0,5
Accès et participation à la vie culturelle du Canada	--	--	1,0	1,0	1,0	1,0
Total des revenus disponibles	3,6	4,3	5,2	5,2	5,4	4,9
Revenus non disponibles						
Accords fédéraux-provinciaux sur les loteries	59,3	60,5	60,0	60,0	62,1	62,1
Autres revenus	11,0	11,0	--	--	18,0	18,0
Total des revenus non disponibles	70,3	71,5	60,0	60,0	80,1	80,1
Total des revenus	73,9	75,8	65,2	65,2	85,5	85,0

Tableau 7
Besoins en ressources par secteur

(en millions de dollars)

		2005-2006							
		Activités de programme							
Organisation		Création de contenu canadien et excellence des performances	Viabilité de l'expression culturelle et de la participation dans le domaine culturel	Préservation du patrimoine canadien	Accès et participation à la vie culturelle du Canada	Promotion de la compréhension interculturelle	Développement des communautés et renforcement des capacités	Participation communautaire et citoyenne	TOTAL
Affaires culturelles									
Dépenses prévues		172,9	92,0	2,8	157,9	0,0	0,0	5,4	431,0
Dépenses réelles		179,0	66,5	0,6	101,2	0,1	0,1	0,3	347,8
Citoyenneté et patrimoine									
Dépenses prévues		0,0	11,0	33,4	16,1	108,7	253,7	126,3	549,2
Dépenses réelles		0,2	15,7	38,4	32,0	113,0	259,8	108,6	567,7
Affaires internationales et intergouvernementales et sport									
Dépenses prévues		243,7	26,0	10,1	0,3	16,4	0,1	12,2	308,8
Dépenses réelles		141,0	64,8	0,3	0,5	1,0	0,3	3,2	211,1
Affaires publiques et communications									
Dépenses prévues		0,2	6,2	3,8	5,8	2,2	3,3	61,9	83,4
Dépenses réelles		4,0	10,8	6,8	11,1	4,3	6,3	47,4	90,7
Services ministériels									
Dépenses prévues		4,6	11,8	5,2	7,2	2,6	4,4	2,1	37,9
Dépenses réelles		6,3	11,5	6,2	12,0	4,1	5,9	15,8	61,8
TOTAL									
Dépenses prévues		421,4	147,0	55,3	187,3	129,9	261,5	207,9	1 410,3
Dépenses réelles		330,5	169,3	52,3	156,8	122,5	272,4	175,3	1 279,1

Tableau 8-A-1 Frais d'utilisation – Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens (BCPAC), 2005-2006

A. Frais d'utilisation	Type de frais	Pouvoir d'établissement des frais	Date de la dernière modification	2005-2006						Années de planification				
				Revenus prévus (en milliers de dollars)	Revenus réels (en milliers de dollars)	Total des coûts (en milliers de dollars)	Norme de rendement	Résultats de rendement	Exercice financier	Revenus prévus (en milliers de dollars)	Total estimatif des coûts (en milliers de dollars)			
Frais de traitement	Réglementaires	<i>Loi sur le ministère du Patrimoine canadien</i>	Mars 2004	3 000	3 418	2 675	Délivrer un certificat dans les 8 à 10 semaines suivant la date à laquelle la demande présentée est jugée complète.	Le BCPAC a été en mesure de délivrer le certificat dans ce délai dans 93 % des cas.	2006-2007	3 150	3 100	2007-2008	3 200	3 100
									2008-2009	3 500	3 500			3 500
B. Date de la dernière modification : Mars 2004														
C. Autres renseignements : (S.O.)														

* Note : Selon l'avis juridique courant, si les nouveaux frais ou les dernières modifications sont antérieurs au 31 mars 2004 :

- la norme de rendement, s'il y a lieu, peut ne pas avoir encore fait l'objet d'un examen parlementaire;
- la norme de rendement, s'il y a lieu, peut ne pas respecter toutes les exigences en matière d'établissement en vertu de la *Loi sur les frais d'utilisation* (p. ex. : comparaison internationale, règlement indépendant des plaintes, etc.);
- les résultats de rendement, s'il y a lieu, ne sont pas légalement assujettis à l'article 5.1 de la *Loi sur les frais d'utilisation* pour ce qui est de la réduction des frais pour mauvais rendement.

Tableau 8-A-2 Frais d'utilisation – Accès à l'information et protection des renseignements personnels (AIPRP), 2005-2006

A. Frais d'utilisation	Type de frais	Pouvoir d'établissement des frais	Date de la dernière modification	2005-2006						Années de planification		
				Revenus prévus (en milliers de dollars)	Revenus réels (en milliers de dollars)	Total des coûts (en milliers de dollars)	Norme de rendement	Résultats de rendement	Exercice financier	Revenus prévus (en milliers de dollars)	Total estimatif des coûts (en milliers de dollars)	
Frais de traitement des demandes d'accès à des dossiers en vertu de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> (LAI)	Autres produits et services	<i>Loi sur l'accès à l'information</i>	1992	Voir la note 1	9	420	Réponse fournie dans les 30 jours suivant la réception de la demande; le délai de réponse peut être prolongé en vertu de l'article 9 de la LAI. L'avis de prolongation doit être envoyé dans les 30 jours suivant la réception de la demande. Pour plus de renseignements, consulter la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> : http://laws.justice.gc.ca/fr/a-1/8.html	Voir la note 2	2006-2007	Voir la note 3	420	
					Voir la note 4				2007-2008	Voir la note 3	Voir la note 5	
									2008-2009	Voir la note 3	Voir la note 5	

B. Date de la dernière modification : (S.O.)

C. Autres renseignements : (S.O.)

* Note : Selon l'avis juridique courant, si les nouveaux frais ou les dernières modifications sont antérieurs au 31 mars 2004 :

- la norme de rendement, s'il y a lieu, peut ne pas avoir encore fait l'objet d'un examen parlementaire;
- la norme de rendement, s'il y a lieu, peut ne pas respecter toutes les exigences en matière d'établissement en vertu de la *Loi sur les frais d'utilisation* (p. ex. : comparaison internationale, règlement indépendant des plaintes, etc.);
- les résultats de rendement, s'il y a lieu, ne sont pas légalement assujettis à l'article 5.1 de la *Loi sur les frais d'utilisation* pour ce qui est de la réduction des frais pour mauvais rendement.

Note 1 : Ce chiffre ne peut être fourni car les revenus sont fondés sur les demandes d'information réelles reçues en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*.

Note 2 : Compte tenu de facteurs externes, 90 % des demandes ont été traitées dans les délais prévus.

Note 3 : Ce chiffre ne peut être fourni, car les revenus sont fondés sur les demandes d'information réelles reçues en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*.

Note 4 : Ce chiffre est composé des dépenses salariales et des dépenses F et E applicables à l'administration de la *Loi sur l'accès à l'information*.

Note 5 : Les renseignements relatifs au budget ne sont pas fournis à l'avance. Il est impossible de fournir les chiffres applicables aux exercices 2007-2008 et 2008-2009.

Tableau 8-B-1
 Frais d'utilisation – BCPAC – Politique sur les normes de service pour les frais externes, 2005-2006

A. Frais externes	Norme de service	Résultat de rendement	Consultations auprès des intéressés
Frais externes de certification	Délivrer un certificat dans les 8 à 10 semaines suivant la date à laquelle la demande est jugée complète.	Le BCPAC a délivré un certificat dans le délai prévu dans 93 % des cas.	Selon les résultats d'une enquête effectuée auprès de clients en 2003, ceux-ci sont satisfaits de nos délais d'exécution.
B. Autres renseignements : Le BCPAC entamera une enquête auprès des clients en 2007-2008.			

Tableau 8-B-2
Frais d'utilisation – AIPRP – Politique sur les normes de service pour les frais externes, 2005-2006

A. Frais externes	Norme de service	Résultat de rendement	Consultations auprès des intéressés
<p>Frais de traitement des demandes d'accès en vertu de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> (LAI)</p>	<p>Réponse fournie dans les 30 jours suivant la réception de la demande. Le délai de réponse peut être prolongé en vertu de l'article 9 de la LAI. L'avis de prolongation doit être envoyé dans les 30 jours suivant la réception de la demande.</p> <p>Pour plus de renseignements, consulter la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> : http://laws.justice.gc.ca/en/a-1/8.html</p>	<p>Les demandes sont traitées dans les délais prévus dans 90 % des cas.</p> <p>Les demandes plus complexes prennent plus de temps à traiter que les demandes simples.</p>	<p>Pas de consultations. Les frais sont calculés en fonction de la réglementation afférente à la LAI originale (<i>Règlement sur l'accès à l'information</i>, DORS\83-507).</p>
<p>B. Autres renseignements : (S.O.) Site Web de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> : http://laws.justice.gc.ca/fr/a-1/8.html Site Web du <i>Règlement sur l'accès à l'information</i> : http://laws.justice.gc.ca/fr/a-1/sor-83-507/45.html</p>			

Tableau 8-B-3
 Frais d'utilisation – Réseau canadien d'information sur le patrimoine (RCIP) – Politique sur les normes de service pour les frais externes, 2005-2006

A. Frais externes	Norme de service	Résultat de rendement	Consultations auprès des intéressés
Publications du RCIP*	Accusé de réception de la demande d'une publication dans les deux jours ouvrables suivant la demande.	On accuse réception de la demande dans les deux jours dans 90 % des cas.	S.O.
B. Autres renseignements * Les frais varient selon la publication.			

Tableau 8-B-4
 Frais d'utilisation – Institut canadien de conservation (ICC) – Politique sur les normes de service pour les frais externes, 2005-2006

A. Frais externes	Norme de service	Résultat de rendement	Consultations auprès des intéressés
<p>Services de conservation (restauration, inventaire des collections, évaluation des installations, services scientifiques, etc.)</p> <p>Les frais dépendent des catégories de clients et des modalités des contrats et des ententes.</p>	<p>L'ICC continuera à donner un niveau de satisfaction général de 95 % à ses clients, en fonction de 11 paramètres de qualité.</p> <p>Le niveau de satisfaction de chaque client ne sera pas moins de 90 %.</p>	<p>Niveau général de satisfaction du client de 95,2 % pendant les 6 premiers mois de 2005-2006; les données sur les 6 derniers mois seront disponibles à l'automne.</p>	<p>Fait partie du processus de négociations des contrats et des ententes.</p> <p>Les normes seront affichées sur le site des services en ligne qui sera lancé à l'automne 2006.</p>
<p>Publications et produits spéciaux</p> <p>Le prix des publications et des produits spéciaux est fixé en fonction d'une comparaison avec les prix du marché, les prix d'autres publications de l'ICC, ainsi que la taille, le contenu et le coût d'impression de la publication ou du produit.</p>	<p>L'ICC traite les commandes de publication et de produits spéciaux dans un délai d'une semaine après la réception du paiement.</p>	<p>Données non disponibles – Voir la note concernant le système de gestion opérationnelle.</p>	<p>S.O.</p>

A. Frais externes	Norme de service	Résultat de rendement	Consultations auprès des intéressés
<p>Possibilités d'apprentissage 14 ateliers subventionnés; frais et recouvrement des dépenses en fonction des catégories de clients d'autres ateliers.</p>	<p>95 % des attentes des participants en matière d'apprentissage ont été satisfaites ou assez satisfaites et 95 % d'entre eux recommanderaient le cours à d'autres personnes.</p>	<p>100 % des participants ont déclaré que leurs attentes en matière d'apprentissage avaient été satisfaites ou assez satisfaites. 100 % d'entre eux recommanderaient le cours à d'autres personnes.</p>	<p>S.O.</p>
<p>Services de transport des expositions Service fourni à des clients canadiens admissibles sur la base d'un recouvrement des coûts. Des économies d'échelle peuvent être obtenues si des clients partagent le transport.</p>	<p>100 % des expositions et des objets patrimoniaux ont été transportés en toute sécurité.</p>	<p>Pas de demandes de dommages-intérêts.</p>	<p>S.O.</p>
<p>Prêt de matériel (instruments permettant de surveiller des facteurs environnementaux comme l'humidité relative et les radiations ultraviolettes) Frais de 50 \$ plus les frais d'expédition et d'assurance.</p>	<p>L'ICC teste et calibre le matériel avant l'expédition et il emploie les emballages et la procédure qui conviennent afin que 5 % seulement des expéditions donnent lieu à du matériel qui fonctionne mal.</p>	<p>Aucun matériel ne fonctionnait mal à destination.</p>	<p>Les normes doivent être affichées sur le site des services en ligne qui sera lancé à l'automne 2006.</p>
<p>Services de bibliothèque</p>	<p>L'ICC traite les demandes de photocopie, de prêt et</p>	<p>100 % des demandes sont traitées</p>	<p>S.O.</p>

A. Frais externes	Norme de service	Résultat de rendement	Consultations auprès des intéressés
<p>Photocopies, télécopies, prêts de livres et de cassettes vidéos : pas de frais pour les clients et les bibliothèques du Canada; faible coût pour les clients étrangers externes. 10 \$US jusqu'à 20 pages (y compris les frais d'expédition et de manutention); 0,20 \$US pour chaque page supplémentaire; télécopie : 1 \$US par page; prêts : 10 \$US par ouvrage (y compris les frais d'expédition et de manutention).</p> <p>Frais de remplacement en cas de perte ou d'endommagement. Coût de l'article plus 50 \$ de frais de traitement.</p> <p>(Voir page suivante)</p> <p>ICC (suite)</p>	<p>de télécopie dans un délai d'une semaine suivant la réception de la demande.</p>	<p>dans un délai d'une semaine.</p>	

B. Autres renseignements

Catégories de clients : L'Institut canadien de conservation (ICC) classe ses clients dans diverses catégories, qu'il emploie pour déterminer leur admissibilité aux divers services et les frais qu'il convient de leur facturer.

Les paramètres de qualité du questionnaire sur la satisfaction des clients sont les suivants : Traitement de la demande; accusé de réception de la demande initiale; explication des frais; explication du service fourni; communications au cours du projet; rapidité du service; qualité du service; utilité du service; qualité des documents fournis (rapports); attitude du personnel (amical, courtois, compétent); valeur d'ensemble.

Système de gestion opérationnelle : Le système de gestion opérationnelle dont il est question ci-dessus est actuellement en cours d'élaboration et il ne sera disponible qu'en 2007-2008. Le système actuel de l'ICC, Proteus, ne peut que partiellement vérifier le délai de traitement et il ne peut pas fournir de données exactes sur les délais de réponse effectifs selon le type de service.

Note : D'autres normes (y compris en matière de délais de réponse) sont en cours d'élaboration pour les services ci-dessus.

Voir le site Web de l'Institut canadien de conservation : http://www.cci-icc.gc.ca/main_f.aspx

Services de l'ICC : http://www.cci-icc.gc.ca/services/index_f.aspx

Tableau 9
Renseignements sur les programmes de paiements de transfert (de plus de 5 millions de dollars)

Titre du programme de paiements de transfert (plus de 5 millions de dollars)	Montant des subventions (en millions de dollars)	Montant des contributions (en millions de dollars)	Total (en millions de dollars)
Fonds canadien de télévision	-	99,6	99,6
Fonds des partenariats	-	7,1	7,1
Fonds du Canada pour les magazines	-	15,4	15,4
Fonds des nouveaux médias du Canada	-	14,0	14,0
Initiative Échanges Canada	-	18,3	18,3
Programme Célébrations, commémorations et apprentissage	0,9	11,9	12,8
Programme Culture canadienne en ligne	-	5,4	5,4
Programme d'accueil des jeux	-	51,6	51,6
Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition (PADIE)	-	38,6	38,6
Programme d'aide aux athlètes	24,8	-	24,8
Programme d'aide aux musées (y compris Jeunesse Canada au travail)	2,0	8,8	10,8
Programme d'aide aux publications	45,4	-	45,4
Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadiens	15,4	6,7	22,1
Programme Développement des communautés de langue officielle	5,0	226,2	231,2
Programme Mise en valeur des langues officielles	0,6	110,0	110,6
Programme de nouvelles œuvres musicales	-	15,2	15,2
Programme de soutien au sport	-	93,0	93,0
Programme des Autochtones	0,3	65,7	66,0
Programme des entrepreneurs de la musique*	-	3,0 (*)	3,0
Programme des partenariats communautaires	-	8,2	8,2
Programme du multiculturalisme	0,8	9,7	10,5
Programme Espaces culturels Canada	-	12,5	12,5
Programme Katimavik	-	16,7	16,7
Programme national de formation dans le secteur des arts	-	17,4	17,4
Programme Présentation des arts Canada	-	20,7	20,7
Programme TV5	4,2	2,6	6,8
Total	99,4	878,3	977,7

(*Les dépenses prévues étaient de 9,4 millions de dollars de contributions, mais on n'a dépensé que 3 millions de dollars en raison du retard de lancement du programme.)

Tous ces paiements de transfert font l'objet de crédits votés, ce qui veut dire que, chaque année, le Parlement du Canada vote une ou des lois portant affectation de crédit pour permettre aux ministères et organismes de couvrir leurs dépenses. L'autorisation prend fin à l'échéance de l'exercice.

Pour plus de renseignements sur ces programmes de paiements de transfert, consulter les documents d'information fournis sur le site suivant :

http://www.pch.gc.ca/pc-ch/pubs/mindep_f.cfm

Tableau 10 Subventions conditionnelles (fondations)

Le ministère du Patrimoine canadien rend compte des subventions conditionnelles versées à la Fondation nationale des réalisations autochtones et au Programme du Prix humanitaire Terry Fox.

Pour plus de renseignements sur ces programmes de paiements de transfert, consulter les documents d'information fournis sur le site suivant :

http://www.pch.gc.ca/pc-ch/pubs/mindep_f.cfm

Tableau 11 États financiers

« Les états financiers sont préparés conformément aux principes comptables de la comptabilité d'exercice. Les renseignements supplémentaires non vérifiés présentés dans les tableaux financiers du Rapport ministériel sur le rendement sont préparés selon la comptabilité de caisse modifiée et les états financiers rapprochant ces deux méthodes comptables. » Voir la note 3 à la page 172.

PATRIMOINE CANADIEN

États financiers

31 mars 2006

Patrimoine canadien Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice terminé le 31 mars 2006 et toute l'information figurant dans ces états incombe à la direction du ministère. Ces états financiers ont été préparés par la direction conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité de l'information présentée dans les états financiers. Certaines informations présentées dans les états financiers sont fondées sur les meilleures estimations et le jugement de la direction et tiennent compte de l'importance relative. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation des rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières du ministère. L'information financière soumise pour la préparation des *Comptes publics du Canada* et incluse dans le *Rapport ministériel sur le rendement* du Ministère concorde avec les états financiers ci-joints.

La direction possède un système de gestion financière et de contrôle interne conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont conformes à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, qu'elles sont exécutées en conformité avec les règlements, qu'elles respectent les autorisations du Parlement et qu'elles sont comptabilisées de manière à rendre compte de l'utilisation des fonds du gouvernement. La direction veille également à l'objectivité et à l'intégrité des données de ses états financiers par la sélection appropriée, la formation et le perfectionnement d'employés qualifiés, par une organisation assurant une séparation appropriée des responsabilités et par des programmes de communication visant à assurer la compréhension des règlements, des politiques, des normes et des responsabilités de gestion dans tout le ministère.

Le comité de vérification et d'évaluation du Patrimoine canadien est responsable d'examiner les éléments qui ressortent des vérifications et des évaluations portant sur les programmes, services, politiques ou activités du ministère afin d'améliorer la qualité de la livraison des services, des pratiques de gestion, de la mesure du rendement et des rapports du Ministère.

Les états financiers du ministère n'ont pas fait l'objet d'une vérification.

La sous-ministre

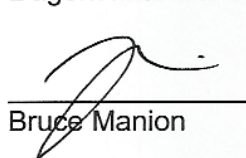


Judith A. LaRocque

Gatineau, Canada

Date

L'agent financier supérieur,



Bruce Manion

AOUT 14 2006

PATRIMOINE CANADIEN

État des résultats
(non vérifié)

pour l'exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2006	2005
		(Note 13)
Dépenses (Note 4)		
Création de contenu canadien et excellence des performances	\$333 919	
Développement des communautés et renforcement des capacités	278 960	
Participation à la vie communautaire et à la vie civique	197 554	
Viabilité de l'expression culturelle et de la participation dans le domaine culturel	176 472	
Accès et participation à la vie culturelle du Canada	165 671	
Promotion de la compréhension interculturelle	125 892	
Préservation du patrimoine canadien	50 609	
Total des dépenses	1 329 077	1 283 141
Revenus (Note 5)		
Création de contenu canadien et excellence des performances	64 753	
Développement des communautés et renforcement des capacités	2 023	
Participation à la vie communautaire et à la vie civique	2 020	
Viabilité de l'expression culturelle et de la participation dans le domaine culturel	7 233	
Accès et participation à la vie culturelle du Canada	3 015	
Promotion de la compréhension interculturelle	1 125	
Préservation du patrimoine canadien	783	
Total des revenus	80 952	73 026
Coût de fonctionnement net	\$1 248 125	\$1 210 115

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

PATRIMOINE CANADIEN**État de la situation financière**
(non vérifié)au 31 mars
(en milliers de dollars)

	2006	2005
ACTIF		
Actif financier		
Débiteurs et avances (Note 6)	\$1 836	\$8 581
Placement dans la Société Radio-Canada	33 000	33 000
Total de l'actif financier	<u>34 836</u>	<u>41 581</u>
Actif non financier		
Frais payés d'avance	438	14 521
Stocks	1 660	2 135
Immobilisations corporelles (Note 7)	15 895	12 324
Total de l'actif non financier	<u>17 993</u>	<u>28 980</u>
TOTAL	<u>\$52 829</u>	<u>\$70 561</u>
PASSIF		
Créditeurs et charges à payer	\$560 370	\$525 158
Indemnités de vacances et congés compensatoires	7 960	6 670
Revenus reportés (Note 8)	277	904
Pensions de retraite - lieutenants gouverneurs	245	238
Indemnités de départ (Note 9)	28 169	24 592
Autres passifs	11	96
Total du passif	<u>597 032</u>	<u>557 658</u>
Avoir du Canada	<u>(544 203)</u>	<u>(487 097)</u>
TOTAL	<u>\$52 829</u>	<u>\$70 561</u>

Passif éventuel (Note 10)
Obligations contractuelles (Note 11)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

PATRIMOINE CANADIEN

État de l'avoir du Canada
(non vérifié)

pour l'exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2006	2005
	<hr/>	<hr/>
Avoir du Canada, début de l'exercice	(\$487 097)	(\$408 165)
Coût de fonctionnement net	(1 248 125)	(1 210 115)
Crédits de l'exercice en cours utilisés (Note 3)	1 279 103	1 263 812
Revenus non disponibles pour dépenser	(68 091)	(64 820)
Variation de la situation nette du Trésor (Note 3)	(48 193)	(95 309)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (Note 12)	28 200	27 500
Avoir du Canada, fin de l'exercice	<u>(\$544 203)</u>	<u>(\$487 097)</u>

PATRIMOINE CANADIEN**État des flux de trésorerie**
(non vérifié)**pour l'exercice terminé le 31 mars**
(en milliers de dollars)

	2006	2005
	<u> </u>	<u> </u>
Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net	\$1 248 125	\$1 210 115
Éléments n'affectant pas l'encaisse :		
Amortissement des immobilisations corporelles	(2 384)	(2 217)
Perte sur aliénation des immobilisations corporelles	(1)	(6)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(28 200)	(27 500)
Variations de l'état de la situation financière :		
Diminution des débiteurs et avances	(6 745)	(1 857)
Augmentation (diminution) des frais payés d'avances	(14 083)	13 347
Augmentation (diminution) des stocks	(475)	5
Augmentation du passif	(39 374)	(92 540)
Encaisse utilisée par les activités de fonctionnement	<u>1 156 863</u>	<u>1 099 347</u>
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	5 969	4 347
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	<u>(13)</u>	<u>(11)</u>
Encaisse utilisée par les activités d'investissement en immobilisations	<u>5 956</u>	<u>4 336</u>
Activités de financement		
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	<u>\$1 162 819</u>	<u>\$1 103 683</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

PATRIMOINE CANADIEN

Notes complémentaires aux états financiers (non vérifié)

1. Mandat et objectif

Le ministère du Patrimoine canadien a été créé en 1995 sous la *loi du ministère du Patrimoine canadien*.

Le ministère du Patrimoine canadien cherche à faire du Canada un lieu créateur où règne plus de cohésion et où tous les Canadiens et les Canadiennes ont la possibilité de prendre part à la vie culturelle et communautaire du pays. Les activités et les responsabilités du Ministère contribuent aux deux résultats stratégiques et concrets ci-dessous :

- Les Canadiens et Canadiennes réalisent des expériences culturelles variées et les partagent entre eux et avec le monde;
- Les Canadiens et les Canadiennes vivent dans une société ouverte à tous, fondée sur la compréhension interculturelle et la participation des citoyens.

Ces résultats stratégiques aident à orienter les politiques, les programmes et les services destinés à la population canadienne reliés à la radiodiffusion, aux industries culturelles, aux arts, au patrimoine, aux langues officielles, aux cultures et langues autochtones, à l'identité canadienne, à la participation des citoyens, à la jeunesse, au multiculturalisme et au sport. Les revenus et dépenses de ces programmes sont présentés à l'état des résultats au moyen des sept activités de programme suivantes :

- Création de contenu canadien et excellence des performances
- Développement des communautés et renforcement des capacités
- Participation à la vie communautaire et à la vie civique
- Viabilité de l'expression culturelle et de la participation dans le domaine culturel
- Accès et participation à la vie culturelle du Canada
- Promotion de la compréhension interculturelle
- Préservation du patrimoine canadien

2. Sommaire des principales conventions comptables

Les états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

- (a) Crédits parlementaires — Le ministère du Patrimoine canadien est financé par le gouvernement du Canada au moyen de crédits parlementaires. Les crédits consentis au ministère ne correspondent pas à la présentation des rapports financiers en conformité avec les principes comptables généralement reconnus étant donné que les crédits sont fondés, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et dans l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les crédits parlementaires. La note 3 présente un rapprochement général entre les deux méthodes de rapports financiers.
- (b) Le placement du Ministère dans la Société Radio-Canada est comptabilisé au coût. Les résultats nets de cette société d'État ne sont pas présentés dans les états financiers ministériels car le Ministère n'a pas le contrôle de la société.
- (c) Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada – Le ministère du Patrimoine canadien fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par le ministère est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par le ministère sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les rentrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.
- (d) La variation de la situation nette du Trésor correspond à la différence entre l'encaisse nette fournie par le gouvernement et les crédits utilisés au cours d'un exercice, à l'exclusion du montant des revenus non disponibles comptabilisés par le ministère. Elle découle d'écarts temporaires entre le moment où une opération touche un crédit et le moment où elle est traitée par le Trésor.
- (e) Revenus :
 - Les revenus sont comptabilisés dans l'exercice où les opérations ou les faits sous-jacents surviennent.
 - Les fonds reçus de tiers de l'extérieur à des fins déterminées sont comptabilisés à leur réception à titre de revenus reportés. Ils sont constatés dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées.
 - Les revenus encaissés mais non gagnés sont présentés à titre de revenus reportés.
- (f) Dépenses – Les dépenses sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice :

- Les subventions sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel les critères de paiement sont satisfaits. En ce qui concerne les subventions ne faisant pas partie d'un programme existant, la charge est constatée lorsque le gouvernement annonce la décision de verser un transfert ponctuel, dans la mesure où le Parlement a approuvé la loi habilitant ou l'autorisation des paiements avant que les états financiers ne soient achevés.
- Les contributions sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité ou a rempli les conditions de l'accord de transfert.
- Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont comptabilisés comme dépenses au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit en vertu de leurs conditions d'emploi respectives.
- Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les locaux, les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires et les services juridiques sont comptabilisés comme dépenses de fonctionnement à leur coût estimatif.

(g) Avantages sociaux futurs

- **Prestations de retraite** : Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime multi employeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations du ministère au régime sont comptabilisées comme dépenses dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale du ministère découlant du régime. En vertu des dispositions législatives en vigueur, le ministère n'est pas tenu de verser des cotisations au titre de l'insuffisance actuarielle du régime.
- **Indemnités de départ** : Les employés ont droit à des indemnités de départ, prévues dans leurs conventions collectives ou les conditions d'emploi. Le passif relié à ces indemnités s'accumule à mesure que les employés effectuent les services nécessaires pour les gagner. L'obligation découlant des avantages sociaux gagnés par les employés est calculée à l'aide de l'information provenant des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle pour les prestations de départ pour l'ensemble du gouvernement.

(h) Les débiteurs sont comptabilisés en fonction des montants que l'on prévoit réaliser. Une provision est établie pour les débiteurs dont le recouvrement est incertain.

- (i) **Passif éventuel** — Le passif éventuel représente des obligations possibles qui peuvent devenir des obligations réelles selon que certains événements futurs se produisent ou non. Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire ou non et si l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte, un passif estimatif et une dépense sont comptabilisés. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les notes complémentaires aux états financiers.
- (j) **Stocks** — Les stocks se composent de matériaux et de fournitures conservés pour la réalisation de programmes à une date ultérieure et ne sont pas destinés à la revente. Ils sont évalués au coût. S'ils n'ont plus de potentiel de service, ils sont évalués au moindre coût ou à la valeur de réalisation nette.
- (k) **Immobilisations corporelles** — Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 10 000 \$ sont comptabilisées à leur coût d'achat. Le ministère du Patrimoine canadien ne capitalise pas les biens incorporels, les œuvres d'art et les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique, les biens situés dans les réserves indiennes et les collections dans les musées.

Catégories d'immobilisations	Période d'amortissement
Matériel et outillage	5 et 10 ans
Matériel informatique	5 ans
Logiciels	3 et 5 ans
Véhicules motorisés	7, 10 et 15 ans
Améliorations locatives	Le moindre du reste de la durée du bail ou de la vie utile de l'amélioration
Immobilisation en cours	Une fois qu'ils sont en service, selon la catégorie d'immobilisations

- (l) **Opérations en devises étrangères** — Les opérations en devises étrangères sont converties en dollars canadiens en s'appuyant sur le taux de change en vigueur à la date

de l'opération. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens en utilisant le taux de change en vigueur le 31 mars. Les gains et pertes résultant des opérations en devises étrangères sont présentés sous revenus divers et autres dépenses de fonctionnement dans les notes 5 et 4 respectivement.

- (m) **Incertitude relative à la mesure** — La préparation de ces états financiers conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor du Canada, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus canadiens pour le secteur public, exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus et des dépenses présentées dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif éventuel, le passif pour les indemnités de départ et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que des corrections deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

3. Crédits parlementaires

Le ministère du Patrimoine canadien reçoit la plus grande partie de son financement au moyen de crédits parlementaires annuels. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et l'état de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen de crédits parlementaires qui ont été autorisés dans les exercices précédents, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans des exercices futurs. En conséquence, les résultats de fonctionnement nets du ministère diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants:

(a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des crédits parlementaires de l'exercice en cours:

	2006	2005
	<hr/>	<hr/>
	(en milliers de dollars)	
Coût de fonctionnement net	\$1 248 125	\$1 210 115
Ajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, qui n'ont pas d'incidence sur les crédits:		
Ajouter (déduire):		
Revenus non disponibles pour dépenser	62 143	60 520
Remboursements des dépenses des années antérieures	13 874	8 286
Revenus disponibles non recouvrés	10	(37)
Dispositon d'actifs non capitalisés	10	9
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(28 200)	(27 500)
Frais payés d'avance	(14 083)	13 347
Indemnités de départ pour les employés	(3 577)	(1 858)
Amortissement des immobilisations corporelles	(2 384)	(2 217)
Indemnités de vacances	(1 290)	360
Services juridiques du ministère de la Justice	(922)	(1 141)
Stocks	(475)	5
Avances	(87)	
Créances douteuses	(9)	(418)
Perte sur aliénation d'immobilisations corporelles	(1)	(6)
	<hr/>	<hr/>
	1 273 134	1 259 465
Ajustements pour les postes sans une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les crédits		
Ajouter:		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	5 969	4 347
Crédits de l'exercice en cours utilisés	<u>\$1 279 103</u>	<u>\$1 263 812</u>

(b) Crédits approuvés et utilisés

	Crédits approuvés	
	2006	2005
	(en milliers de dollars)	
Crédit B120 - Dépenses de fonctionnement	\$245 392	\$246 084
Crédit B150 - Paiements de transfert	1 018 534	998 379
Sommes statutaires	28 038	26 073
Prêts - biens culturels	10	10
Moins:		
Crédits disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	(23)	(9)
Crédits annulés	(12 848)	(6 725)
Crédits de l'exercice en cours utilisés	\$1 279 103	\$1 263 812

(c) Rapprochement de l'encaisse nette fournie par le gouvernement et des crédits de l'exercice en cours utilisés

	2006	2005
	(en milliers de dollars)	
Encaisse nette fournie par le gouvernement	\$1 162 819	\$1 103 683
Revenus non disponibles pour dépenser	68 091	64 820
Variation de la situation nette du Trésor		
Variation des débiteurs et des avances	6 736	1 507
Variation des créditeurs et des charges à payer	35 212	90 292
Variation des revenus reportés	(705)	750
Autres ajustements	6 950	2 760
	48 193	95 309
Crédits de l'exercice en cours utilisés	\$1 279 103	\$1 263 812

4. Dépenses

Le tableau suivant donne le détail des dépenses par catégorie :

	2006	2005
	(en milliers de dollars)	
Paiements de transfert - organismes sans but lucratif	\$586 669	\$612 017
Paiements de transfert - autres palliers gouvernementaux au Canada	299 913	263 946
Paiements de transfert - industrie	95 785	96 932
Paiements de transfert - particuliers	27 339	21 527
Paiements de transfert - autres pays et organisations internationales	6 098	3 349
Total des paiements de transfert	1 015 804	997 771
Salaires et avantages sociaux	190 469	177 495
Services professionnels et spéciaux	55 667	46 324
Locaux	15 200	14 700
Services publics, matériaux et fournitures	14 570	12 043
Déplacement et réinstallation	12 321	11 182
Information	10 868	9 802
Fret et communications	5 781	6 054
Locations	3 312	2 991
Amortissement	2 384	2 217
Achats de services d'entretien et de réparation	1 730	1 671
Autres dépenses de fonctionnement	971	891
Total des dépenses de fonctionnement	313 273	285 370
Total des dépenses	\$1 329 077	\$1 283 141

5. Revenus

Le tableau suivant donne le détail des revenus par catégorie :

	2006	2005
	(en milliers de dollars)	
Revenu en vertu de l'entente de lotterie fédérale-provinciale de 1979	\$61 996	\$60 458
Vente de biens et services	4 926	4 211
Revenus divers	14 030	8 357
Total des revenus	\$80 952	\$73 026

6. Débiteurs et avances

Le tableau suivant donne le détail des débiteurs et des avances :

	2006	2005
	<u> </u>	<u> </u>
	(en milliers de dollars)	
Débiteurs externes	\$1 596	\$2 115
Débiteurs des autres ministères et organismes fédéraux	807	6 746
Avances aux employés	25	34
Autres avances	<u>115</u>	<u>384</u>
	2 543	9 279
Moins: provision pour créances douteuses sur les débiteurs externes	(707)	(698)
Total	<u>\$1 836</u>	<u>\$8 581</u>

7. Immobilisations corporelles

(en milliers de dollars)

Catégorie d'immobilisations	Coût			Amortissement cumulé					2005 Valeur comptable nette
	Solde d'ouverture	Acquisitions	Aliénation	Solde de clôture	Solde d'ouverture	Amortissement	Aliénation	Solde de clôture	
Matériel et outillage	\$5 454	\$1 228		\$6 682	\$3 351	\$420		\$3 771	\$2 911
Matériel informatique	6 039	693		6 732	4 044	735		4 779	1 953
Logiciels	2 866	819		3 685	1 708	812		2 520	1 165
Véhicules motorisés	2 049	68	24	2 093	1 116	157	10	1 263	830
Améliorations locatives	1 843	315		2 158	539	260		799	1 359
Immobilisations en cours	4 831	2 846		7 677					7 677
Total	\$23 082	\$5 969	\$24	\$29 027	\$10 758	\$2 384	\$10	\$13 132	\$15 895

La dépense d'amortissement pour l'exercice terminé le 31 mars 2006 est de \$ 2,384 millions (\$ 2,217 millions en 2005).

8. Revenus reportés

Les revenus reportés représentent le solde à la fin de l'exercice des revenus reçus d'avance résultant de dons, de dépôts et d'ententes de partage des coûts, qui servent exclusivement à financer les dépenses reliées aux projets. Les revenus sont constatés dans chaque exercice correspondant aux dépenses afférentes. Les transactions reliées à ce compte se détaillent comme suit:

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
	(en milliers de dollars)	
Solde d'ouverture	\$904	\$241
Fonds reçus	(1 334)	1 088
Revenus constatés	707	(425)
Solde de clôture	<u>\$277</u>	<u>\$904</u>

9. Avantages sociaux

(a) **Prestations de retraite:** Les employés du ministère participent au Régime de retraite de la fonction publique, qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de services donnant droit à une pension multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes de Québec et sont indexées à l'inflation.

Tant les employés que le ministère versent des cotisations couvrant le coût du régime. En 2005-2006, les dépenses s'élèvent à \$26,253 millions (\$24,101 millions en 2004-2005), soit environ 2,6 fois les cotisations des employés.

La responsabilité du ministère relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du régime.

12. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, le ministère est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Le ministère conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales. De plus, au cours de l'exercice, le ministère a reçu gratuitement des services d'autres ministères, comme il est indiqué à la partie (a).

(a) Services fournis gratuitement :

Au cours de l'exercice, le ministère a reçu gratuitement les services d'autres ministères (locaux, frais juridiques et cotisations de l'employeur au régime de soins de santé et au régime de soins dentaires). Ces services gratuits ont été constatés comme suit dans l'état des résultats du ministère :

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
	(en milliers de dollars)	
Locaux	\$15 200	\$14 700
Cotisations de l'employeur au régime de soins de santé et au régime de soins dentaires	11 400	10 900
Services juridiques	1 600	1 900
Total	<u>\$28 200</u>	<u>\$27 500</u>

Le gouvernement a structuré certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacités de sorte qu'un seul ministère mène sans frais certaines activités au nom de tous. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offerts par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, ne sont pas inclus à titre de dépense dans l'état des résultats du ministère.

(b) Soldes des créiteurs et débiteurs à la fin de l'exercice entre apparentés :

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
	(en milliers de dollars)	
Débiteurs - Autres ministères et organismes	\$807	\$6 746
Créiteurs - Autres ministères et organismes	7 836	21 061

13. Information comparative

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006, le Ministère a redéfini ses codes d'activités de programme. Par conséquent, l'information comparative par code d'activités de programme à l'état des résultats n'est pas disponible.

Tableau 12

Réponses aux comités parlementaires, vérifications et évaluations, 2005-2006

Réponses aux comités parlementaires, 2005-2006

Premier rapport du Comité permanent du patrimoine canadien – *Notre souveraineté culturelle : Le deuxième siècle de radiodiffusion canadienne*

Rapport déposé le 4 novembre 2004

97 recommandations

Réponse du gouvernement déposée le 4 avril 2005

Voir le site : http://www.pch.gc.ca/progs/ac-ca/progs/ri-bpi/pubs/lincoln2005/cont_f.cfm

Le Comité a examiné les questions relatives au système canadien de radiodiffusion qui ont été soulevées dans le deuxième rapport du Comité permanent du patrimoine canadien au cours de la deuxième session de la 37^e Législature (*Notre souveraineté culturelle : Le deuxième siècle de la radiodiffusion*). Il s'est dit d'accord avec les constatations du rapport et a demandé au gouvernement de fournir une réponse plus détaillée que celle du 6 novembre 2003. Cette réponse a été déposée le 4 avril 2005. Le gouvernement y souligne sa détermination à conserver le système de radiodiffusion canadienne à titre de modèle international appartenant effectivement aux Canadiens et effectivement contrôlé par eux, et répondant d'abord et avant tout à leurs besoins. Pour garantir que le système canadien de radiodiffusion continuera d'évoluer et de contribuer à l'épanouissement de l'identité canadienne, le gouvernement concentrera ses efforts dans trois secteurs prioritaires : le contenu, la gouvernance et la reddition de compte, l'avenir.

Premier rapport du Comité permanent de la condition féminine – *Augmentation du financement des organismes revendiquant l'égalité*

Rapport déposé le 10 février 2005

2 recommandations

Réponse du gouvernement déposée le 22 juin 2005

Voir le site :

<http://cmte.parl.gc.ca/cmte/CommitteePublication.aspx?COM=8997&SourceId=129017&SwitchLanguage=1>

Le Comité a examiné les questions relatives à la diminution du budget du Programme de promotion de la femme pour l'égalité des sexes (Condition féminine Canada.) Beaucoup de témoins ont participé à des tables rondes et circonscrit les enjeux du financement des organisations de femmes par le biais du Programme de promotion de la femme de Condition féminine Canada, estimant qu'il s'agit d'une action prioritaire. Le Comité a recommandé que le gouvernement fédéral augmente le financement du Programme de promotion de la femme d'au moins 25 % pour les investissements dans les groupes de femmes et les organismes voués à l'égalité des sexes et que les fonds déboursés à Condition féminine Canada tiennent compte des recommandations anticipées de l'évaluation du Programme, prévue pour l'été 2005. Dans sa réponse, le gouvernement a déclaré que, dès que l'évaluation serait terminée et qu'il disposerait de ses résultats, il transmettrait les renseignements utiles. Il a également indiqué qu'on envisagerait d'augmenter le budget du Programme dans le cadre des exercices habituels d'établissement des priorités qui précèdent l'élaboration du budget fédéral.

Deuxième rapport du Comité permanent de la condition féminine : *Analyse comparative entre les sexes : Les fondements de la réussite*

Rapport déposé le 19 avril 2005

9 recommandations

Réponse du gouvernement déposée le 26 septembre 2005

Voir le site :

<http://cmte.parl.gc.ca/cmte/CommitteePublication.aspx?COM=8997&SourceId=129221&SwitchLanguage=1>

Le Comité a examiné l'analyse comparative entre les sexes et son application après avoir, au cours de l'automne 2004, rencontré les représentantes de beaucoup d'organismes voués à l'égalité des sexes. Ce faisant, il s'est demandé comment l'analyse en fonction de l'égalité des sexes est appliquée dans les ministères fédéraux; il s'est interrogé sur les enjeux actuels et nouveaux de l'application de cette analyse et sur la pertinence des mécanismes de responsabilisation actuels de ce point de vue. Les recommandations du Comité avaient trait aux aspects suivants : éventualité d'une loi systématisant l'analyse en fonction de l'égalité des sexes, importance de la responsabilisation à cet égard, consultations auprès des organismes voués à l'égalité des sexes, rôle des organismes centraux et responsabilité des ministères. Dans sa réponse, le gouvernement a déclaré qu'il était en train d'élaborer une stratégie de l'égalité des sexes et qu'il tiendrait compte de chacune des recommandations formulées dans le rapport.

Troisième rapport du Comité permanent de la condition féminine : *Le financement par le Programme de promotion de la femme : ce qu'en pensent les organisations de femmes*

Rapport déposé le 20 mai 2005

10 recommandations

Réponse du gouvernement déposée le 26 septembre 2005

Voir le site :

<http://cmte.parl.gc.ca/cmte/CommitteePublication.aspx?COM=8997&Lang=1&SourceId=129223>

Le Comité a examiné les questions relatives aux effets des ententes de financement actuelles entre les organisations de femmes et le Programme de promotion de la femme de Condition féminine Canada et les solutions qui permettraient d'améliorer le fonctionnement de ces ententes. Le Comité a réitéré sa recommandation sur l'augmentation du financement du Programme de promotion de la femme d'au moins 25 % pour les investissements dans les organisations de femmes et les organismes voués à l'égalité des sexes. Il a proposé de tirer parti de l'examen actuel du Programme de promotion de la femme pour réviser le financement des organisations en introduisant un mélange de financement de base et de financement de projets. Il a également recommandé d'élaborer des pratiques justes et cohérentes, de collaborer avec les organismes voués à l'égalité des sexes et d'attribuer plusieurs rôles et tâches à Condition féminine Canada. Dans sa réponse, le gouvernement a reconnu l'importance de l'évaluation actuelle du Programme de promotion de la femme et s'est dit déterminé à engager le dialogue avec les organisations de femmes et les organismes voués à l'égalité des sexes au sujet de la restructuration du Programme et, notamment, des mécanismes de financement (financement de base et financement de projets).

Liste des évaluations, 2005-2006

Évaluation du Conseil de la musique du Canada (18 mai 2005)

http://www.pch.gc.ca/progs/em-cr/eval/2005/2005_01/2005_01_f.pdf

Évaluation du Programme des organisations autochtones représentatives (18 mai 2005)

http://www.pch.gc.ca/progs/em-cr/eval/2005/2005_05_AROP/index_f.cfm

Évaluation formative de deux volets du Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadiens. Capitales culturelles du Canada et Projets de réseautage (22 juin 2005)

http://www.pch.gc.ca/progs/em-cr/eval/2005/2005_06_CAHSP/index_f.cfm

Évaluation formative de l'Initiative canadienne sur le bénévolat (19 octobre 2005)

http://www.pch.gc.ca/progs/em-cr/eval/2005/2005_10_CVI/index_f.cfm

Évaluation formative du Programme de soutien au sport – Éléments de participation (24 février 2006)

http://www.pch.gc.ca/progs/em-cr/eval2006_f.cfm

Évaluation sommative de la mise en œuvre de l'article 42 de la *Loi sur les langues officielles* (19 octobre 2005)

http://www.pch.gc.ca/progs/em-cr/eval/2005/2005_04/2005_04_f.pdf

Évaluation sommative de la Politique canadienne du long métrage (19 octobre 2005)

http://www.pch.gc.ca/progs/em-cr/eval/2005/2005_09/CFF2005_eval_f.pdf

Évaluation sommative du Fonds canadien de télévision (19 octobre 2005)

http://www.pch.gc.ca/progs/em-cr/eval/2005/2005_11/CTF_eval_2005_f.pdf

Évaluation sommative du Fonds de réserve pour pertes sur prêts (22 juin 2005)

http://www.pch.gc.ca/progs/em-cr/eval2005_f.cfm

Évaluation sommative du Fonds du Canada pour les magazines (25 janvier 2006)

http://www.pch.gc.ca/progs/em-cr/eval/2006/2006_01/2006_01_f.pdf

Évaluation sommative du Programme d'aide aux musées – Association des musées canadiens (18 mai 2005)

http://www.pch.gc.ca/progs/em-cr/eval/2005/2005_05/CMAP-MAP_eval2005_f.pdf

Évaluation sommative du Programme d'aide aux publications (22 juin 2005)

http://www.pch.gc.ca/progs/em-cr/eval/2005/2005_06/pap_eval_f.pdf

Évaluation sommative du Programme d'indemnisation pour les expositions itinérantes au Canada (25 janvier 2006)

http://www.pch.gc.ca/progs/em-cr/eval/2006/2006_01_CTE/index_f.cfm

Évaluation sommative du Programme des biens culturels mobiliers (19 octobre 2005)

http://www.pch.gc.ca/progs/em-cr/eval2005_f.cfm

Évaluation sommative du Programme des centres d'amitié autochtones (18 mai 2005)

http://www.pch.gc.ca/progs/em-cr/eval/2005/2005_08/CFF2005_eval_f.pdf

Évaluation sommative du programme des Études canadiennes (18 mai 2005)

http://www.pch.gc.ca/progs/em-cr/eval/2005/2005_10/CS_eval_2005_f.pdf

Évaluation sommative du Programme du multiculturalisme (24 février 2006)

http://www.pch.gc.ca/progs/em-cr/eval2006_f.cfm

Liste des vérifications internes, 2005-2006

Rapport final – Vérification du Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadiens (24 février 2005)

http://www.pch.gc.ca/progs/em-cr/verif/2005/2005_01/CAHSP_f.pdf

Rapport de la vérification du Programme d'accueil (Sport Canada), Direction des services d'assurance (15 juin 2005)

http://www.pch.gc.ca/progs/em-cr/verif/2005/2005_10/chin_aud_f.pdf

Rapport final – Vérification du Réseau canadien d'information sur le patrimoine (RCIP) (19 octobre 2005)

http://www.pch.gc.ca/progs/em-cr/verif/2005/2005_10/chin_aud_f.pdf

Vérification du Programme Célébrations, commémorations et apprentissage (25 janvier 2006)

http://www.pch.gc.ca/progs/em-cr/verif/2006/2006_02/2006_02_f.pdf

Vérification de la gestion des finances et des approvisionnements de l'Institut canadien de conservation (26 février 2006)

http://www.pch.gc.ca/progs/em-cr/verif/2006/2006_04/audit_04_f.pdf

Vérification des accords de contribution conclus avec le Comité organisateur des XI^e championnats du monde de la FINA 2005 – Comité organisateur de Montréal 2005 (15 mars 2006)

http://www.pch.gc.ca/progs/em-cr/verif/2006/2006_01/2006_01_f.pdf

Vérifications effectuées par le Bureau du vérificateur général du Canada, 2005-2006

Rapport du vérificateur général du Canada 2005 (22 novembre 2005)

Voir le site : http://www.oag-bvg.gc.ca/domino/rapports.nsf/html/05menu_f.html

- Chapitre 5 – Le soutien accordé aux industries culturelles
<http://www.oag-bvg.gc.ca/domino/reports.nsf/html/20051105ce.html>
 - Communiqué de presse :
http://www.oag-bvg.gc.ca/domino/media.nsf/html/20051105pr_f.html
-

Tableau 13 : La Stratégie de développement durable

La Stratégie de développement durable

Depuis 1997, tous les ministères et certains organismes du gouvernement du Canada doivent déposer une stratégie de développement durable tous les trois ans. Il s'agit d'un outil très important qui sert à indiquer et à communiquer certains des moyens que le gouvernement entend utiliser pour respecter son engagement d'assurer la prospérité continue des Canadiens et Canadiennes dans une société libre, juste et saine.

Dans l'élaboration de sa troisième stratégie de développement durable, déposée le 16 février 2004, le ministère du Patrimoine canadien a mis l'accent sur quatre orientations principales :

- continuer à jouer son rôle d'acteur culturel dans la mosaïque du développement durable au Canada;
- prendre part au processus de développement des compétences dans les collectivités autochtones;
- jouer un rôle prépondérant dans la dimension sociale du développement durable;
- assurer une plus grande écoefficacité dans la prestation de ses programmes.

Conformément à cette stratégie, le Ministère travaille activement à élaborer une vision précise du développement durable afin de clarifier son rôle dans la stratégie plus globale du gouvernement du Canada. Le travail effectué par nombre de ministères fédéraux, y compris Patrimoine canadien, en vue d'examiner les dimensions sociales et culturelles du développement durable a mené le Ministère à réfléchir encore davantage sur l'ampleur de ses responsabilités. En n'oubliant pas que le développement doit être durable au profit des générations actuelles et futures et que la croissance économique, la qualité de l'environnement et le bien-être de la société sont inextricablement liés, le ministère du Patrimoine canadien cherche à mieux définir les paramètres des dimensions sociales et culturelles du développement durable de façon à promouvoir une approche intégrée du processus décisionnel.

1. Quels sont les buts, objectifs et cibles à long terme de la Stratégie de développement durable du ministère du Patrimoine canadien?

La Stratégie de développement durable 2004-2006 complète du ministère du Patrimoine canadien se trouve à l'adresse suivante : http://www.pch.gc.ca/pc-ch/pubs/sds/index_f.cfm

Voici les buts de notre stratégie :

But 1 : Réduire l'impact des opérations internes du Patrimoine canadien.

Objectif 1.1 : Accroître la sensibilisation des employés au sujet de l'approche du Patrimoine canadien à l'égard du développement durable.

Objectif 1.2 : Réduire l'impact des acquisitions sur l'environnement.

Objectif 1.3 : Fonctionner d'une façon plus écoefficace.

But 2 : Intégrer le développement durable aux programmes et aux politiques du Patrimoine canadien qu'exécute le Ministère directement ou en partenariat avec d'autres.

Objectif 2.1 : Augmenter la sensibilisation de la clientèle sur la façon d'intégrer le développement durable dans l'exécution des projets financés par Patrimoine canadien.

Objectif 2.2 : Intégrer les principes de développement durable dans la conception et la mise en œuvre des Jeux olympiques de Vancouver en 2010.

Objectif 2.3 : Améliorer l'écoefficacité du portefeuille du Patrimoine canadien.

But 3 : Intégrer les dimensions sociales et culturelles à la vision plus large du gouvernement en matière de développement durable au Canada.

Objectif 3.1 : Mieux comprendre les dimensions sociales et culturelles du développement durable.

2. Comment ces buts, objectifs ou cibles aident-ils à atteindre les résultats stratégiques du ministère du Patrimoine canadien?

Deux résultats stratégiques sont précisés dans l'Architecture des activités de programme du ministère du Patrimoine canadien :

- Les Canadiens et Canadiennes réalisent des expériences culturelles variées et les partagent entre eux et avec le monde.
- Les Canadiens et Canadiennes vivent dans une société ouverte à tous, fondée sur la compréhension interculturelle et la participation des citoyens.

Ces résultats expriment ce que le Ministère veut accomplir au profit des Canadiens et Canadiennes. La plupart des programmes du Patrimoine canadien sont autant d'efforts de développement durable faits au nom de la société canadienne, puisque presque tous nos programmes d'appui contribuent directement à assurer le développement durable de leur secteur particulier. D'une part, le Ministère cherche à protéger le patrimoine et l'histoire des Canadiens et Canadiennes et, d'autre part, il s'efforce aussi d'en assurer la continuité.

Les buts, objectifs et cibles de la Stratégie du développement durable du Ministère appuient l'atteinte des résultats stratégiques de ce dernier. C'est ainsi que les programmes mis en œuvre par le Ministère contribuent directement au développement durable de la société canadienne : nous protégeons notre patrimoine, nous cherchons à construire le Canada

d'aujourd'hui et nous faisons tout cela pour assurer le plus grand rayonnement de la culture et de la société canadiennes pour les générations à venir.

3. Quelles sont les cibles du ministère du Patrimoine canadien pour la période visée?

Cible 1.1.1 : Intégrer l'information sur le développement durable aux cours actuels.

Cible 1.1.2 : Créer, sur Intranet, un site qui présente des fiches de renseignements sur le développement durable et qui fait la promotion des occasions de formation liées au développement durable.

Cible 1.2.1 : Présenter aux employés, dans le cadre des achats de faible valeur, des renseignements sur les achats écologiques.

Cible 1.2.2 : Développer et intégrer des critères de sélection « écologiques » dans les demandes de propositions, les soumissions ou les présentations de prix du Ministère.

Cible 1.2.3 : Accroître la sensibilisation des employés au programme d'hébergement « à cote écologique » et les encourager à utiliser ce programme.

Cible 1.3.1 : Réduire le volume de papier utilisé par personne.

Cible 1.3.2 : Inclure des critères écologiques dans tous les baux signés par Patrimoine canadien.

Cible 1.3.3 : Intégrer, au cours de l'étape de la conception, les critères « écologiques » dans les projets de rénovation et de construction.

Cible 2.1.1 : Distribuer, aux organisations sportives du Canada, la boîte d'outils environnementale de Sport Canada pour la gestion des événements.

Cible 2.1.2 : Élaborer une trousse d'outils destinée aux organisations culturelles du Canada, sur le développement durable pour la gestion des événements.

Cible 2.2.1 : Effectuer les évaluations environnementales pour tous les projets, sous la responsabilité du gouvernement fédéral, qui sont directement liées aux Jeux olympiques d'hiver de Vancouver en 2010.

Cible 2.2.2 : Élaborer une série de principes de développement durable qui peuvent s'appliquer à la conception et à la mise en oeuvre des Jeux olympiques d'hiver de Vancouver en 2010.

Cible 2.3.1 : Consulter les organismes et les sociétés d'État du portefeuille du Patrimoine canadien au sujet des approches potentielles afin de discuter de la façon dont ils peuvent devenir plus écoefficaces.

Cible 3.1.1 : Établir une vision du développement durable à Patrimoine canadien.

Cible 3.1.2 : Élaborer la première étape d'un plan d'action visant à intégrer cette vision du développement durable aux opérations, programmes et politiques du Patrimoine canadien.

4. Quel progrès a accompli le ministère du Patrimoine canadien à ce jour (y compris les résultats obtenus par rapport aux objectifs et aux cibles)?

Durant tout l'exercice 2005-2006, le Ministère a réussi à intégrer des perspectives « écologiques » aux procédures du personnel, qu'il s'agisse de communications, de formation ou des choix de matériel ou de fournisseurs. Beaucoup de réalisations attestent clairement cette sensibilisation accrue à tous les échelons du Ministère concernant l'importance d'adopter des comportements quotidiens qui réduisent au minimum notre impact sur l'environnement et qui permettront, en fin de compte, d'améliorer l'environnement de tous :

- Tout le matériel didactique élaboré par les Services de gestion du matériel et de services d'achat comporte désormais des éléments de formation sur l'approvisionnement écologique et le développement durable. De plus, en 2005-2006, beaucoup d'employés (164 exactement) ont reçu une formation approfondie qui les a sensibilisés plus largement aux principes du développement durable.
- Le site Intranet de la Direction de la gestion financière fournit désormais des liens directs avec des sites comme celui de la Stratégie de développement durable du Patrimoine canadien pour 2005-2006, celui du gouvernement du Canada sur l'approvisionnement écologique, celui du Réseau d'approvisionnement écologique et celui du Conseil du Trésor sur l'approvisionnement écologique. Ces liens permettront aux employés d'accéder rapidement à tous les renseignements gouvernementaux dont ils ont besoin pour exécuter leurs tâches.
- Le Ministère fait également la promotion de l'emploi de l'annuaire d'hébergement du gouvernement. Deux entreprises, TerraChoice Environmental Services Inc. et CH2M Hill Canada Limited, sont chargées d'attribuer une cote « Feuille verte » et/ou « Clé verte » aux établissements qui remplissent leurs critères environnementaux. Ces renseignements permettent aux employés de faire des choix éclairés lorsqu'ils voyagent.
- Nous avons inscrit dans le système intégré des finances et du matériel (SIFM ou STAR) les noms des fournisseurs « écologiques » aptes à offrir des produits « écocertifiés » dans leurs catalogues. Ce type de classement nous permet de déterminer précisément le nombre de transactions et le montant total versé pour les articles achetés à ces fournisseurs. Nous pouvons donc affirmer que, en 2005-2006, nous avons conclu très précisément 269 contrats ou transactions pour un total de près de 1 777 938,78 \$.

- Toutes les acquisitions récentes en matière de mobilier de plus de 25 000 \$ tiennent désormais compte de critères de sélection écologiques et supposent la négociation d'ententes sur le recyclage du matériel périmé. Par ailleurs, tout le matériel de bureau et les ordinateurs achetés doivent être certifiés ENERGY STAR®, garantie que nous employons les produits les plus économiques du marché sur le plan énergétique.
- Toutes les imprimantes et photocopieuses (en propriété ou en location) peuvent produire des documents recto-verso, ce qui permet de réduire le volume de papier utilisé par les employés. Nous ne pouvons cependant pas mesurer les économies de papier réalisées grâce à cette mesure. Nous participons également au *Programme épargne-papier*, qui nous permet de recycler les rebuts de papier accumulés dans les corbeilles bleues étiquetées pour cet usage.
- Le Secrétariat fédéral des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 collabore étroitement avec de nombreux autres ministères fédéraux, notamment avec Environnement Canada, et avec le Comité organisateur de Vancouver, pour veiller à ce que les évaluations environnementales nécessaires soient effectuées et que les principes du développement durable soient respectés. À cet égard, outre l'adoption d'une politique de développement durable et d'un cadre afférent, le Comité organisateur de Vancouver a même créé, dans l'équipe chargée de la durabilité environnementale, un poste de cadre de gestion.

5. Quelle mise au point le ministère du Patrimoine canadien a-t-il fait, le cas échéant?

Pour ce qui est des critères de sélection écologiques applicables aux soumissions adressées au Ministère, notre expérience de l'application de procédures favorisant le développement durable nous a appris à être souples. Nous ajoutons des clauses générales en matière de développement durable à tous les contrats que nous signons avec des fournisseurs, mais nous avons constaté que le nombre de critères de sélection écologiques doit varier selon les projets. Par exemple, la gestion du projet de pavillon du Canada à Aichi (Expo 2005, au Japon) a été inspirée par des considérations écologiques de l'étape de la conception à celle du démantèlement, alors que, dans d'autres projets, les critères écologiques ont plutôt été appliqués aux relations entre le Ministère et ses fournisseurs.

Quant à l'intégration de la vision du développement durable aux opérations, programmes et politiques du Ministère, cet objectif a été réalisé au moyen des mécanismes de contrôle écologique dont nous parlons plus haut : ils sont la preuve que nous faisons des progrès à cet égard. Le Ministère espère cependant qu'il sera en mesure d'améliorer encore la façon dont il intègre les principes et valeurs du développement durable à ses activités stratégiques et opérationnelles en se fixant des objectifs précis et réalistes dans le cadre de la prochaine stratégie de développement durable.

Sites Web

Patrimoine canadien, Stratégie de développement durable, 2004-2006

http://www.pch.gc.ca/pc-ch/pubs/sdd-sds/2004-2006/cont_f.cfm

Note : le Ministère a participé à une étude du commissaire à l'environnement et au développement durable (29 septembre 2005), mais c'est Travaux publics et Services gouvernementaux Canada qui a rédigé la réponse du gouvernement pour le compte de tous les ministères et organismes concernés.

http://www.oag-bvg.gc.ca/domino/media.nsf/html/c200500pr_f.html

Voir le chapitre 6 – Approvisionnement écologique

<http://www.oag-bvg.gc.ca/domino/reports.nsf/html/c20050906cf.html>

Communiqué de presse :

http://www.oag-bvg.gc.ca/domino/media.nsf/html/c200506pr_f.html

.....

AUTRES RENSEIGNEMENTS

4

.....

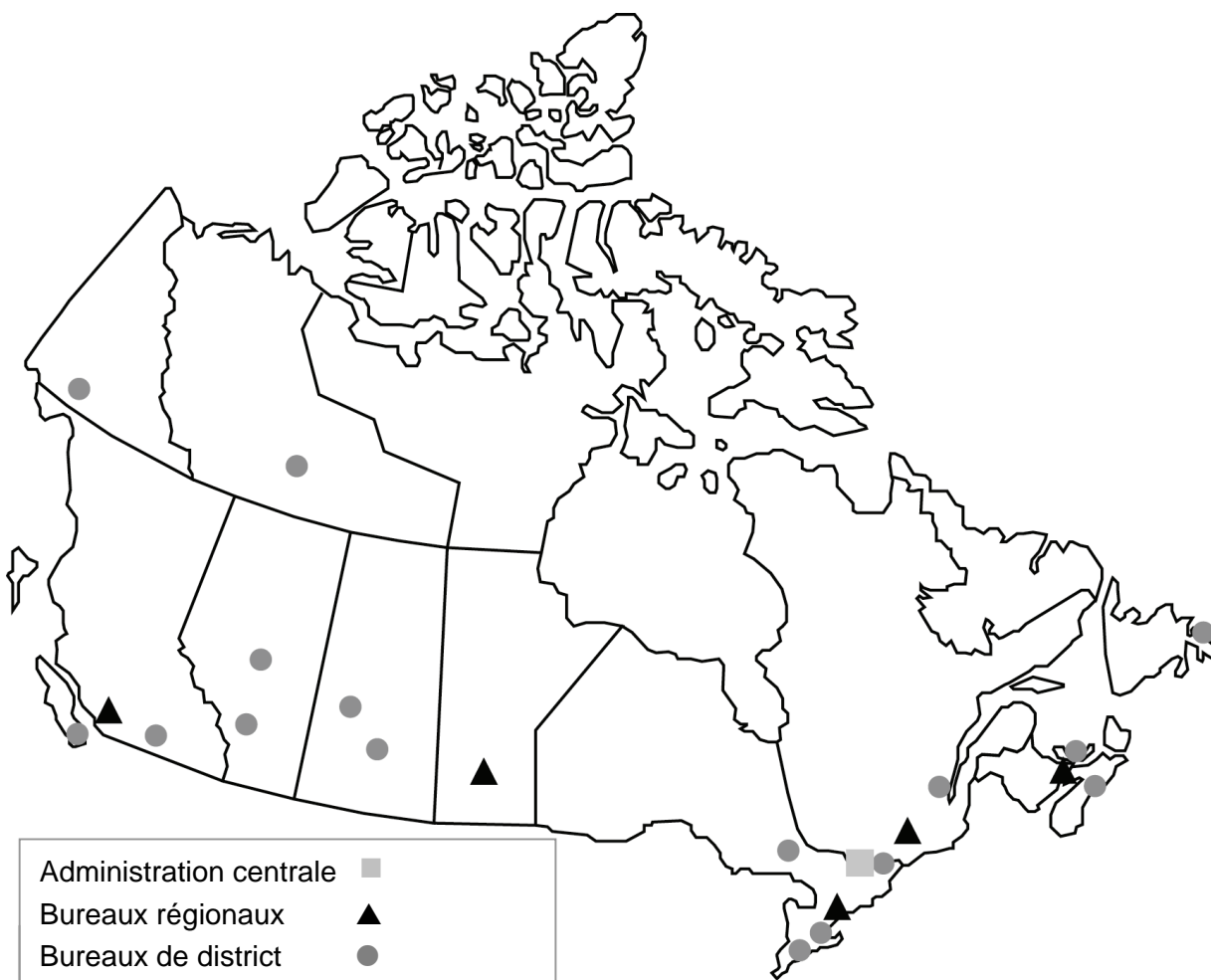


Lois appliquées, en tout ou en partie, par le portefeuille du Patrimoine canadien

<i>Loi de l'impôt sur le revenu</i> (crédits d'impôt, organismes nationaux dans le domaine des arts et biens culturels)	L.R.C. (1985) (5 ^e suppl.)
<i>Loi des champs de bataille nationaux à Québec</i>	L.C. (1907-1908), ch. 57-58
<i>Loi instituant des jours de fête légale</i>	L.R.C. (1985), ch. H-5
<i>Loi instituant la Journée Sir John A. Macdonald et la Journée Sir Wilfrid Laurier</i>	L.C. (2002), ch. 12
<i>Loi instituant un symbole national</i>	L.R.C. (1985), ch. N-17
<i>Loi portant reconnaissance du cheval de race canadienne comme le cheval national du Canada</i>	L.C. (2002), ch. 11
<i>Loi sur Bibliothèque et Archives Canada</i>	L.C. (2004), ch. 11
<i>Loi sur Investissement Canada</i> (investissement culturel étranger)	L.R.C. (1985), ch. 28 (1 ^{er} suppl.)
<i>Loi sur l'emploi dans la fonction publique</i> (rapport au Parlement)	L.R.C. (1985), ch. P-33
<i>Loi sur l'hymne national</i>	L.R.C. (1985), ch. N-2
<i>Loi sur la capitale nationale</i>	L.R.C. (1985), ch. N-4
<i>Loi sur la Fête nationale des Acadiens</i>	L.C. (2003), ch. 11
<i>Loi sur la Fondation canadienne des relations raciales</i>	L.C. (1991), ch. 8
<i>Loi sur la Fondation Jules et Paul-Émile Léger</i>	L.C. (1980-1981-1982-1983), ch. 85
<i>Loi sur la pension de retraite des lieutenants-gouverneurs</i> (en partie)	L.R.C. (1985), ch. L-8
<i>Loi sur la radiodiffusion</i>	L.C. (1991), ch. 11
<i>Loi sur l'activité physique et le sport</i> (en matière de sport)	L.C. (2003), ch. 2
<i>Loi sur le Centre national des arts</i>	L.R.C. (1985), ch. N-3

<i>Loi sur le cinéma</i>	L.R.C. (1985), ch. N-8
<i>Loi sur le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes</i>	L.R.C. (1985), ch. C-22
<i>Loi sur le Conseil des arts du Canada</i>	L.R.C. (1985), ch. C-2
<i>Loi sur le droit d'auteur</i> (formulation de la politique culturelle)	L.R.C. (1985), ch. C-42
<i>Loi sur le ministère du Patrimoine canadien</i>	L.C. (1995), ch. 11
<i>Loi sur le multiculturalisme canadien</i>	L.R.C. (1985), ch. 24 (4 ^e suppl.)
<i>Loi sur le statut de l'artiste</i> (Partie 1)	L.C. (1992), ch. 33
<i>Loi sur les langues officielles</i> (Partie VII)	L.R.C. (1985), ch. 31 (4 ^e suppl.)
<i>Loi sur les marques de commerce</i> (symboles nationaux)	L.R.C. (1985), ch. T-13
<i>Loi sur les musées</i>	L.C. (1990), ch. 3
<i>Loi sur les relations de travail au Parlement</i>	L.R.C. (1985), ch. 33 (2 ^e suppl.)
<i>Loi sur les services publicitaires fournis par des éditeurs étrangers</i>	L.C. (1999), ch. 23
<i>Loi sur les sports nationaux du Canada</i>	L.C. (1994), ch. 16
<i>Loi sur les traitements</i> (lieutenants-gouverneurs)	L.R.C. (1985), ch. S-3
<i>Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels</i>	L.R.C. (1985), ch. C-51
<i>Loi sur l'indemnisation au Canada en matière d'expositions itinérantes</i>	L.C. (1999), ch. 29
<i>Loi sur l'Institut canadien des langues patrimoniales</i> (pas en vigueur)	L.C. 1991, ch. 7
<i>Loi sur Téléfilm Canada</i>	L.R.C. (1985), ch. C-16
<i>Loi visant à reconnaître l'internement de personnes d'origine ukrainienne au Canada pendant la Première Guerre mondiale et à en rappeler le souvenir</i>	L.C. (2005), ch. 52

Les points de service du Ministère au Canada



Administration centrale

- Gatineau (Québec) et Ottawa (Ontario)

Région de l'Ouest

- ▲ Vancouver (Colombie-Britannique)
- Victoria (Colombie-Britannique)
- Kelowna (Colombie-Britannique)
- Calgary (Alberta)
- Edmonton (Alberta)
- Whitehorse (Yukon)

Région des Prairies et du Nord

- ▲ Winnipeg (Manitoba)
- Regina (Saskatchewan)
- Saskatoon (Saskatchewan)
- Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)

Région de l'Ontario

- ▲ Toronto
- Hamilton
- London
- Ottawa
- Sudbury

Région du Québec

- ▲ Montréal
- Québec

Région de l'Atlantique

- ▲ Moncton (Nouveau-Brunswick)
- Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)
- Halifax (Nouvelle-Écosse)
- St. John's (Terre-Neuve et Labrador)

Sources d'information supplémentaire

Administration centrale

Ministère du Patrimoine canadien
25, rue Eddy
10^e étage
Gatineau (Québec)
K1A 0M5
Tél. : (819) 997-0055

Région de l'Atlantique

Ministère du Patrimoine canadien
1045, rue Main
3^e étage
Bureau 106
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1C 1H1
Tél. : (506) 851-7066
Courriel : pch-atlan@pch.gc.ca

Région de l'Ontario

Ministère du Patrimoine canadien
150, rue John
Bureau 400
Toronto (Ontario)
M5V 3T6
Tél. : (416) 973-5400
Courriel : pch-ontario@pch.gc.ca

Région du Québec

Ministère du Patrimoine canadien
Complexe Guy-Favreau, tour Ouest
6^e étage
200, boul. René-Lévesque ouest
Montréal (Québec)
H2Z 1X4
Tél. : (514) 283-2332
Courriel : pch-qc@pch.gc.ca

Région des Prairies et du Nord

Ministère du Patrimoine canadien
275, av. du Portage
2^e étage
C.P. 2160
Winnipeg (Manitoba)
R3C 3R5
Tél. : (204) 983-3601
Courriel : pnwt_ptno@pch.gc.ca

Région de l'Ouest

Ministère du Patrimoine canadien
300, rue Georgia ouest
4^e étage
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6B 6C6
Tél. : (604) 666-0176
Courriel : wro-pch@pch.gc.ca

Guichet unique d'accès à l'information
sur les programmes et services du gouvernement du Canada :

<http://www.canada.gc.ca>

ou appelez

1 800 O-Canada (1 800 622-6232)

ATS : 1 800 465-7735

Site Web du ministère du Patrimoine canadien

<http://www.patrimoinecanadien.gc.ca>

Sit Web de l'index du ministère du Patrimoine canadien

http://www.pch.gc.ca/pc-ch/a-z/index_f.cfm